

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 59 (1955)

**Artikel:** Etudes sur le département du Mont-Terrible sous le Directoire  
**Autor:** Suratteau, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-684813>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Etudes sur le Département du Mont-Terrible sous le Directoire**

par J. SURATTEAU  
Professeur agrégé à Paris

## **Un grand projet d'unité jurassienne**

L'histoire du Département du Mont-Terrible a été, il y a près d'un demi-siècle, l'objet d'un livre important et bien connu de ceux qu'intéresse le pays jurassien, la thèse de doctorat de Gustave Gautherot<sup>1</sup>. Il y a lieu de remarquer que cet ouvrage considérable présente, comme beaucoup d'ouvrages historiques, un certain déséquilibre : à côté d'une première partie remarquablement ample, consacrée à l'éphémère République Rauracienne, d'une seconde encore fort détaillée sur les débuts du Département (pendant la période de la Terreur 1793-94), la fin, au contraire, correspondant à la période de l'histoire de France communément appelée Réaction thermidorienne et à la période du Directoire (été 1794 - automne 1795 et de cette date à novembre 1799), est beaucoup plus sommaire. Le travail de géant que Gautherot avait dû accomplir dans le déblaiement et le classement du fatras des Archives de l'ancien Département, alors conservées à la Tour des Prisons de Berne, et le souci de terminer son livre au plus tôt sont les causes bien excusables de ce défaut assez net de proportions. Il faut y ajouter que l'histoire générale de la Révolution française pendant la période thermidorienne et sous le Directoire était alors — et est toujours aujourd'hui, au moins relativement — bien moins connue, elle aussi, que celle de la période précédente<sup>2</sup>.

Des recherches entreprises dans différents dépôts d'archives<sup>3</sup> nous permettent d'essayer d'éclairer l'histoire du Mont-Terrible sous le

Directoire (1795-1799). Cette étude est destinée à montrer comment, pour sortir ce Département-avorton de cette situation humiliante, on arriva à vouloir en faire un véritable territoire jurassien unifié, débordant sur quatre souverainetés différentes ; cela ne pouvait manquer d'entraîner de graves complications, en France, en Suisse et ailleurs. Mais nous verrons que, justement, ces complications, si elles étaient de nature à effrayer certains, pouvaient, au contraire, servir le jeu d'autres personnages puissants. La politique de force que le Directoire français avait décidé de mettre en œuvre, lorsqu'après le traité de Campo-Formio, il fut affranchi de la guerre sur le continent, et qu'après le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) il fut libéré de l'opposition conservatrice, transforma cette question, de locale qu'elle était au départ, en une affaire internationale, qui joua, finalement, un rôle important et jusqu'ici mal mis en lumière dans la chute de l'ancienne Confédération. Elle nous met en présence du véritable chef de la politique extérieure de la France de 1797 à 1799, le Directeur alsacien Reubell et de son conseiller, grand ennemi de la puissance bernoise, le Bâlois Pierre Ochs<sup>4</sup>.

## I. Le Mont-Terrible de 1795 à 1797

### 1) Le département et ses limites

Lorsque la Convention céda la place au Directoire en novembre 1795, le département du Mont-Terrible, le plus petit des départements français, venait de se mettre en vedette. Seul, il avait rejeté à une énorme majorité la Constitution de l'an III, élaborée par les thermidoriens<sup>5</sup>. Il est vrai que les autres « départements réunis » n'avaient pas participé à ce référendum (sauf les Alpes-Maritimes et le Mont-Blanc), car les neuf départements belges n'étaient pas encore organisés.

Or, au département du Mont-Terrible, s'intéressait surtout le Directeur Jean-François Reubell, déjà l'un des principaux dirigeants du Comité du Salut public pendant la période thermidorienne. Ce directeur, Colmarois de naissance, allié à une famille mi-alsacienne, mi-belfortaine et delloise, avait toujours prêté une attention particulière à la situation à Bâle et dans l'ancien évêché de Bâle<sup>6</sup>. Dès le temps de la Constituante, avant les événements de 1792-1793, il avait été l'un des premiers à pousser à la réunion du pays de Porrentruy. Il racontera, plus tard, dans des papiers encore inédits, comment, au cours de fréquentes visites à Bâle, alors qu'il était devenu Procureur général syndic du Haut-Rhin, il s'était lié avec Ochs et s'était inté-

ressé encore davantage au Jura. De même, dans les lettres et mémoires publiés par Bernard Nabonne, il montre le même intérêt pour ce qui touche à l'ancien Evêché. Il avait été envoyé avec Lavie comme commissaire dans la région de Porrentruy, mais il avait alors reconnu les risques qu'il y avait à envenimer les choses par des actes révolutionnaires capables d'inquiéter les Suisses. Son avis était alors aussi celui de Carnot, mais devenus Directeurs, les deux hommes ne s'entendirent plus sur ce point<sup>7</sup>. C'est que l'Alsacien voyait en 1796 et 1797 dans une expansion vers le lac de Biel, un moyen d'intervenir en Suisse et d'obtenir cette frontière du Rhin qui était le but de sa politique. Il avait donc placé des hommes à lui en bonne place et ce sont ses agents Mangourit et Mengaud que l'on retrouvera en 1798<sup>8</sup>. De même son folliculaire et agent Barbet, précepteur de son plus jeune fils, s'intéressait, sur son ordre, à ces questions<sup>9</sup>. Et Reubell, déjà chargé de la diplomatie dès le début du Directoire, devint, après la chute de Carnot en septembre 1797, le grand maître de la politique étrangère de la France<sup>10</sup>.

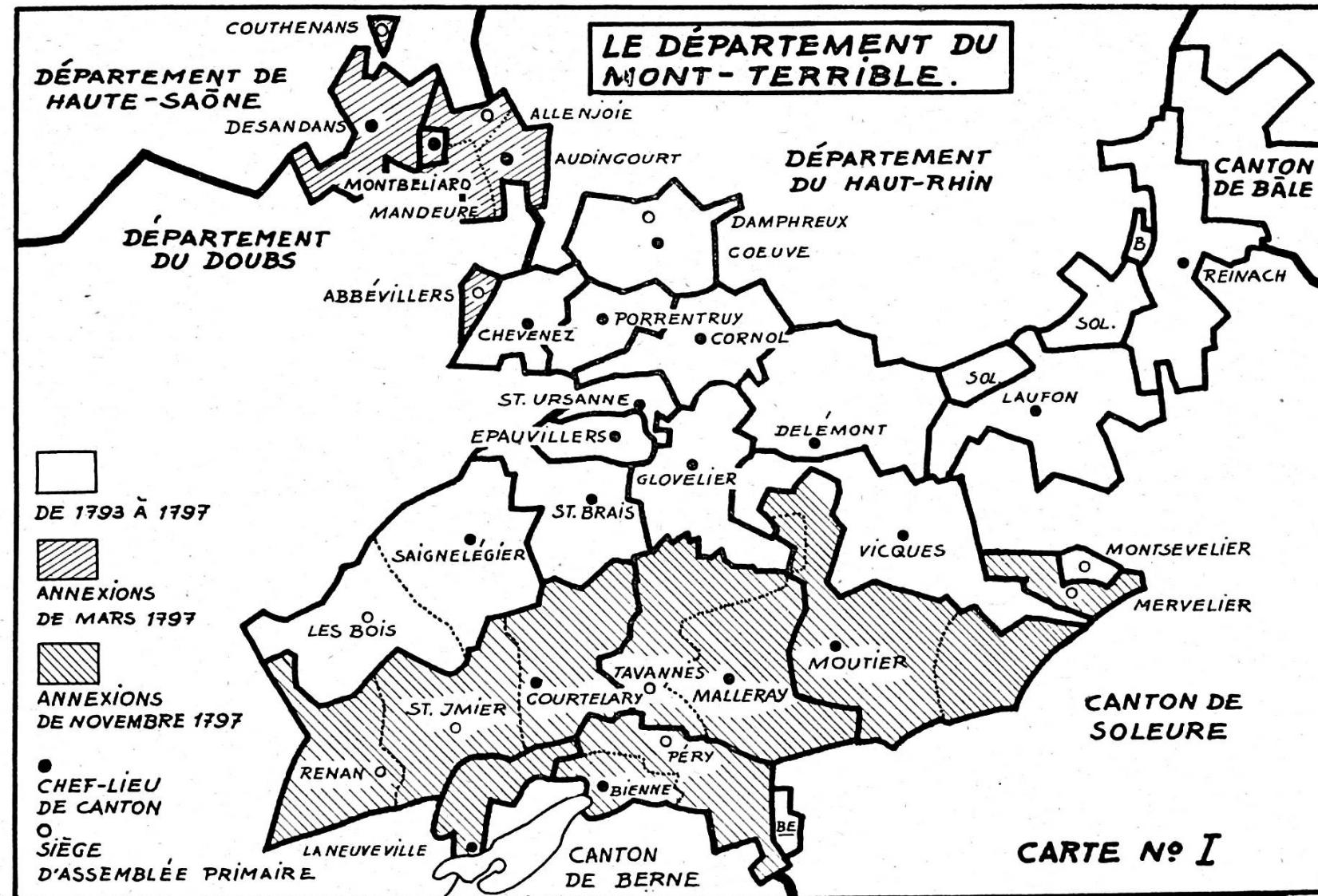
Contre cette politique, s'élevait le seul diplomate d'Ancien Régime resté jusqu'en 1797 au service de la République, l'ambassadeur François Barthélémy. Son poste, transféré de Soleure à Baden en 1792, puis à Bâle en 1795, était aussi, après la fermeture des ambassades de Philadelphie et de Copenhague, le seul poste diplomatique français à l'étranger. Or, Barthélémy menait, à l'égard des Suisses, une politique très prudente, ce qui se faisait sentir vis-à-vis du Mont-Terrible, poste avancé de la République en face de la Suisse neutre. Il entraînait dans la prudence de l'ambassadeur une part importante de tempérament, une non moins évidente de sentiments très modérément républicains, mais aussi beaucoup de calculs politiques, sur lesquels il n'est pas besoin d'insister car ils sont bien connus<sup>11</sup>. Une maxime peut les résumer : « Si nous agissons avec trop de précipitation envers les cantons, la Suisse deviendrait pour nous un voisin fort incommod... »<sup>12</sup>. De ces relations avec les dirigeants bernois, il sera parlé plus loin...

Il est vrai qu'à Bâle même, le principal collaborateur de Barthélémy ne suivait pas une même ligne. L'Alsacien Théobald Bacher, qui connaissait parfaitement le Mont-Terrible puisqu'il y avait rempli de nombreuses missions, qui était lié avec plusieurs hommes politiques du département tant à Porrentruy, qu'à Delémont, Laufon, Reinach et Arlesheim, était, lui aussi, un diplomate de métier. Il avait même, sur son chef, la supériorité d'être en Suisse depuis dix-huit ans déjà en 1795, à Soleure jusqu'en 1792 puis à Bâle. Malgré le titre assez effacé de premier secrétaire interprète, son rôle était très important. Habile homme, ami de Pierre Ochs, qui hébergeait Barthélémy et Bacher lui-même dans une de ses maisons, il dirigeait le principal réseau d'agents secrets français en Suisse. Il professait en 1795 une grande animosité à l'égard de l'Administration Centrale du Mont-Ter-

rible et dénonçait, derrière le dos de son chef, tous les émigrés réfugiés à Bâle et notamment ceux qui avaient fui l'ancien Evêché. Son attitude avait, d'ailleurs, sur un plan plus général, varié avec les événements. Dénoncé par Bernard de Saintes en 1794, puis par Bassal en 1796, qui l'accusait de faire passer des passeports en blanc au bailli soleurois de Dorneck, Gerber, afin que celui-ci les remette à des émigrés, il s'était justifié et, après le départ de Barthélémy, élu Directeur, en juin 1797, il s'attendait à lui succéder. Sans aucun doute, sa compétence était sans égale, ce fut donc une grande déception pour lui d'y voir envoyer un autre<sup>13</sup>.

Aux portes de Bâle, donc, le département du Mont-Terrible occupait en 1795, après la signature de la paix avec tous les ennemis de la France, Autriche et Angleterre exceptées, une situation stratégique et politique de premier plan. Sa situation intérieure était difficile. Ce tout petit département avait une population oscillant selon les statistiques du temps entre un peu moins de 35.000 habitants et un peu plus de 38.000, ce dernier chiffre certainement gonflé et plus loin de la réalité, semble-t-il, que le premier<sup>14</sup>. C'était le plus petit département français, et de loin, puisque l'avant-dernier de la liste, le Liamone (en Corse) avait en l'an IV, 72.656 habitants et un autre seulement, les Alpes-Maritimes, avait moins de 100.000 habitants. Le département comprenait, depuis sa création, 13 cantons répartis jusqu'en l'an III en deux districts : Porrentruy et Delémont et en trois circonscriptions judiciaires, Saint-Ursanne ayant aussi un tribunal correctionnel. En 1795 les districts ayant été supprimés, les cantons restaient les mêmes : Porrentruy (3535 à 3788 habitants selon les tableaux), Chevenez (2529 à 2566), Cœuve, dont le chef-lieu fut transféré à Damphreux en l'an VI (3077 à 3141), Cornol (2379 à 3020), Saint-Ursanne (1167 à 1225), Epauvillers (688 à 877), Saint-Braïs (2006 à 2106), Saignelégier (4602 à 4639), de l'ancien district de Porrentruy et Delémont (2915 à 3013), Glovelier (2502 à 2579), Vicques (2793 à 2893), Lauffon (2891 à 3334) et Reinach (4884 à 4906) formant l'ancien district de Delémont. Il n'y a pas beaucoup de cartes de l'époque et celles-ci sont des plus sommaires<sup>15</sup>. Aucune carte n'ayant été dressée même par Gautherot qui s'est contenté d'ajouter à son livre un fragment de carte topographique moderne sans limites marquées nous en avons tracé une, reproduit ci-contre [carte N° I].

Les cantons étaient, on le voit, peu peuplés. La comparaison avec ceux des anciens départements français montre que seulement un petit nombre de cantons des montagnes alpines ou pyrénéennes ou des Landes ou de Corse avait des chiffres de population analogues. Dans les départements limitrophes : Haut-Rhin, Haute-Saône, Doubs, Jura, bien peu de cantons n'atteignaient pas 5000 habitants, chiffre que frisaient seulement les deux plus peuplés de ceux du Mont-Terrible : Reinach et Saignelégier. Ces deux étaient divisés, pour les opérations



CARTE N° I : Le Département du Mont-Terrible de 1793 à 1797

électorales annuelles, en deux ou trois « assemblées primaires » avec comme chefs-lieux pour le premier : Reinach, Arlesheim et Allschwyl en l'an IV (la dernière ayant disparu en l'an V) ; pour le second : Saignelégier et Les Bois (pendant tout le Directoire) ; Vicques, qui était en deux tronçons puisque Montsevelier était enclavé dans la Prévôté de Moutier-Grandval, eut aussi deux assemblées en l'an IV (Vicques, Montsevelier). Enfin l'assemblée primaire unique du canton de Saint-Braîs siégea constamment, non pas dans cette localité mais à Montfaucon<sup>16</sup>.

En 1795 plusieurs questions territoriales restaient posées. Seule, reçut, peu après, une solution, celle de l'enclave de Montsevelier. Après plusieurs années de tergiversations et de nombreuses difficultés, cette commune, foyer de contrebande perpétuel, fut occupée par les troupes du général Nouvion, lesquelles durent traverser trois villages prévôtois, le 4 thermidor de l'an IV (23 juillet 1796). Il restait cependant des questions de barrières de douanes à régler. Quant aux « embaucheurs », c'est-à-dire aux agents des émigrés qui racolaient, prétendait-on dans le territoire, Barthélémy nia qu'il y eu eut, alors qu'un rapport contraire émanant des agents secrets de Bacher l'affirmait<sup>17</sup>.

L'occupation de cette commune devait favoriser les difficultés avec les autorités prévôtoises, surtout après le départ de Barthélémy lié avec le président de l'Administration provisoire de la Prévôté, Jean-Henry Moschard. Mais d'autres enclaves, celles-là helvétiques en territoire français offraient des problèmes plus ardu斯 à résoudre. D'abord l'enclave bâloise de Biel et Benken, comprise entre les cantons de Huningue (Haut-Rhin), de Reinach (Mont-Terrible) et le territoire soleurois du Haut-Leymenthal. Puis les deux plus vastes enclaves soleuroises : celle du Haut-Leymenthal (abbaye de N.D. de la Pierre ou Maria-Stein, villages de Rodersdorf, Bättwil, Fluh, Witterswil, Hofstetten et Metzerlen) et de Petite-Lucelle, ces deux enclaves comprises entre les cantons de Huningue, Landser et Ferrette (Haut-Rhin), Reinach, Lauffon et Delémont (Mont-Terrible). Avant 1795 un dossier imposant avait été réuni, au sujet de ces territoires. Ils posaient des problèmes militaires, des contingents soleurois s'y trouvant cantonnés, commandés par le général Jakob Altermatt avec son Quartier général à Hofstetten puis à Rodersdorf. Déjà en 1792, Reubell raconte, dans ses souvenirs, un incident cocasse entre soldats soleurois et paysans du Sundgau. Puis un contingent helvétique sous commandement bernois y avait été envoyé<sup>18</sup>. Les incursions nombreuses de détachements français, pour « raccourcir leur route », y étaient fréquentes. Des difficultés religieuses s'étaient aussi présentées, des paysans du Bas-Leymenthal français et du Lauffonnais allant à la messe à N.D. de la Pierre<sup>19</sup>. A Biel-Benken, un contingent bernois avec un lieutenant fut aussi envoyé. C'est ce qui amena le gouvernement français sous la Convention et au début du Directoire,

à songer à l'annexion de ces enclaves, sous réserve de compensations à Bâle et à Soleure. Mais Barthélemy étant à Bâle, et la paix pas encore signée, rien ne fut fait. Il fallut même attendre le départ de l'ambassadeur et la signature du traité de Campo-Formio pour que cette demande fut reprise avec plus de netteté.

Enfin la question la plus redoutable qui restait posée était celle de la partie de l'ancien Evêché de Bâle « restée comprise dans la neutralité helvétique » en 1793 : Prévôté de Moutier-Grandval, Val de Saint-Imier ou Erguël, Montagne de Diesse, Seigneurie d'Orvin, Maire de Neuveville et Ville de Bienne. Les rapports de ces différents territoires relevant du Prince-Evêque, mais sans faire partie de l'Empire, avec la Confédération helvétique variaient de l'un à l'autre et étaient fort confus : combourgeoisie (Burgrecht) et « bannière » (Militärhoheit) avec Berne, pour le Munstherthal, combourgeoisie avec Berne et Bienne et droit de bannière de Bienne seulement pour l'Erguël, combourgeoisie avec Soleure pour Bellelay, alliance avec la Confédération pour La Neuveville, combourgeoisie avec La Neuveville et bannière de Berne à Diesse, libre association (Freiverwandstadt) avec le Corps Helvétique pour la Libre-Ville de Bienne, dont la Seigneurie d'Orvin était une dépendance, tel était, grossso modo, le statut de ces pays. Tous relevaient, au temporel, de l'Evêque, leur suzerain-seigneur représenté par un Maire à Bienne, en même temps seigneur d'Orvin, par un bailli en Erguël, par un châtelain à La Neuveville, par un conseil à Moutier. La très bonne carte de l'Atlas Historique de la Suisse permet de situer rapidement ces pays avec leurs statuts<sup>20</sup>. Depuis sa fuite de Porrentruy, le Prince-Evêque Joseph de Roggenbach avait organisé en Erguël une Régence composée de l'ancien bailli de Saint-Ursanne et des Franches-Montagnes Kempff, de celui de Courtelary Samuel Imer, du maire de Bienne Alexandre Wildermett et du receveur du Prince pour l'Erguël Heilmann. Dans la Prévôté, le Conseil provisoire présidé par J. H. Moschard était en rapports plus lâches avec l'Evêque, surtout après la mort de Roggenbach remplacé par Xavier de Neveu.

Cependant, en France, la question n'était pas considérée comme close. Barthélemy, fidèle à sa ligne de conduite et à son amitié avec les avoyers bernois Mulinen et Steiger, avait imposé aux ministres français Le Brun puis Deforgues et aussi au Comité de Salut Public, grâce à ses liaisons avec Hérault de Séchelles, son point de vue : pas de difficultés avec les Suisses ; Carnot avait renforcé le parti de l'ambassadeur mais par un raisonnement presqu'inverse ; en mission avec Prieur de la Côte d'Or, il avait déconseillé l'intervention pour des motifs stratégiques : pour lui les Suisses étaient incapables de contenir les Autrichiens et ils seraient donc des alliés encombrants, c'est pourquoi il fallait veiller à les maintenir dans une stricte neutralité<sup>21</sup>. En face du point de vue de Barthélemy, un autre parti soutenait le fameux mémoire rédigé par Gobel, ancien coadjuteur de Bâle devenu évêque

constitutionnel de Paris. Ce mémoire établissait les « droits imprescriptibles de la France, subrogée au ci-devant prince-évêque », sur la partie restée helvétique de l'ancien Etat épiscopal. Gobel avait été chargé le 29 octobre 1792, par le Conseil Exécutif provisoire, d'étudier la question en « évitant toute contestation avec les cantons ou états voisins ». Le 19 mars 1793, sur son rapport, le même Conseil Exécutif avait « réservé son attitude sur divers pays attenant le pays de Porrentruy et l'Evêché de Basle qui ont été compris dans la neutralité du Louable Corps Helvétique mais dont les relations avec ces (*sic*) Corps sont contestées... » Le rapport de Le Brun du 21 avril suivant détruisit l'effet du mémoire de Gobel mais uniquement pour des raisons d'opportunité « pour ne pas indisposer les Suisses et les maintenir dans leur attitude de neutralité ce qui avait pour effet immédiat (*sic*) de porter à la République un préjudice infini dans les circonstances où nous nous trouvons... » En effet on sait quelle était en avril 1793 la situation militaire de la France ! C'est dans ce sens, Barthélemy s'exprimant par la plume de Le Brun, que le Président du Comité de Salut public écrivait aux commissaires de la Convention à Porrentruy. Mais Gobel contre-attaquait, en envoyant un mémoire calligraphié et anonyme daté de Porrentruy, 3 mai 1793, lequel commençant par envisager le problème de Bellelay, étendait les prétentions françaises sur toute la Prévôté. Tout un dossier récapitulatif de nivose an III (janvier 1796), avec de nombreuses références et pièces à l'appui et un rapport de Miot au nom de la Commission des Relations Extérieures du Comité de Salut public, avait été renvoyé à Barthélemy<sup>22</sup>. Bacher et son ami Ochs, surtout après l'entrée de Reubell au Directoire, renseignaient le gouvernement français sur les agissements des émigrés réfugiés à Moutier et surtout à Bienne, où ils étaient nombreux. Pierre Ochs, envoyé à Paris à la fin de mai 1796 pour régler certaines difficultés, renseigna Reubell non seulement sur Bâle et sur la situation en Suisse, mais aussi sur l'annexion possible des parties de l'Evêché non réunies en 1793. Dans les mois suivants, rentré à Bâle, il continua à inciter la France à agir et en mars 1797, dans une lettre adressée au député alsacien Pflieger, son ami et l'intime de Reubell, énumérant toutes les « fautes » commises par la France, il citait « neutralité accordée à Bellelay, ... maintien des moines de N.D. de la Pierre, ...prétendues combourgeoisiés... » Tout cela ayant pour effet « d'empêcher le Mont-Terrible de devenir vraiment républicain... »<sup>23</sup> En dernier lieu certains rapports officiels ou officieux dénonçaient les activités des Bernois ou les visées de Berne sur le Mont-Terrible, visées peut-être exagérées ou inventées mais tout cela cependant trouvait quelque justification dans les armements des Bernois. Barthélemy avait bien du mal sur ce point à faire maintenir sa ligne ; il reçut même le 4 ventose an III (22 février 1795) une lettre courtoise mais un peu raide, de la main même de Merlin de Douai, au nom du Comité : « les visées bernoises » étaient accréditées

par une correspondance « établie sous ton couvert et plus particulièrement sous celui de Bacher en la faisant passer sous le couvert de Wyss, commissaire général du canton de Berne... » Cette accusation était l'œuvre d'un agent secret, nommé Herrenberger, ancien maire de Sélestat. L'ambassadeur accusant cet agent qu'il encensait encore quelques jours avant d'avoir « manigancé cet avis par un peu de tripotage pour vivre », répondait en insistant sur le fait que « la réunion de ce département était pour la Suisse et surtout pour Berne et Soleure un sujet de jalousie et d'inquiétudes... mais nous pouvons être assurés qu'ils ne donneront aucune manifestation publique ni aucun effet à ces sentimens... » (10 ventose an III, 28 février 1795). Il était bien certain de ce qu'il avançait puisqu'il venait de recevoir le jour même une lettre d'un « magistrat de Berne » qui était l'avoyer Steiger, approuvant sa conduite vis-à-vis des « patrio erguélistes » que l'ambassadeur avait éconduits. C'est aussi, après accord avec Barthélémy, que les Bernois et les Zurichois avaient fait envoyer par la Diète de Frauenfeld, une Lettre déhortatoire au Prince-Evêque sur les troubles de l'Erguël. Et, enfin Mulinen, avoyer de Berne, qualifiait la lettre écrite par l'ambassadeur à Steiger en réponse à celle du 27 février, d'« aussi sage qu'affectueuse ».

Et Barthélémy d'écrire au Comité pour citer en exemple l'attitude de Berne « car il était bien établi que l'Erguël était compris dans la Bannière de Bienne et que par là même il faisait partie intégrante du Corps Helvétique... » Il avait plus de mal à concilier les intérêts de Berne et ceux de Bienne. Le 10 prairial de l'an III (29 mai 1795), alors à l'apogée de sa puissance puisqu'il est en train de signer les fameux traités de Bâle, il écrit une lettre significative dans laquelle après être revenu sur le fait que « l'acquisition du pays de Porrentruy est pour eux [les cantons] un objet de la plus grande jalousie » mais qu'ils s'y accoutumeront, il déclare tout net « qu'il faut favoriser les vues de Bienne en Erguël... sans mécontenter Berne, République avec laquelle nous aurons toujours beaucoup d'objets à traiter en raison des localités et de sa grande influence au sein du Corps Helvétique... » De même, plus tard, le 14 pluviose de l'an V (3 février 1797) il insiste sur l'obligation de payer à Bienne sa pension d'alliance « pour y entretenir des dispositions favorables ». Pour Soleure, son avoyer Wallier avait donné toute satisfaction à Barthélémy en avril 1795. Moyennant tous ces bons offices, il pouvait obtenir sans difficulté des gouvernements de Berne, Bienne et Soleure une démarche pour faire partir le Prince-Evêque de La Neuveville où il s'était établi en juillet 1796 ; il dut repartir pour s'établir sur le territoire de l'abbé de St-Gall<sup>24</sup>.

Cependant, malgré le désir de Barthélémy, les craintes qu'avaient engendrées dans la partie « helvétique » de l'ancien Evêché, l'intervention des Français en 1793 avait amené la levée de contingents et l'arrivée de soldats biennois et bernois sur les frontières nouvelles de la France<sup>25</sup>. Le bailli Imer avait dénoncé les « patriotes » ; ceux-ci, de

leur côté, avaient trouvé dans la famille Liomin, leurs meilleurs chefs. Le pasteur Georges-Louis-Auguste Liomin, de Péry, et surtout son cousin Théodore-Frédéric-Louis, maire de Saint-Imier, d'abord favorables à Bienne, s'étaient rendu compte que de l'infléchissement de la politique française seulement devait venir la réalisation de leurs vœux. L'action des Liomin avait cependant été approuvée à Paris comme en atteste un dossier volumineux annoté de la main de Reubell lui-même et auparavant d'une autre qui est celle de son beau-frère Ignace Maas qu'il avait chargé de trouver des preuves de la « trahison » de Barthélémy. On y voit que l'ambassadeur, en plein accord avec les Bernois, avait éconduit les Erguélistes dont « les demandes semblaient fort imprudentes dans les circonstances actuelles » et les avait renvoyé « à l'époque de la pacification générale ». De plus il avait écrit à Paris pour s'élever « contre ces pétitionnaires ne représentant que 3 communes sur 21 [Liomin pour Sonvilier, Frésard pour Villeret et David Langel pour Courtelary] ... emportés par l'esprit de parti et par la passion », il demandait au Directoire d'agir aussi auprès du Département du Mont-Terrible dont il n'est pas douteux que ces trois citoyens cherchent à se disposer en leur faveur (*sic*) »<sup>26</sup>. Mais Th. F. L. Liomin avait alors alerté le conventionnel Bassal.

On le voit, la mort de Gobel sur la guillotine en mars 1794, la chute de son neveu Rengguer à Porrentruy en mai suivant, le 9 thermidor, et enfin la réaction en France semblaient sonner le glas des espoirs du parti français en Erguël, là seulement où il était assez fort. Cependant il restait deux possibilités de relancer l'affaire. D'abord sur un plan général, après la conclusion des traités de Bâle et de La Haye ; cependant que la popularité de Barthélémy auprès des modérés et des réactionnaires croissait, son attitude, au contraire, engendrait une défiance de plus en plus vive contre lui dans le Directoire notamment chez Reubell et chez La Revelliére, le premier à cause de sa collusion avec les Bernois, le second à cause de ses interventions en faveur des communautés catholiques suisses. Par contre Carnot était resté, semble-t-il, proche de ses idées de 1792. Pour lui « les Suisses étaient trop nuls et trop endormis pour songer à s'émanciper et il ne fallait pas attacher grande importance aux revendications de quelques ambitieux »<sup>27</sup>. D'autre part il y avait localement la question des rapports entre les deux portions de la Prévôté coupée en deux par le canton de Vicques entre Elay (Seehof) et La Scheulte (Schelten). La sagesse du chef du gouvernement provisoire de Moutier, J.-H. Moschard, empêcha cette affaire de s'envenimer. La seule exception que faisait le représentant Bassal en pluviose-ventose an IV (janvier-février 1796) était en faveur des Prévôtois qui « n'usent que modérément des passeports octroyés à des émigrés... »

Le seul incident notable survenu dans le Münsterthal fut, le 5 juillet 1795, celui dont fut victime le Représentant Richou en mission dans le Mont-Terrible. Venu pour régler les litiges frontaliers à Cour-

rendlin, il fut insulté et molesté par des gens du pays, catholiques comme l'étaient les habitants de ce village. Barthélemy protesta à la fois près de Moschard et près des autorités bernoises. Le 29 juillet, Mulinen rendait compte des mesures prises et le 9 août Moschard annonçait que les accusés avaient été jugés et condamnés, après avoir été emprisonnés à Malleray — le gouvernement bernois avait demandé en vain leur transfert à Berne. En même temps Moschard se plaignait d'« exactions commises par des soldats français en territoire prévôtois en 1793 ». Le 15 août, Mulinen considérait avec Barthélemy l'affaire Richou comme terminée mais annonçait une enquête sur de nouveaux incidents dans le Münsterthal (?). La suite ne nous est pas connue mais on voit que, malgré le peu de gravité de ces escarmouches, il y avait là une source de difficultés non négligeable et sans cesse renaissante<sup>28</sup>.

Bien plus aigu était le conflit ouvert dès 1793 au sujet de l'abbaye de Bellelay. Affaire complexe, on le sait. Trois problèmes différents se posaient. Bellelay faisait-il partie de la Vallée de Delémont ou de la Prévôté ? En répondant à cette question préalable par la deuxième proposition, sur quelles paroisses et dans quelles limites l'abbaye avait-elle juridiction curiale ? En troisième cas, question temporelle et territoriale, sur quelles communautés s'étendait le ressort ou l'étendue de la « Courtine de l'abbaye » ? L'étude particulière de Gautherot dispense de longs développements et il y a une trentaine de pièces des Archives des Affaires étrangères à ce sujet. Notons simplement quelques documents que cet érudit n'a pas connus semble-t-il. La première question avait été résolue par le Comité de Salut public dans le désir d'éviter des complications, par suite de la combourgeoisie de Bellelay avec Soleure. Aussi, après le coup de main du général Monter et quelques essais du fameux général Demars, la République avait-elle battu en retraite. Tous les efforts, en partie fort intéressés de Rengguer et avec lui de son oncle Gobel avaient échoué. De même l'Alsacien Rühl avait essayé de faire décider l'annexion de Bellelay, mais en vain Bellelay était resté « compris dans la neutralité helvétique » et dans la Prévôté. Mais en 1796 Ochs et son ami Bacher reposèrent cette question au Directoire ; le Belfortain Rossée, élu député aux Anciens en octobre 1795, s'empressa de remettre sous les yeux de son ami Reubell et de La Revellière le « mémoire Gobel n° 2 », qui semblait avoir été enterré avec son auteur ou inspirateur. On se rappelle que ce second mémoire insistait spécialement sur Bellelay et... sur toute la Prévôté. La seconde question relative à Bellelay, plus subtile, était une source de chicanes continues car les Religieux avaient la charge spirituelle de plusieurs paroisses devenues françaises, tant dans le canton de Glovelier que dans celui de Saint-Brais. Certains s'y rendirent malgré les lois de la République, d'autres attirèrent à Bellelay les fidèles dont ils avaient charge d'âmes. L'anticlérical et antireligieux La Revellière s'en indignait et les autorités du Mont-

Terrible se plaignaient sans cesse des Religieux qui « fanatisaient la population ». Ochs mettait au premier rang des griefs dont il dressait la liste, cette impuissance de la République devant « cette poignée de calotins »<sup>29</sup>. La troisième question était plus importante, encore que son importance n'ait pas été bien saisie sur le moment. L'abbé Ambroise Monnin, en présidant l'Assemblée des Etats de la Principauté épiscopale en 1791, avait commis une première faute inconsciente puisqu'il se rangeait au premier rang des « sujets » du Prince. Il en avait commis ou laissé commettre une seconde, bien plus grave, en autorisant les villages de la Courtine à élire des députés à l'Assemblée. Certains n'en étaient pas restés là et avaient aussi délégué à l'Assemblée nationale Rauracienne de décembre 1792. De là vint que deux « communautés » de la Courtine : La Joux et Les Genevez, comprenant la première deux « villages » (La Joux, Fornet-dessus), la seconde trois (Les Genevez, Bois-Rebetz et Prédame) étaient restées, après avoir fait partie de l'éphémère Rauracie, parties du département du Mont-Terrible (canton de Saint-Brais). Annexée au « mémoire Gobel n° 2 » du 13 mai 1793 se trouve une carte assez bien faite donnant les limites de la Courtine, selon laquelle à côté des deux communautés (groupant 5 villages) devenues françaises, restaient dans la Prévôté, outre l'abbaye des Prémontrés elle-même, deux autres communautés groupant 8 villages (Monible avec Fornet-dessous, Béroie et Haut-de-Béroie, Châtelat avec Moron, Le Fuet et La Sagne). Mais si, alors, on n'y avait vu qu'une application du principe de la libre disposition, il n'en restait pas moins que l'intégrité territoriale de la Courtine avait été lésée ; cette adjonction formait un précédent de fait à une incorporation totale. En droit même, la France n'était-elle pas fondée à réclamer au moins un plébiscite dans les autres communautés ? Si elle ne le fit pas c'est, l'occasion étant perdue, afin de ne pas mécontenter Soleure et Berne, mais aussi parce qu'un vote défavorable à la réunion aurait sans doute été le résultat d'un referendum impartial.<sup>30</sup>

## 2) Rivalités locales : Jurassiens et « Français »

On voit que les possibilités d'intervention abondaient et que beaucoup de foyers d'incendie n'attendaient qu'une étincelle pour s'embraser. Cependant un dernier élément doit être considéré : l'attitude des autorités locales du Mont-Terrible. Sur ce point Gautherot est loin d'avoir utilisé une énorme documentation, telle qu'aucun département français « de l'intérieur » n'en possède une semblable, car ce tout petit département a pour ses sept ans d'existence des archives dix fois plus abondantes au moins qu'un département français moyen. Elles permettraient de nombreuses études dont la présente n'est qu'un aperçu. Les Archives de Porrentruy, aussi, sont relativement riches

au point de surpasser celles de villes françaises bien plus peuplées, et leur classement est remarquable : c'est ce que nous avons signalé récemment aux chercheurs français.<sup>31</sup>

Dans le Mont-Terrible, comme dans les départements belges plus récemment réunis, à l'opposition entre révolutionnaires et réactionnaires, à celle entre « patriotes de 89 » pour la plupart bourgeois conservateurs et « patriotes de 93 » terroristes ou seulement démocrates convaincus, s'ajoutait une opposition supplémentaire entre les gens du pays, les Jurassiens et les cadres arrivés de la France proprement dite, « importés » pourrait-on dire — ou « parachutés » selon l'image très anachronique mais parlante de la France de 1944-45 —. L'opinion générale des Français, ou du moins de ceux qui avaient le droit et la possibilité de voter — que nous avons étudiée pour l'an IV — tendait alors vers le conservatisme politique et, surtout, social<sup>32</sup>. Dans le Mont-Terrible, après la petite Terreur rengguériste et la chute du célèbre Procureur Syndic, la période thermidorienne avait vu s'affronter les partisans de la Révolution et les modérés, et aussi les Jurassiens et les « anciens Français ». En fructidor an III (septembre 1795), les modérés jurassiens avaient pris le dessus aux assemblées primaires puis en vendémiaire an IV (octobre) à l'assemblée électorale du département. L'Administration centrale fut composée de trois hommes de Porrentruy : André Triponé, F.-X. Theubet et A. Kuhn, et de deux de Delémont : Alexis Bennot et Sébastien Pallain. Kuhn fut remplacé par C.-F. Béchaux quatre mois après. Ignace Raspieler jeune fut élu député aux Conseils. Aucun d'entre eux ne peut être compté parmi les partisans les plus enthousiastes de la Révolution. Seul Antoine Lémane, réélu comme député — il le fallait bien puisqu'on était obligé de choisir l'un des deux parmi les Conventionnels sortants — pouvait être classé comme révolutionnaire. Là, c'était le désir d'avoir un député « du pays » qui l'avait emporté et qui avait empêché l'élection d'un conventionnel plus modéré... mais non Jurassien. L'autre conventionnel du Mont-Terrible, Ignace Rougemont, trop effacé, n'avait guère reparu à Porrentruy depuis 1793 et il payait un trop grand zèle à l'accomplissement de sa tâche près des armées et pour la fabrication des boulets de canon. A Porrentruy la municipalité cantonale fut présidée par Nizole puis par Jacques Demange, J.-R. Lhoste étant son greffier. F.-X. Theubet, A. Triponé, J. Raspieler et Ignace Duclos de Courtedoux avaient été désignés comme électeurs du canton. Ignace Buthod fut élu agent communal — ce qui avait remplacé alors le maire — et Kohler plus tard remplacé par J.-P. Vautrey fut son adjoint. Partout les choix furent semblables<sup>33</sup>. Cependant les gens du pays avaient évincé les « importés ». Ceux-ci prirent une revanche immédiate : ils furent choisis par le gouvernement comme commissaires du pouvoir exécutif, ces fonctionnaires nouveaux qui furent les prototypes des préfets, sous-préfets et agents cantonaux du Consulat. Le départe-

ment qui, à part les agitateurs de Porrentruy, Rengguer, les Lémane, ne possédait guère de cadres, avait été envahi de 1793 à 1795 par une nuée de « Français de l'intérieur » dont certains venaient de loin comme le montPELLIÉRAIN Metge ou le juif bordelais Lopez, mais dont les plus nombreux étaient originaires des provinces voisines, alsaciens comme Kuhn, Kauffmann, Negelen, franc-comtois comme l'ex-curé d'Ornans Clerget, ancien Constituant qui avait été le premier président du département, mais surtout belfortains et dellois. Boillot, procureur de la commune de Belfort devenu en 1793 administrateur puis procureur syndic du district de Porrentruy, Roussel, qui jouera le plus grand rôle sous le Directoire, venaient de Belfort, tout comme Mengaud, remplaçant de Barthélémy à Bâle en 1797. De Delle venaient les Belin, l'aîné Pierre-Joseph successeur de Reubell comme Procureur général syndic du Haut-Rhin en 1792 puis député aux Cinq-Cents, son cadet François-Xavier, médecin de l'hôpital de Belfort et gendre de Rengguer dont il avait épousé la fille Elisabeth-Thérèse ; un autre Dellois Joseph Klie, lié aux Mouhat et donc à Reubell, fut le beau-père de Joseph-Antoine Rengguer fils qui avait épousé sa fille Ursule. Le député de Belfort, Rossée, apparenté dans la région de Porrentruy, s'intéressait aussi au département, mais pour le mieux étrangler car il désirait la création d'un département de la Savoureuse s'étendant, avec Belfort comme chef-lieu, sur le sud du Haut-Rhin, le Mont-Terrible, une partie de la Haute-Saône, du Doubs et l'ancienne principauté de Montbéliard. Ce clan belfortain-dellois avait des appuis dans les Conseils : Rossée et P.-J. Belin, Johannet et Laporte de Belfort, Guittard de Bellemagny et Ritter d'Huningue, tous familiers de Reubell et de ses beaux-frères Belot et Mouhat, dans l'armée avec Schérer de Delle et Kléber, Alsacien, mais ayant longtemps résidé à Belfort comme architecte — il y avait son beau-frère Burger, secrétaire de l'administration municipale avant de devenir maire puis sous-préfet sous le Consulat. Le rôle de ce clan, rôle demeuré dans le Mont-Terrible, était apprécié ainsi par un mémoire de 1799 : « les habitants de Porrentruy, écrivait David Perrot, l'auteur de ce mémoire, sont ...tous égoïstes et ambitieux, et, comme leurs voisins de Belfort, avec qui ils sont en grands rapports, ils veulent tout avoir et obtenir entre eux pour se partager les places... » Il continuait ainsi : « ils regardent les anciens Français qui sont parmi eux comme devant être exclus de toutes les places... ils les regardent comme des étrangers qui ne sont chez eux qu'en passant, quoique plus instruits... »<sup>34</sup>

Les Français de l'intérieur accaparèrent donc les places de commissaires, tout au moins les plus importantes. Roussel commissaire de l'Administration centrale du département, Nicolas Barthélémy — ancien agent forestier et simple homonyme de l'ambassadeur — auprès des tribunaux civil et criminel, Bailly son substitut, Pierre Müller, prêtre défroqué, ancien préposé des douanes et Alsacien, à

Reinach. Pour les autres places de commissaires de canton on avait dû se contenter d'hommes du pays mais en suivant, à la lettre, les propositions faites non pas par les députés du Mont-Terrible mais par ceux du Haut-Rhin, des Belfortains dont il vient d'être parlé. Ainsi Rougemont se vit évincé malgré le soutien de Carnot et de plusieurs membres du Comité militaire de la Convention au bénéfice du Belfortain Roussel.<sup>35</sup>

En l'an V (1797), les électeurs marquaient encore plus nettement leurs préférences et le mouvement vers la droite, si sensible dans toute la France, s'amplifiait et aussi l'élimination des non Jurassiens. F.-X. Theubet ayant été élu accusateur public, l'Administration centrale fut composée de Bennot, Pallain et Triponé conservés, Noirjean de Saint-Brais et Parrot de Montbéliard, qui venait d'être réuni, le canton de Porrentruy désignait Joliat père, G.-J. Quiquerez et A. Kuhn comme électeurs, Buthod et Vautrey restant en place. Le choix de l'Assemblée électorale du Département, H. Wicka de Delémont comme juge au tribunal de cassation avec Bennot comme suppléant, Pajot comme haut-juré, confirmaient les précédents. Cependant Antoine Lémane avait quitté les Cinq-Cents sans que le Mont-Terrible ait d'ailleurs droit à un autre député ; il lui faudrait attendre l'an VI. La réaction était triomphante et l'agent communal Buthod dès nivose an V (décembre 1796) demandait aux Administrateurs du canton s'il pouvait autoriser la célébration d'une messe de minuit dans l'église « pour y célébrer Noël, fête du calendrier romain ». Ce qui fut accepté à condition qu'il n'y ait pas de « manifestation extérieure ». L'Alsacien Rudler, commissaire près de l'armée de Rhin et Moselle, dénonçait à son ami Reubell le mauvais esprit des Administrateurs du Mont-Terrible. Pierre Ochs, aussi, dénonçait, soit directement, soit par le truchement de Bacher, ces mêmes administrateurs, tantôt à Reubell, tantôt à leur ami commun Pflieger.<sup>36</sup>

Le 18 Fructidor se fit sentir, mais comme, toujours avec retard dans le pays jurassien. Cependant les « patriotes » s'agitèrent vite et on vit reparaître les frères Lémane, Moser, Laurent Birry, J. Voisard, Pacifique Laville, J.-P. Caillet, Priquelet et autres, dénonçant les réactionnaires et demandant « un souffle républicain régénérateur dans le département ». (Brumaire et pluviose an VI, novembre 1797 à janvier 1798). Ce sont là, à quelques noms près, les mêmes que les « Jacobins » de l'an IV, signataires d'une adresse fameuse. Le commissaire Roussel se joignit à eux et dénonça un fait plus grave : l'impression d'un catéchisme antidaté de 1789 par les frères Gœtschy, imprimeurs du département, dont l'aîné, Jacques-Joseph, ancien et futur administrateur et futur maire de Porrentruy sous l'Empire, était alors président de la 2<sup>e</sup> section du Tribunal Civil et membre du Jury de l'Ecole Centrale (7 ventose an VI, 25 février 1798). Cette fois le Directoire s'émut, destitua Gœtschy ainsi que son protégé Heinis,

professeur de langues anciennes à l'Ecole, et Kuhn, professeur d'histoire et ex-administrateur. Les administrateurs avaient déjà été suspendus le 11 frimaire an 6 (1<sup>er</sup> décembre 1797) et avaient été remplacés par Birry, Kauffmann et Négelen de Porrentruy, Lassue de Courgenay et Dubois de Montbéliard. Celui-ci n'ayant pas accepté, les quatre autres cooptèrent Antoine Lémane pour le remplacez. Puis les actes de l'Administration centrale destituée furent cassés le 22 ventose (12 mars 1798), l'Administration du canton de Porrentruy fut également destituée et le Directoire remplaça Paumier et Metthey nommés en vendémiaire par l'Administration agent et adjoint de Porrentruy par Bernard Meyl et Turringer. Une valse des commissaires suivit, véritable fructidorisation à retardement. Quatre cantons seulement gardèrent leurs commissaires : Saint-Ursanne (Brunnet), Delémont (Kœtschet), Vicques (Gressot) et Reinach (Müller). Kauffmann et Lassue étaient remplacés à Porrentruy et à Cornol par Metthey d'abord puis par Demange et par Frossard, Voiard devenu commissaire au tribunal correctionnel était remplacé par Jubin à Chevenez, et à Glovelier Echemann succédait à Simon nommé juge de paix. Quant aux commissaires de Montbéliard (Surleau), Epauvillers (Borne), Saignelégier (P.-J. Donzé), Saint-Brais (Parmentier) et Lauffon (Walther), ils sont destitués et remplacés par de plus sûrs (Morel, Piquerez, A. Donzé, Jeangros et Miserez). Mais le Directoire, entre temps (le 12 ventose), 2 mars 1798) était allé plus loin ; prenant acte de la démission d'office de Dubois, il avait nommé en son remplacement... un revenant, J.-A. Rengguer et A. Lémane dut s'effacer devant lui<sup>37</sup>. Avec le retour de Rengguer, nous voilà en présence de deux des trois hommes qui ont le plus marqué le département : Rengguer et Roussel, — le troisième sera Liomin...

### 3) Le Commissaire Roussel

C'est Roussel qui, de 1795 à 1798, joua le principal rôle. Il existe sur lui de très nombreux documents épars. Il a retracé lui-même, au moins à trois reprises, les étapes de sa carrière, qui peut donc être facilement suivie. De plus des renseignements assez précis figurent sur lui, dans les nombreuses fiches de l'époque consulaire et impériale. Le personnage mérite qu'on s'y arrête car, en plus de son rôle local, il fut l'un des cinq commissaires départementaux (sur les 98 départements français de l'époque) qui resta en fonctions du début à la fin du Directoire et même au-delà, jusqu'à la suppression du département. Nous lui avons consacré une étude particulière.<sup>38</sup>

François-Augustin Roussel (certains documents l'appellent François qui était son premier prénom mais Augustin était l'usuel, un autre l'appelle Claude sans explication plausible) était né à Belfort en 1756. Il avait, semble-t-il, résidé dans cette ville où il était devenu avocat et procureur fiscal jusqu'à la Révolution. Il y avait connu Boillot, avocat comme lui et son aîné de quelques années, Burger, beau-frère de Kléber, et Mengaud, autre homme de loi de la même ville. Secrétaire de la municipalité en 1789 puis du district de Belfort l'année suivante, il occupa ce poste jusqu'en 1793. En septembre de cette année, il accompagna comme commissaire politique les colonnes patriotiques envoyées dans le Mont-Terrible et se fixa d'abord à Delémont où il se lia avec Sigismond Moreau, ancien maire puis président du Tribunal criminel du département, qui venait d'être suspendu de cette fonction et avait regagné sa ville natale. Il se lia aussi avec la famille de Bellenet dont les chefs avaient émigré, ce qui prouvait déjà son aptitude à se faire des amitiés dans divers milieux. Il connaissait déjà la région : il avait accompagné en juillet 1789 la princesse de Brionne, mère du célèbre prince de Lambesc, de Belfort à Porrentruy, ce qui fut plus tard retenu contre lui. Revenu en octobre 1793 à Porrentruy, il devait y rester jusqu'en 1800. C'est d'abord toujours comme commissaire auprès des colonnes patriotiques qu'il s'y fixa ; il retrouva Moreau rentré en faveur et devenu Président du Comité Révolutionnaire du département. Il donna alors seulement sa démission de secrétaire général du district de Belfort et fut successivement membre du Comité Révolutionnaire de la commune de Porrentruy, puis fut nommé le 25 frimaire an II (15 décembre) administrateur du département par arrêté signé, de Montbéliard, par Bernard de Saintes, qui avait répudié ses prénoms pour ceux, plus à la mode, de Pioche-Fer<sup>39</sup>. Bernard l'appelait « un vrai sans-culotte ». Il prit possession de son poste le 4 nivose (24 décembre) ; cependant le 18 (7 janvier 1794), le même Bernard le nommait juge au Tribunal Révolutionnaire du département, organisme qui avait succédé au Comité Révolutionnaire sous la présidence de Moreau. Il cessa, provisoirement, ses fonctions d'administrateur, qu'il reprit sans doute le 10 prairial an II (30 mai 1794), le lendemain de la chute de Rengguer. Il avait alors pris publiquement parti contre celui-ci et avait retrouvé, contre lui, son compatriote et ennemi Boillot (celui-ci marié avant la Révolution à une femme de Porrentruy avec laquelle il ne s'entendait pas, était revenu dans le pays dès l'époque de la Rauracie ; administrateur du département en juillet 1793, il était président de l'Administration depuis octobre de la même année, après le départ de Clerget. Puis au printemps de 1794 il était devenu Procureur Syndic du district de Porrentruy et, lorsque Rengguer dut s'enfuir, il occupa l'appartement de l'ancien dictateur au château). Quant à Roussel, Président de l'Administration Centrale en thermidor an II, il avait suivi le cours des événements. Il était parti à

Paris du 22 septembre au 8 novembre 1794 afin de faire approuver sa conduite puis avait fait un séjour à Belfort « pour la gestion de ses biens patrimoniaux. Il avait d'ailleurs laissé à Belfort sa femme et ses deux fils qu'il ne fit venir qu'en avril ou mai 1795. Il logeait à Porrentruy, en face de l'hôtel de ville, chez une vieille dame de Bellenet, de cette famille connue à Delémont, et cette dame avait une nièce âgée de 25 ans environ. Roussel, qui était bel homme, fut, bien sûr, accusé de ne pas être, pour cette raison, pressé de faire venir son épouse ! Revenu en grâce en frimaire an III, il redevint Président de l'Administration Centrale en nivose, le mois suivant, et il le resta jusqu'à la date de sa nomination comme Procureur général Syndic du Département, le 28 germinal (10 mars 1795). Il revendiqua l'appartement de Renguer occupé par Boillot et ce fut une nouvelle querelle entre eux. C'est alors qu'il fit venir « son ménage ». Très attaqué il déclara publiquement qu'il abandonnerait ses fonctions dès que les nouvelles institutions seraient mises en place, et, de fait, il démissionna le 28 fructidor an III (14 septembre 1795)... mais il gagna Paris et on sait comment, grâce à Rossée et à Belin qui lui obtinrent l'appui de Reubell, il dama le pion à Rougemont... et à Boillot, lequel avait profité de son départ pour se faire nommer, par les administrateurs modérés, commissaire du pouvoir exécutif à titre provisoire. Roussel nommé par un arrêté préparé par Reubell et signé de La Revellière, commissaire près le Département, le 4 frimaire an IV (25 novembre 1795), prenait ses fonctions le 1<sup>er</sup> nivose (21 décembre), Boillot ayant résigné les siennes le 15 frimaire. Roussel devait conserver ces fonctions jusqu'au 21 brumaire an VIII, au lendemain du coup d'Etat (11 novembre 1799), mais il ne fit alors que changer de titre pour celui de commissaire du gouvernement jusqu'à la disparition du département en avril 1800.

Il débuta dans ses fonctions avec une grande application comme en témoigne cette si curieuse lettre qu'il écrit à l'ancien constituant Heurtault-Lamerville devenu commissaire du Directoire dans le Cher, son département, pour lui demander comment il s'y prenait pour exercer ces délicates fonctions ! Il devait, en effet, repousser de rudes assauts. Il s'absentait souvent, se faisant remplacer par un administrateur, Béchaux en l'an IV, Kauffmann en l'an V, Koëtchet en l'an VI. Il prêtait le flanc à certaines critiques, fréquentait les tavernes, buvait sec, sans s'ennivrer cependant, mangeait au point de mériter le surnom de « Gargantua »; il passait pour aimer l'argent et on l'accusait, sans preuves réelles, de fermer les yeux sur les pots de vin que se faisaient remettre ses employés ; il fut aussi accusé d'avoir profité de la vente de bois nationaux du côté d'Arlesheim, en commun avec Béchaux de Porrentruy. Pierre Ochs se fit l'écho de ce bruit en mars 1797, dans une lettre à Pflieger où il écrivait : « il passe pour aimer l'argent, pour faire sa bourse, pour s'enrichir au moyen des forêts nationales... je dis passe car je ne sais cela que par ouï-dire. »

C'était, sans doute, Bacher, par ses amis, qui était à la source. Et Mengaud, renseigné à cette même source, reprendra cette accusation un peu plus tard. Ce n'était pas bien grave.

Ce qui le fut davantage, ce fut toute une machination savamment montée où le faux côtoie le vrai sans doute, entre l'automne de 1795 et le printemps de 1797, tout un dossier des Archives Nationales<sup>40</sup>. Affaire complexe. En clair, Roussel fut accusé par Boillot, Lopez et Gœtschy en fructidor an III, d'une part, par Bennot le 4 floréal an IV (23 avril 1796) en second lieu, par Metge le 10 prairial (29 mai) et enfin cité à comparaître par le juge de paix de Porrentruy Coulon. De quoi était-il accusé dans tout cela? D'abord — en ordre chronologique — les trois premiers nommés le dénonçaient comme « agent de Rengguer ». Ce dernier, après sa fuite de Porrentruy le 29 mai 1794<sup>41</sup>, s'était réfugié à Moutier, où il avait été arrêté puis relâché, se disant bourgeois de Bienne. Revenu dans le Mont-Terrible, il y avait été arrêté le 25 août et conduit de brigade en brigade [de gendarmerie] jusqu'à Paris où il était réclamé par l'accusateur public près du Tribunal Révolutionnaire Leblois pour répondre aux accusations aussi vastes que vagues de « fédéralisme » — c'était de cela qu'on accusait les Girondins —, de « terrorisme » et « d'usurpation du pouvoir souverain ». C'est là que Gautherot l'a laissé. Voyons la suite. Rengguer avait su se faire libérer assez vite et après janvier 1795 il était devenu caissier de l'entreprise des fournitures de chemises de l'armée ! Son gendre F.-X. Belin l'avait sans doute recommandé à de puissants personnages. Les Belin, on le sait, étaient amis de Roussel. Celui-ci fut accusé, étant Procureur Syndic, d'avoir pour blanchir Rengguer fait fournir à celui-ci un certificat de résidence antidaté, de façon à ce qu'il ne semble avoir quitté Porrentruy qu'en messidor an II ; de cette façon, Rengguer aurait été une victime de l'épuration robespierriste. Ce certificat, d'ailleurs, ne servit pas car Rengguer ayant été maladroitement accusé, entre autres choses de « fédéralisme », se vit blanchir lorsque les Girondins revinrent en triomphateurs à la Convention. Avec Roussel étaient cependant accusés (plus d'un an après) de forfaiture, F.-X. Belin, Priueler, beau-frère de Rengguer, Bouhélier, Birry, Bailly, Negelen, Jubin, Voisard et Beck, tous ardents révolutionnaires.

L'accusation de « fédéralisme » était d'autant plus curieuse, d'ailleurs, que la révolte fédéraliste est de juillet-octobre 1793 et que ce n'est que le 31 mai 1794 que Rengguer avait été décrété d'accusation. D'autre part c'était Roussel qui avait signé la liste supplémentaire des émigrés comprenant l'adjonction du nom de Rengguer. Il réagit en septembre 1795 vigoureusement par l'impression d'une adresse tendant à réfuter l'accusation lancée contre lui et il contre-attaquait, accusant Boillot « être immoral », le « Juif Moïse Lopez enrichi crapuleusement », Gœtschy « acheteur à vil prix du château de Cœuve » et tous trois solidairement « familiers de Rengguer sous la Terreur

ayant mis le plus grand terrorisme à l'ordre du jour ». Cette adresse est certainement celle que cite Amweg avec une date fausse (septembre 1793 pour 1795) car Roussel n'était pas Procureur général Syndic en 1793<sup>42</sup>. En même temps il écrivait personnellement à Reubell pour se défendre en invoquant le témoignage de Belin, Rossée et Richou. Et c'est alors, on l'a vu, qu'il était parti pour deux mois à Paris. Il en était revenu commissaire.

Metge, autre ancien administrateur, ressortit, en plus du précédent, un autre grief contre lui : celui de fréquenter les ci-devant (affaire Brionné, affaire Bellenet) et les assortit d'un dernier : celui d'avoir, à la suite de Rengguer, volé, de connivence avec cinq citoyens de Porrentruy (Negelen, Simonin, Guenin, Fleury et Boéchat) les draps et les effets du château de Porrentruy. Son dossier est truffé de pièces nouvelles, vraies ou fausses. On y voit comment Rengguer avait pu richement doter sa fille « Lisbeth », celle qui faisait avant 1789 l'enchante ment de la bonne société de Porrentruy et de Vesoul, lorsqu'il l'avait mariée au plus jeune des Belin. On voit aussi huit griefs énumérés contre l'ex-dictateur, qui s'en était débarrassé avec astuce, son affaire ayant été vite close par un non-lieu, grâce, disait Metge, à l'appui des thermidoriens et des « royalistes » !<sup>43</sup>

Bennot, le mois suivant, rédigeait, lui, un véritable acte d'accusation contenant seize griefs ; les précédents et bien d'autres tels que trafic honteux d'argent... à Belfort avant 89, liaisons avec les Billieux en 93, viol du secret de la correspondance, maquillage de sa fortune, ...et insistait surtout sur son « commerce charnel honteux et incircospect (*sic*) avec une fille aristocrate et hardie... faisant gémir la citoyenne Roussel ». (C'était de la nièce Bellenet qu'il s'agissait !) La mesure était un peu forte. Reubell fit faire une enquête confiée à son ami l'ex-conventionnel Lombard-Lachaux devenu un des directeurs du ministère des Finances, lequel s'adressa... à Barthélémy, commissaire auprès des Tribunaux du Mont-Terrible, ami de Roussel, qui répondit en réfutant point par point les accusations portées par Boillot, et concluait : « jusqu'ici tout annonce au contraire que les anciens Français l'aiment, et les nouveaux, en partie l'estiment et que pour être bientôt revenus sur son compte, il suffirait aux uns comme aux autres qu'il fut réellement tel qu'on le dépeint ici... » Resch, commissaire du Directoire dans le Haut-Rhin, donna un témoignage plus bref mais aussi favorable que Barthélémy.

Ce dernier était d'autant plus solidaire de Roussel qu'il avait subi avec lui une dernière attaque. Le juge de paix Jacques Coulon les avait cités, en compagnie du capitaine de gendarmerie Antoine Priquer, du commandant de la place Nègre et d'un gendarme, pour avoir « arrêté et interrogé sans pouvoirs » le nommé Kerrl dit Bissé, ancien municipal de Porrentruy puis procureur de la commune, fidèle des Lémane jusqu'en l'an III, et d'origine douteuse : bruxelloise ou luxembourgeoise, mais fixé à Porrentruy avant 1793. Bissé et

Coulon tombaient mal : c'était en vertu d'instructions secrètes reçues de Reubell par le truchement de Lombard-Lachaux que les deux commissaires avaient « interpellé » ce citoyen « soupçonné d'émigration ou à tout le moins d'un civisme plus que suspect ».... Ils comparurent... ne dirent rien. Nègre et le gendarme se retranchèrent derrière leurs ordres. Piqueler, plus rudement, refusa de venir, faisant répondre par un planton qu'« il était absent pour le service ». Roussel rendit compte à Lombard-Lachaux, dénonçant plus que Coulon, Boillot « qui n'oublie pas que la place de commissaire lui est déchappée (*sic*)... », et ajoutant « mettez cette affaire sous les yeux du Directoire Exécutif par l'entremise du Citoyen Directeur Reubell... »

Cependant, en l'an VI, ce fut une nouvelle alerte (qui devait être la dernière), due à l'hostilité de Mengaud et de son ami Liomin. Roussel s'y trouvait associé, à nouveau, à Rengguer, revenu, on l'a vu, en mars 1798 comme administrateur du département. Rengguer et Roussel avaient été avec Piqueler, Alexandre Moser et d'autres comme les Lémane, Birry, Negelen, Voisard... tous les anciens « Jacobins », à la tête de la scission de l'Assemblée primaire du canton de Porrentruy le 2 germinal an VI (22 mars 1798). C'était surtout Antoine Piqueler qui était accusé avec Roussel, plus que Rengguer inspirateur resté dans la coulisse. Autre figure curieuse que le capitaine de gendarmerie, frère de la citoyenne Rengguer (Marie-Thérèse Piqueler) ; un autre frère Jean-Baptiste avait été chanoine de Saint-Ursanne puis vicaire général de Gobel ; une sœur Marie-Barbe avait été religieuse aux Ursulines de Vesoul. Originaires de Champagney, chatellenie de Champagney et Passavant, sise dans le Bailliage d'Aval de la Franche-Comté mais relevant du Prince-Abbé de Lure et de Murbach en Haute-Alsace, « prince-possessionné » alsacien, les Piqueler étaient les enfants de Philippe-Antoine, lieutenant de cavalerie, beau-frère de Gobel. C'était par le canal de sa femme qu'ainsi Rengguer était le neveu de l'ancien évêque de Lydda. Antoine Piqueler avait de beaux états de service : né en 1753 à Champagney, entré à 16 ans aux gardes du corps, il y avait servi jusqu'en novembre 1791, avait obtenu en 1786 son brevet de capitaine. Il était capitaine de gendarmerie à Delémont depuis le 23 août 1793 puis à Porrentruy depuis le 16 décembre 1794. La famille Piqueler était en relations avec l'Ajoie depuis que le grand-père avait attiré à Champagney et à Ronchamp dans sa verrerie des « Suisses dont beaucoup étaient de Porrentruy, puisqu'on y trouve les noms de Raspieler et Graizely. Antoine Piqueler avait sous ses ordres son neveu Joseph-Antoine Rengguer fils, dont la carrière avait suivi celle de son père de nomination en révocation puis en réintégration, et qui était le mari d'Ursule Klie, de Delle. Le fils de Piqueler et les fils de Roussel étaient ensemble parmi les bons élèves de l'Ecole centrale de Porrentruy ainsi que le montre le palmarès de celle-ci pour l'an VI (1798). Quant à Moser, ancien

secrétaire de l'Administration du département sous la Terreur, ami de toujours de Rengguer, d'ancienne origine biennoise comme lui, c'était le père de cette Thérèse avec laquelle le Procureur Syndic avait jadis entretenu une « correspondance amoureuse » si osée que Gautherot ne voulut pas la sortir de l'« Enfer » des archives jurassiennes de Berne ! Révoqué à la chute de Rengguer, Moser était devenu professeur à l'Ecole Centrale grâce aux Lémane puis avait été relevé de cette fonction pour être remplacé par Kuhn<sup>44</sup>. Roussel, cependant, si compromis semblait-il, tira fort bien son épingle du jeu, grâce à une belle lettre à Reubell et à l'appui de son autre ami Moreau qui le défendit contre ses ennemis de Porrentruy, contre Mengaud et contre Liomin.

Resté en place jusqu'à la fin sans encombres, Roussel était toujours aussi diversement jugé en l'an VIII. Le mémoire David Perrot, déjà cité, rédigé au lendemain du 18 brumaire, lui est très défavorable : « homme aimable en société, ne parlant jamais que de lui, aimant le faste et le luxe, la toilette et les bijoux [...] fait tout par boutade et par caprice, indiscret... néglige totalement ses devoirs... et ses commis sont payés par la République alors que leur indemnité devrait être soldée par lui... on le soupçonne d'après des bruits sourds d'avoir soutiré de l'argent aux parents des réquisitionnaires et des conscrits... » Pourtant l'auteur n'est pas un ami de Boillot qu'il traite encore plus mal, mais il est très mal intentionné envers toutes les autorités du pays. A l'opposé le Représentant du peuple Chaillot de Seine-et-Marne, délégué des Consuls dans le Mont-Terrible, écrivait au ministre de l'Intérieur Lucien Bonaparte : « le Commissaire Central est un homme précieux pour le gouvernement, vous pouvez... y avoir pleine confiance... » et aux Consuls eux-mêmes : « le citoyen Roussel est connu pour un honnête homme et un bon citoyen... Le gouvernement peut avoir confiance en lui. » Que penser de ces opinions contradictoires ? Sans doute : *in medio veritas* !

## II) Les accroissements du Mont-Terrible

(1797 - 1798)

### 1) L'annexion du pays de Montbéliard

En mars 1797, le Mont-Terrible reçut un premier accroissement assez inattendu d'ailleurs et géographiquement peu logique. La France avait occupé le pays de Montbéliard, enclave étrangère en terre française dès 1793. Mais jusqu'en 1797 le sort de ses habitants n'avait

pas été officiellement fixé. La loi du 11 ventose de l'an V (1<sup>er</sup> mars 1797) réunissait définitivement au Mont-Terrible la plus grande partie de l'ancienne Principauté laissant seulement à la Haute-Saône les communes de Clairegoutte, Belverne, Etobon, Frédéric-Fontaine et Magny d'Anigon, formant le canton de Clairegoutte. Ces cinq communes étaient séparées du reste de la Principauté et entièrement enclavées jusque-là dans la Haute-Saône. Par contre, outre la grande masse de l'ancienne principauté wurtembergeoise, deux enclaves plus petites étaient aussi réunies au Mont-Terrible, Couthenans au nord, voisine d'Héricourt, et Abbevillers au sud, limitrophe de Fahy et de Grandfontaine du canton de Chevenez. C'est sur le rapport de Lémane aux Cinq-Cents et après intervention aux Anciens de Raspieler que fut adoptée la loi de réunion. Ce fut à la fois la plus notable intervention de Lémane et son chant du cygne puisqu'il était compris dans le tiers des ex-conventionnels tirés au sort pour quitter les Conseils le mois suivant sans même avoir la possibilité d'être réélu, tout au moins dans son département qui n'avait pas de député à élire d'après le tableau établi en l'an IV. La lutte fut assez rude car les Belfortains avec Rossée n'avaient pas abandonné leur idée de département de la Savoureuse avec, bien entendu, le pays de Montbéliard dans sa circonscription.

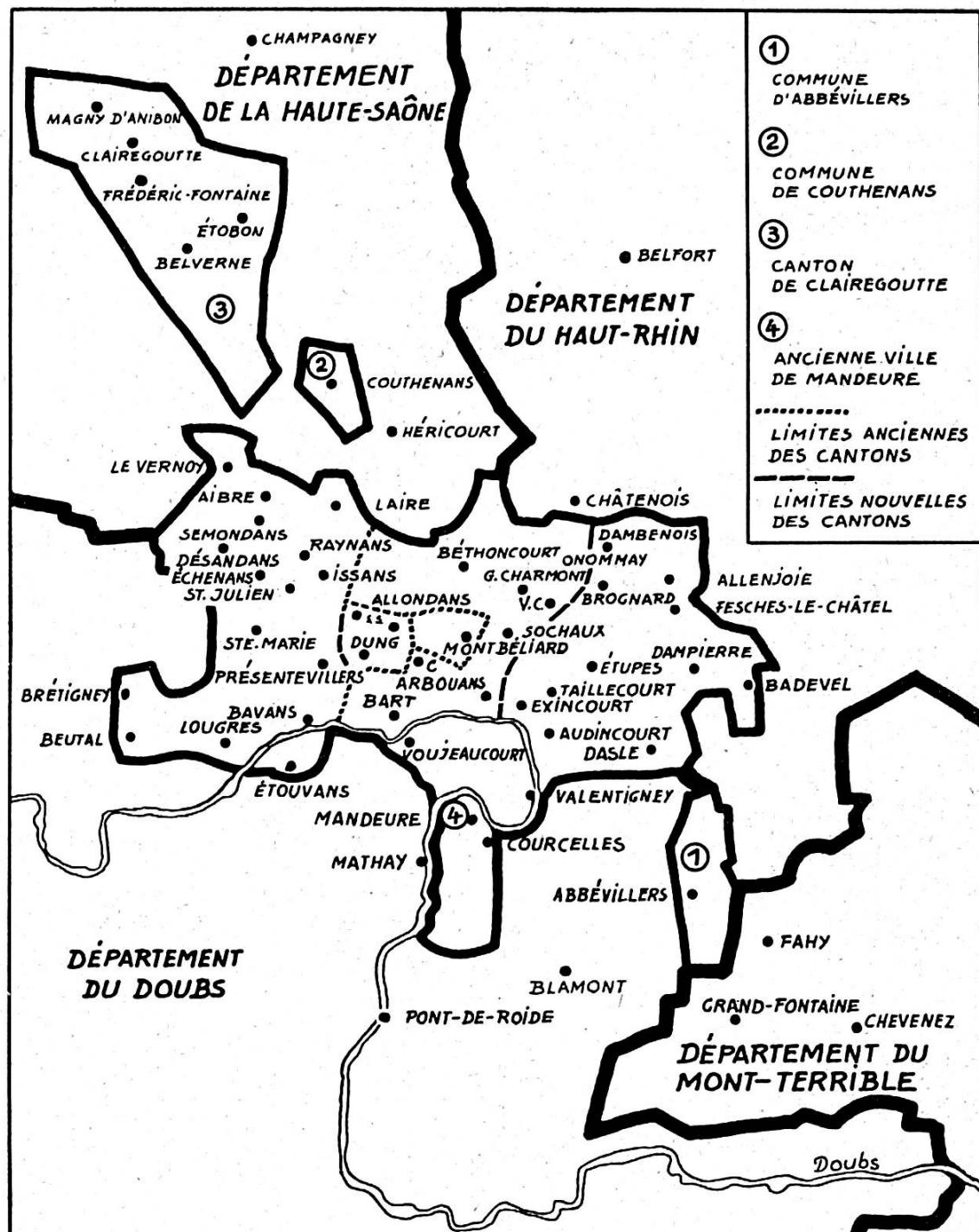
Celui-ci étant déjà divisé en cantons, cette division fut maintenue. Cependant cela offrit quelques difficultés. En effet Montbéliard avec ses 3693 habitants était, maintenant, de loin, la plus grosse agglomération du Mont-Terrible (Porrentruy, la plus peuplée jusqu'alors, n'en avait que 2032). Elle formait à elle seule un canton et les autorités de la Haute-Saône, à laquelle elle avait été provisoirement agrégée, n'y avaient rien trouvé à redire. Il n'en fut pas de même après. En l'an V rien ne fut changé d'autant plus que 21 jours séparaient la réunion de l'ouverture des assemblées primaires. Le tableau imprimé par les soins de l'Administration Centrale du Mont-Terrible et signé de Theubet, président de celle-ci et d'Arnold, secrétaire, comporte seulement Montbéliard, Audincourt et Desendans avec quatre colonnes en blanc, en regard. Dans les mois suivants, un plan fut établi, devenu officiel par un arrêté de l'Administration du 23 pluviose an VI, qui ajoutait à la commune de Montbéliard, trois communes du canton de Desendans (Allondans, Dung, Saint-Suzanne) et huit de celui d'Audincourt (Grand-Charmont, Vieux-Charmont, Nommay, Sochaux, Arbouans, Bart, Courcelles, Béthoncourt). Le canton ainsi prévu de Montbéliard avait 12 communes et 6194 habitants, divisé en deux assemblées primaires pour les élections de l'an VI, une à Montbéliard pour cette commune, une à Sochaux pour les onze autres. Desendans n'avait plus qu'une assemblée à Sainte-Marie, au lieu de deux (Sainte-Marie et Desendans) en l'an V, et Audincourt plus que deux (Audincourt, Mandeure) au lieu de trois (les mêmes plus Allenjoie). Les deux cantons de Desendans et d'Audincourt ainsi réduits

avaient 3598 et 4673 habitants au lieu de 4363 et 6409 jusque-là. C'est ce que stipulait le tableau pour les élections de l'an VI signé de Kauffmann, président, Lassue, Negelin et Renguer, administrateurs et Voisard, secrétaire du département. Mais cette refonte se trouva annulée par l'arrêté directorial du 25 ventose an VI et les assemblées primaires se réunirent en 1798 dans les mêmes lieux et selon les mêmes divisions qu'auparavant. Elles désignèrent au total 16 électeurs au lieu de 18 prévus ; leurs noms et leurs localités d'origine figurent dans la liste des électeurs. En l'an VII (1799) la réforme envisagée fut abandonnée et le tableau signé de Liomin fils, Binninger, Kauffmann, Koetschet, Wildermett et Voisard, reprit les divisions de l'an V. [Voir carte n° 2 ci-contre].

Quoi qu'il en soit l'adjonction faisait gagner au Mont-Terrible 14.465 habitants, portant sa population à 50.000 habitants en gros (de 49.433 à 53.142). Le département restait le plus petit de tous ceux de France mais cependant s'étoffait un peu. Par ailleurs, quel que soit le découpage des cantons nouveaux, ceux-ci étaient plus grands que la plupart des anciens. En s'en tenant au découpage de fait, Audincourt l'emportait de loin et seuls Reinach et Saignelégier dépassaient ensuite Desendans, cependant que Porrentruy n'arrivait que de quelques unités avant le canton-commune de Montbéliard. Bien entendu il fallait s'attendre à pas mal de demandes de la part des Montbéliardais puisque l'ancien Mont-Terrible garda pour lui toutes les administrations et les trois tribunaux, ne laissant à Montbéliard, ancienne petite capitale tout comme Porrentruy, que son rôle de chef-lieu de canton. Les «nouveaux réunis» protestèrent, mirent en avant leur ancienne splendeur, «commune la plus peuplée de tout le département, autrefois la plus commerçante, celle qui a perdu le plus d'établissements publics qui versaient le plus de numéraire dans la circulation, le Prince y avait sa résidence, tous les dycastères y résidaient, un collège renommé au loin y attirait beaucoup d'élèves étrangers... il ne lui reste de tout cela que le siège municipal... »<sup>45</sup> Montbéliard ne faisait, ainsi, guère bon ménage avec le Mont-Terrible.

## 2) Le „coup d'œil diplomatique“ de Roussel

Le département du Mont-Terrible devenu ainsi un peu plus important ne cessait pas d'être le plus petit de la République. C'est alors que deux nouvelles propositions allaient être faites ou plutôt reprises pour l'agrandir vers la Suisse, plus logiquement. Ces deux propositions étaient faites en 1796 et au début de 1797 par Roussel et par Bacher.



CARTE N° II : L'ancienne Principauté de Mont béliard  
annexée au Mont-Terrible

Le Commissaire avait envoyé le 11 vendémiaire de l'an V (3 octobre 1796) un important mémoire de 32 pages, rédigé en fait un mois plus tôt, au moins (début de septembre) et intitulé « Coup d'œil diplomatique sur les Etats de la Principauté ou Evêché de Bâle, adressé par le Commissaire du Pouvoir Exécutif près l'Administration départementale du Mont-Terrible au Directoire Exécutif »<sup>46</sup>. Dès le

23 fructidor an IV (9 septembre 1796) il prévenait celui-ci de son intention de lui expédier un mémoire destiné à contrecarrer les Biannois, les Bernois et les Soleurois qui « veulent réunir l'Erguël à Bienne ». Il avertissait en même temps que Berne avait décidé d'envoyer dans ce but à Paris le major Weiss et Bienne son chancelier Neuhaus. Bonnier, chef du Bureau Diplomatique du Directoire, faisait de la lettre de Roussel un résumé annoté en marge le 7 vendémiaire par Reubell : « envoyer copie au ministre des Relations Extérieures pour faire accuser la réception au citoyen Roussel et l'inviter à faire passer au plutôt le mémoire qu'il annonce, le colonel Weiss étant déjà à Paris ». Cette lettre renvoyée le 10 devait se croiser avec le mémoire expédié de Porrentruy le 11 : Roussel accompagnait son mémoire d'une lettre pour Reubell lui-même, lui rappelant que « le citoyen Rossée avait dû lui remettre aussi un mémoire de feu le citoyen Gobel ».

Le Coup d'œil diplomatique de Roussel est très soigné. Le Commissaire commençait par examiner dans une première partie très longue (21 pages) la situation politique de chacun des pays non réunis en 1793 : chapitre de Moutier-Grandval, Bellelay, Bienne, Erguël, Prévôté, Neuveville, Orvin et Diesse. Pour chacun d'eux il remontait jusqu'aux temps les plus anciens avec copies de chartes en annexes, s'appuyant aussi sur les ouvrages historiques, notamment celui du « citoyen Ochs ». Puis il passait dans une seconde partie à un « Etat comparatif d'une partie des anciennes frontières de la France vers le ci-devant Evêché de Bâle, de celles qui les ont remplacé par la réunion du Mont-Terrible et de celles que lui donnerait l'inclusion dans le Mont-Terrible de la Prévôté de Moutier-Grandval et du Val de Saint-Imier en Erguël ». Dans une troisième partie il examine les « Limites du Val de Saint-Imier en Erguël et de la Prévôté de Moutier-Grandval contre la Suisse » et il termine par trois pages de « Réflexions générales » très intéressantes. Il laissait au Directoire le soin de conclure si on devait annexer seulement l'Erguël et la Prévôté ou tous les autres pays aussi mais suggérait sans ambiguïté de s'arrêter à cette deuxième solution. « Que l'on consulte ces hommes simples et bons et... qu'on leur laisse exprimer leurs sentimens... on verra que leur vœu est de devenir des Républicains français... » Il rejoignait dans ses considérations stratégiques l'avis des divers généraux, des envoyés du Comité du Salut public comme le « Mayençais » Frédéric Haupt, cité par J. Joachim, et de Reubell lui-même<sup>47</sup>. Il coïncidait aussi, mais sans que Roussel n'ait pu connaître ce document enfoui aux Affaires Etrangères avec les deux Rapports de Liomin à Bassal en 1796. Aussi est-ce à Reubell qu'il envoya ce mémoire en octobre 1796. Cependant pendant de longs mois il resta lettre morte. Que se passa-t-il ?

Le 21 vendémiaire an V (13 octobre 1797) il envoya une longue lettre de « réflexions consécutives à mon coup d'œil diplomatique » :

il proposait, pour le présent, diverses mesures : s'opposer au plan des Bernois et des Biennois en exigeant la suppression de la Régence, la remise du gouvernement au peuple de l'Erguël et la formation d'une assemblée représentative avec représentation proportionnelle de chaque communauté pour délibérer « sur tous les objets sur lesquels le gouvernement français l'appellera à émettre son vœu ». On peut penser ce que cela veut dire ! Le Bernois Weiss et le Biennois Neuhaus étaient à Paris, et c'est alors que Reubell soumettait le premier au feu roulant de 18 questions sur l'attitude des patriciens bernois vis-à-vis de la Révolution, sur l'aide accordée par eux aux émigrés, sur leurs opposition aux patriotes erguélistes. Le texte de ce questionnaire figure dans les Papiers de Reubell et il est annoté de la main même du Directeur qui y a même ajouté un certain nombre de remarques postérieures au 18 fructidor touchant la collusion de Barthélémy avec les Bernois lorsque les papiers de celui-ci eurent été passés au crible par Maas<sup>48</sup>. Le Biennois, de son côté, avait adressé un premier mémoire le 20 vendémiaire (12 octobre), dans lequel il demandait tout simplement au gouvernement français « d'inviter les Erguélistes à se rallier à Bienne pour joindre les branches de son gouvernement civil à la tige qui soutient et règle sa partie militaire » et d'« intimer au district d'Erguël de s'incorporer avec la ville de Bienne pour former un gouvernement régulier et provisoire... ». Le 9 brumaire (31 octobre) il revient à la charge et, s'appuyant sur les textes anciens, il réclamait la réunion de l'Erguël à Bienne, et allant même plus loin, il offrait à la France, en termes prudents, l'annexion d'une partie de la Prévôté (la partie : « Sous les Roches »), « l'autre partie pouvant être amalgamée à Bienne ». De ce second mémoire, un extrait était fait à l'usage de Reubell par Bonnier ; le Directeur annotait cet extrait : en face d'un paragraphe où le chancelier de Bienne avait écrit : « il emportera la satisfaction que jamais l'aigle Impériale ni aucune autre autorité qui lui serait soumise [c'est-à-dire l'Evêque] ne relèvera la tête entre les deux Républiques » [la France et... Bienne !], Reubell griffonna : « Vous êtes orfèvre, Mr Josse ».

Sur un mémoire de Weiss, Reubell avait aussi écrit : « Citoyen Bonnier, me faire un rapport géographique, politique et militaire sur la loi du 7 avril 1793 et les propositions annexées et intitulées : Projets et décisions. ». Ces trois projets se trouvent à la fois dans le dossier diplomatique du Directoire et, en copie, dans les papiers personnels de Reubell et sur cette copie, une nouvelle note du Directeur marque la liaison avec le « Coup d'œil » de Roussel : « Porté au Ministre des Rel. Ext. le travail de Roussel. Ne rien faire sans m'en reparler. 4 nivose an 5. Reubell. » (24 décembre 1796). Le premier projet laissait la partie du ci-devant Evêché de Bâle comprise dans la neutralité helvétique dans cet état, la considérant comme « partie intégrante de la Suisse ». Le deuxième, plus vague, concluait au maintien provisoire du statu quo, étant entendu qu'avant toute décision

il fallait entendre « les intéressés et particulièrement le gouvernement de Berne ». La troisième proposait de renvoyer après la conclusion de la paix tout le problème, de ne rien faire avant mais « d'admettre cependant tout mémoire qui pourrait être présenté par les intéressés ». Les deux notes de Reubell marquent, par leurs dates, le cheminement de sa pensée. Le 18 octobre il semble impartial ou indécis, le 24 décembre il a pris parti mais il lui fallait tenir compte du poids de la position de Barthélemy et les événements intérieurs de 1797 devaient laisser les choses en l'état, étant seulement obtenu ce résultat que l'offensive de Bienne, appuyée par Berne, avait échoué, l'Erguël restant soumis à la Régence épiscopale. La victoire royaliste aux élections de l'an V, l'élection de Barthélemy au Directoire, la conclusion par Bonaparte des préliminaires de Léoben obligaient Reubell à attendre, sans pouvoir aller plus loin. L'arrivée de Talleyrand au Ministère des Relations Extérieures en juillet 1797 était aussi un nouvel élément et Liomin avertissait des liaisons de celui-ci avec les Biannois, notamment par l'entremise de l'émigré Bartès, ami du père de Talleyrand. Réfugié à Bienne, son fils avait épousé une fille du maire Alexandre Wildermett. Liomin se plaignait, par ailleurs, qu'une lettre qu'il avait remise ouverte au général Nouvion et qui devait, « pour sa tranquillité demeurer secrète... se fut trouvée peu après en copie entre les mains du chancelier Neuhaus ». Roussel, selon le Registre de sa correspondance, revenait sans cesse à la charge : « Quant aux positions militaires, je vous ai dit la vérité dans le coup d'œil diplomatique que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 11 vendémiaire an V » écrivait-il encore en brumaire an VI, plus d'un an après. Le Directoire, c'est-à-dire Reubell, venait cependant de compléter son dossier, à la veille du 18 fructidor, en attendant de pouvoir, les mains libres, aller de l'avant, comme Ochs, sans relâche, le lui demandait<sup>49</sup>.

### 3) Le plan Ochs-Bacher et l'opposition de Barthélemy

On trouve, dans les papiers de Reubell, un important rapport rédigé par Bacher, pour le Directeur lui-même, et traitant de la conduite à tenir vis-à-vis des parties non réunies en 1793 de l'Evêché de Bâle. Ce rapport de sept feuillets doubles ou 14 pages porte sur sa couverture le titre « Apperçu des avantages que présentent les droits que la République Française peut faire valoir sur la Prévôté de Moutier-Grandval, le Pays de l'Erguël, la Mairie d'Orvin, la ville de Bienne, la Montagne de Diesse et La Neuveville ». Il est daté à la première page du 1<sup>er</sup> frimaire an VI (21 novembre 1797) et porte en haut de la main de Reubell « Suisse, de la part de Bacher, pour le Ministre des Relations Ext. »<sup>50</sup>. Dans cet « aperçu », Bacher propose

« après l'heureuse conclusion de la paix avec la Maison d'Autriche et en attendant le Congrès de l'Empire qui doit se réunir sous peu à Rastatt », de « représenter les droits du ci-devant prince-évêque de Bâle sur la rive gauche du Rhin ». Il examine successivement les liens indirects des pays non réunis avec le Corps Helvétique et, pour chacun d'eux, dans l'ordre suivant : Erguël et Orvin, Prévôté et Bellelay, Biènne, Diesse, La Neuveville. Pour chacun de ces pays, il remonte, lui aussi, aux sources, puis en fait une rapide description village par village. Passant, par exemple, en revue les communes du Munsterthal, il écrit : « les habitants des villages de Courrendlin, Châtillon, Courchapoix, Corban et Mervelier sont catholiques et, par conséquent, paresseux et pauvres... » Dans une deuxième partie qu'il intitule « Projet d'une nouvelle frontière entre le département du Mont-Terrible et la Suisse », il passe à des considérations stratégiques et politiques. Dans une troisième partie, il traite des « Compensations à offrir au Corps Helvétique en général et à quelques états en particulier, qui seront obligés de faire les sacrifices de la nouvelle frontière ». Il se prononce, en effet, dans le sens suivant : il conviendrait de laisser à Berne, La Neuveville et Diesse, et non seulement de laisser Biènne indépendante mais de lui octroyer Orvin et le Bas-Erguël, de façon à « ne pas trop violer les anciens droits des Suisses » et aussi de faire suivre à la frontière une ligne sûre par le Chasseral et Pierre-Pertuis et de là par les crêtes du Montoz et du Grenchenberg jusqu'à la Scheulte et Montsevelier. Bacher envisage bien aussi de « prendre tout jusqu'au lac de Biènne » mais il écarte cette hypothèse d'une simple phrase : « Comme il se rencontrerait vraisemblablement de trop grands obstacles pour obtenir une limite aussi étendue qui ferait entrer la frontière de la France jusque dans l'intérieur de la Suisse, il paraît qu'il faudra se retrancher sur la seconde hypothèse. » Bien mieux, il propose, en échange de l'annexion des enclaves soleuroises et de celle de Bâle, de céder à Soleure « toute la partie de la Prévôté située au sud de la Birse à partir de Court jusqu'au-dessous de Courrendlin » et de céder à Bâle le bourg et le ban d'Arlesheim « qui forment un saillant dans le territoire de ce canton ». Et même, envisageant que Soleure et Bâle « pourraient se croire peut-être fondées à représenter qu'ils sont lésés », il envisage enfin de leur aliéner à chacun une partie du Frickthal « aliénation qu'on assure avoir été arrêtée à la sollicitation de la France par un article secret du traité de Campo-Formio ». A ce rapport très important sont jointes trois cartes dont une, déjà notée, des pays du ci-devant Evêché, une de l'Etat de Bâle et la troisième de leurs confins.

On voit que ce plan loin d'être intransigeant, s'efforçait, ce qui n'a rien d'étonnant de la part d'un diplomate, de partager avec les cantons et surtout qu'il était très favorable à Bâle qui se voyait offrir des compensations à peu près aussi importantes pour les deux médiocres villages de Biel et Benken que Soleure ou Berne pour des

territoires et des droits biens plus consistants. La cause est simple. Bacher était le porte-parole de son ami Pierre Ochs et c'est ce dernier qui lui avait fourni tous les éléments de son travail. Il l'écrivit dans une lettre à Pflieger : « Bacher a du reste averti de tout. Je lui donnai dans le temps tous les renseignements sur les présumées combourgeoises qu'on faisait valoir... » Cette lettre est du 20 germinal (11 avril 1797) sans indication d'année mais son contexte prouve qu'elle ne peut être que de l'an V puisque Ochs y fait allusion aux élections royalistes et qu'il demande qu'on le mette en rapport avec Laharpe. Or il est dit que le rapport de Bacher composé d'après ces renseignements donnés par Ochs « avait déjà été envoyé [à cette date] aux autorités ». Celui que nous avons est de frimaire suivant (novembre). Peut-être est-il possible d'expliquer ce décalage par les considérations qui vont suivre.

Ochs revient à trois reprises à l'automne dans des lettres au même Pflieger sur le même sujet. C'est alors qu'il dut souffler au diplomate l'idée du Frickthal à échanger. On sait que le 30 novembre, Ochs partait pour Paris, avec comme mission, de la part des Treize de Bâle, de traiter directement avec le Directoire de l'octroi du Frickthal à leur canton et on sait aussi bien comment tourna cette fameuse mission<sup>51</sup>. Le Directoire se trouvait aussi en possession d'une autre lettre concluant dans le même sens que l'aperçu de Bacher ; elle émanait du Directeur de l'Enregistrement et du Domaine à Porrentruy, Schlisler, et datait du 22 ventose an V (12 mars 1797). C'est elle qui paraît même avoir fait relancer la balle, en fournissant à Reubell le moyen de réitérer une demande de renseignements sur cette question. La minute de cette lettre porte l'annotation suivante de la main du Directeur : « Envoyer copie au Ministre des Relations Ext. pour joindre aux pièces devant servir au rapport demandé sur l'Erguel... 29 ventose an 5. Reubell. » Une seconde note indique « envoyé le 30 ». Cette lettre se trouve, en copie, dans les papiers de Reubell, et, de plus, dans ces papiers, on trouve aussi deux « relevés de notes et pièces à envoyer au Ministre des Relations Extérieures » du 30 ventose et du 14 germinal rappelant son importance ; le dernier relevé est accompagné d'une note impatiente. « On a déjà demandé un rapport légal et politique relatif à l'Erguel... et il doit, à présent, exister des renseignements suffisants. On avait aussi demandé à Barthélémy des renseignements qu'il doit donner d'après la loi (*sic*) qui a laissé une partie des limites de la Pté de Porrentruy indécises. Les a-t-il envoyées ? Si non savoir pourquoi. Reubell. » Ceci était sans doute une référence à la demande faite par le canal de Bonnier à l'automne précédent après la réception du « Coup d'œil » de Roussel. Or Schlisler, qui se dit « convaincu que Reubell est déjà porté à réunir ces pays à la France », concluait à la réunion, non pas de tous les pays mais seulement de l'Erguel, de la Prévôté, de Diesse et d'Orvin. Il fait allusion aux prétentions biannoises, mais il ajoute un argument curieux : « La

France comme subrogée du Prince, a droit de réquisition de la Bannière. Si la Suisse exigeait qu'elle y renonce, la France pourrait faire de même et alors l'Erguël et Orvin n'auraient plus aucune relation avec la Suisse alors qu'ils seraient toujours liés à la France en tant que subrogée aux droits [politiques] du Prince. » Cet argument aussi fort en apparence que spécius allait rencontrer à Bâle, où copie de cette lettre était envoyée, l'opposition déclarée de Barthélemy qui était encouragé alors par les résultats des élections de germinal an V (avril 1797). Carnot, au Directoire, désapprouvait toujours les intentions de Reubell, Letourneur lui emboîtant le pas comme de coutume, sans doute, et Barras louvoyait. On pouvait espérer que le sort aurait mathématiquement plus de chance de tomber sur un des deux autres.<sup>52</sup>

A Bâle, Laquante qui était devenu premier secrétaire allait plus loin. Il écrivait à un « patriote suisse bien prononcé (?) » que « Reubell et Barthélemy étaient d'accord dans le fond et ne différaient que dans le choix des moyens ». Cependant le sort décida autrement. Ce fut Letourneur qui partit et ce fut, justement, Barthélemy qui le remplaça au Directoire. Il quitta la Suisse en emportant les regrets des Bernois — que ne savaient cependant pas encore toute l'étendue de leur perte — regrets auxquels il tint à répondre de Troyes. Bacher, en son absence, maintint les bons rapports avec les autorités bernoises « en attendant de sentir le vent souffler d'un autre côté ». Il se trouvait en tête à tête avec Laquante, qui continua à intriguer comme son ancien chef et à prévenir partout les Suisses afin qu'ils ne fournissent pas au Directoire des motifs d'intervention ; c'est ce que confirme Johannes von Müller dans le premier de ses rapports au Ministre Impérial Thugut le 26 juillet 1797.

Mais Barthélemy fut isolé au Directoire, ne réussit nullement à s'entendre avec Carnot. Puis ce fut le 18 fructidor, Barthélemy et Carnot disparurent. Et Laquante fut rappelé. C'est alors que Bacher ressortit son plan, le rafistola, le mit au goût du jour, toujours soufflé par Ochs. Le 25 vendémiaire an VI, le ministre Ch. Delacroix, sur l'ordre de Reubell demandait à Bacher un travail topographique sur l'Erguël, reprenant une idée donnée par Bacher quinze jours auparavant. Bacher n'attendit pas une nouvelle mis en demeure, inquiété qu'il était par la première mission confiée à Mnegaud — un « Jacobin ». — De plus Merlin partisan de l'intervention siégeait maintenant au Directoire, et c'est lui qui venait de faire décider avec Reubell une enquête sur les agissements de « Barthélemy et de ses secrétaires ». Une pièce chargeant l'ambassadeur, son frère, son beau-frère Laborie et Laquante, mais ne souffrant mot, il est vrai, de Bacher, se trouve dans les Papiers de Reubell, et, en copie, dans ceux de Merlin. Mais Mengaud mettait bien les scellés sur tous les papiers, ceux de Bacher compris Barth, pense qu'en ce qui concerne celui-ci, c'était pour donner

le change. Peut-être, mais il n'en apporte pas la preuve et Mengaud était homme, d'ailleurs, à aller plus loin que ses instructions.<sup>53</sup>

En attendant Berne et Bienne s'agitaient. Les Bernois envisageaient l'envoi d'une nouvelle députation à Paris pour régler le sort des terres du Prince-Evêque et, naturellement, ils avaient eu, à l'été, connaissance des projets d'intervention française. Ochs écrivait qu'un jeune émissaire bernois, un d'Andlau, les connaissait quinze jours après qu'il les avait fournis à Bacher. Comme il n'accusait pas ce dernier et non plus Barthélemy, il suggérait sans doute Laquiantre comme coupable. Le 2 septembre 1797, Müller écrit à Thugut que « la République de Berne paraît devoir envoyer un ambassadeur à Vienne et un à Paris pour régler l'affaire des terres du prince-évêque de Bâle ». Cependant Bienne inquiétait davantage. Les Biennois essayaient à nouveau d'annexer l'Erguël mais essuyaient un refus des Erguélistes réunis à Sonceboz. Il était question de visées prussiennes sur la ville et de complaisances que le roi de Prusse avait dans celle-ci. Barthélemy lui-même en avait averti le Directoire dès le 14 germinal (15 avril 1797). De même Müller, le 29 septembre, fait allusion aux « intrigues de Pellet pour engager Bienne à se donner au roi de Prusse comme l'avait fait jadis Neuchâtel », et il date ce projet de plusieurs mois en arrière. Müller comme Barthélemy avaient trouvé dans le temps ce « ragot absurde » mais l'historien de la Suisse ne paraît plus partager cette opinion à la fin de l'été. Reubell se défiait d'ailleurs presqu'autant de lui que de Barthélemy, tandis que Bacher prêtait grande attention aux dires du bourgeois de Schaffhouse<sup>54</sup>. Bienne, et avec elle les petits pays méridionaux de l'ancien Evêché, laissés de côté par Bacher et par Schlisler et dont Reubell même n'avait pas, carrément, demandé l'annexion, allait cependant payer cher ces suspicions fondées ou non, grâce à l'entrée en scène de deux personnages attachés à sa perte, le nouvel envoyé de la France à Bâle Joseph Mengaud et, son ami, le « patriote erguéliste » Théodore-Frédéric-Louis Liomin fils, ce dernier ancien partisan repenti de l'entente avec Bienne.

#### 4) L'annexion de la partie méridionale de l'ancien Evêché

Joseph Mengaud (Antoine selon certains documents) a été l'objet d'une étude de H. Barth, laquelle s'appuie surtout sur les Archives des Affaires Etrangères mais fort peu sur la centaine de lettres des Archives Nationales augmentées de plus du double adressées à Mengaud. Dans les Papiers de Reubell se trouve une dizaine de

lettres supplémentaires. Mengaud revint à Bâle en novembre 1797 après s'être acquitté d'une mission à Berne où il a obtenu le renvoi de l'agent anglais Wickham et d'une autre à Zurich près du Canton-Vorort de la Confédération dans le même dessein. Il va jouer à Bâle de décembre 1797 à mars 1798 le rôle d'un véritable dictateur, parlant au nom de la France. Sa biographie encore « très peu connue » selon Barth, le reste toujours<sup>55</sup>. Cependant il convient de faire bon marché de sa « parenté » avec Reubell, nous n'en avons trouvé aucune trace et R. Guyot n'en avait pas trouvé. Né à Belfort en 1751 selon ce qu'il écrit lui-même, il était avocat dans cette ville en 1789. Son frère cadet François-Xavier était militaire — il avait été commandant de la garde nationale — et devait finir, sa carrière ayant bénéficié de l'appui de son aîné, général de division, baron de l'Empire et sous-préfet de Belfort de 1805 à 1814, puis pendant les Cent Jours, après Bürger. Agent secret grâce à une parfaite connaissance de l'anglais comme de l'allemand et de l'italien, chargé de mission en Allemagne en 1792 puis en Angleterre et en Hollande pendant la période thermidorienne, il connaissait bien le Mont-Terrible et la Suisse. Il disait que « la Suisse était en quelque sorte son berceau ». En prairial an V (mai 1797), il partait pour la Russie, allait jusqu'à Moscou et à Saint-Pétersbourg et il en repartit le 8 messidor lorsqu'il apprit que les choses de gâtaient à Paris ; revenu par l'Allemagne et Londres, il quitte cette ville le 11 thermidor et était de retour à Paris le 11 fructidor, huit jours avant le coup d'Etat. C'est entre celui-ci et son envoi à Bâle qu'il visita à nouveau le Jura puisqu'il écrit : « Je vous avais mandé après ma course dans cette contrée montagneuse qu'il seroit impossible de les engager à demander eux-mêmes la réunion. Alors la paix n'était point encore faite, le sort de la Valteline n'était point connu. » Ceci se passe donc avant Campo-Formio. Reubell et Merlin l'ayant fait désigner comme agent à Bâle, il s'installa à l'Auberge des Trois Rois, et, sur sa mission, Barth nous renseigne très complètement. Il apparut comme le « Jacobin-ambassadeur », et le trésorier de Zurich Salomon Hirzel voit en lui, « l'homme de Reubell », « le diplomate-robot ». Barth l'estime un peu mieux cependant dans sa conclusion, mettant en parallèle son zèle « jacobin » avec son désir de sauvegarder la Suisse des exactions des militaires et des fournisseurs<sup>56</sup>. Renvoyé de Suisse — le mot n'est pas trop fort — après son conflit avec Brune et Schauenbourg et les envoyés Lecarlier et Rapinat, beau-frère de Reubell, il se montra vindicatif et adversaire implacable de ce dernier. En Italie l'année suivante, il écrivit un mémoire contre le Directoire, utilisé par les députés ennemis de celui-ci. Chargé, sous le Consulat, grâce à l'appui de Fouché et d'autres « Jacobins » de moindre envergure, d'une mission de surveillance sur les côtes de la Manche de Dieppe à Ostende, il se brouilla à Calais puis à Boulogne avec toutes les autorités civiles et surtout militaires, cessa de plaire et fut rappelé. Il fut encore quelque

temps agent secret en Souabe en 1805 puis il quitta la France en 1806 à destination de Hambourg où il n'arriva jamais puisqu'il se fixa à Amsterdam où il mourut littéralement « sur la paille » à la fin de juillet 1811. Barth ignorait tout de sa fin, qui se trouve consignée dans un dossier de police<sup>57</sup>. Tel était celui qui — entre autres affaires — allait avoir à exécuter et même souvent à décider de l'occupation du Jura.

A côté de lui, un Jurassien allait jouer un rôle tout aussi important. C'est Liomin, Théodore-Frédéric-Louis Liomin dit Liomin fils pour le distinguer de son père Frédéric-Louis Liomin. Le rôle des Liomin et notamment du fils est bien connu avant 1797 par les articles de Ch. Simon et de H. Joliat, parus ici même et nous avons déjà fait souvent allusion à lui. Notons toutefois qu'une confusion est souvent faite entre le père et le fils. Si la date de naissance de ce dernier est bien certainement 1765 comme le dit H. Joliat et comme l'affirme l'intéressé lui-même, écrivant en mars 1798 à Mengaud qu'il est âgé de 33 ans, la date de naissance de son père ne peut être 1748 car il n'aurait eu que 17 ans de plus que son fils ; il faut donc sans doute la remonter dans le temps de quelques années. Liomin fils est en 1786, âgé de 21 ans, maire de Saint-Imier et on connaît son activité dans cette fonction. Il y a lieu d'indiquer tout de suite, pour en finir avec ces compléments biographiques, que c'est bien Th.-Fr.-L. Liomin fils, marié à Lydie Voumard, qui fut en 1798 élu Administrateur du département du Mont-Terrible et ensuite président de cette Administration — nous y reviendrons — et que c'est encore lui qui fut nommé en germinal an VIII (avril 1800) sous-préfet de Porrentruy, supplantant ainsi Roussel et Theubet. Nous avons retrouvé à la fois la minute d'arrêté signée de Bonaparte, l'ampliation de cet arrêté signé de Maret, secrétaire d'Etat, et de Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, trois copies du même acte, une liste de présentation, deux projets d'arrêté, plusieurs tableaux de propositions. Tous portent « Sous-préfet de Porrentruy, le Citoyen Liomin fils de Porrentruy, président actuel de l'Administration Centrale de ce département (*sic*) ». Par ailleurs nous n'avons pu retrouver sa trace dans les dossiers personnels des sous-préfets, ceux-ci n'ayant été tenus de façon convenable qu'à partir de 1801, après la mort de Liomin fils. Mais il y a aux Archives de Berne une pièce de lui de germinal an VIII et, mieux, à celles de Porrentruy une signée de lui comme sous-préfet du 18 thermidor an VIII, à signatures analogues en tous points à celles des très nombreux documents de la période antérieure. Il avait été proclamé comme candidat par Rossée, Schirmer et Moreau qui le désignaient comme « infiniment supérieur à Theubet, homme essentiel à la chose tant par son talent que par son patriotisme ». Cependant, au même moment, le malintentionné David Perrot le dépeignait ainsi : « arriviste, ne songeant qu'à lui et à sa famille... pétri d'ambition comme il est d'orgueil, a tout mis en usage pour être en quelques

jours électeur, administrateur et président du département, il a fait nommer son père commissaire près du tribunal civil que lui-même avait établi à Courtelary... il est à plusieurs vues, est haineux, vindicatif, récriant sans cesse et protégeant ses amis et ceux de son pays contre les intérêts de la République. » En effet, F.-L. Liomin père fut en 1798-1799 commissaire du Tribunal de Courtelary. Quant au fils, inculpé dans sa conduite pour la formation des jurys en brumaire an VIII, il se disculpa et signa, comme président du Département, en tête du Registre des votes sur la Constitution de l'an VIII. Après sa nomination comme sous-préfet le 14 germinal an VIII (4 avril 1800), il mourut moins d'un an après de façon inopinée au cours d'un voyage à Paris au début de mars 1801, âgé de moins de 36 ans. Il aurait voulu permute avec Holtz et aller à Delémont. Nous n'avons pu trouver trace de son acte de décès car les Archives de la Seine ont été incendiées sous la Commune en mai 1871 et cet acte ne figure pas selon la réponse qui nous a été faite « parmi ceux qui ont pu être reconstitués en exécution de la loi du 12 février 1872 ». Pas trace non plus de sa mort dans les Rapports de la Préfecture de Police qui, cependant, relatent tous les décès par mort violente, apoplexies, suicides, assassinats... En tout cas sa mort était connue à Porrentruy, selon le journal de Guélat, le 20 ventose an IX (11 mars 1801). Le 2 germinal la vacance de son poste est déclarée et les états de candidature le portent vacant les 2, 3 et 4 germinal avec deux noms en regard (Beurnier et Joliat). Le 13 germinal an IX, un an moins un jour après sa nomination (3 avril 1801), il était remplacé par le citoyen Duplaquet, secrétaire général du Département des Pyrénées-Orientales. Tel est ce personnage à la vie et à la carrière fulgurantes.<sup>58</sup>

Mengaud et Liomin se connaissaient-ils personnellement avant l'automne 1797 ? Rien ne permet de la dire. Mais l'action de Liomin en faveur de l'union avec la France était connue de tous. C'est leur conjonction cependant qui va faire prendre aux choses une tournure nouvelle. Sans doute les circonstances étaient nouvelles aussi, comme le disait Bacher. « La crainte d'une guerre avec la Suisse n'était plus pour effrayer le Directoire après Campo-Formio. » Elle n'avait jamais effrayé Reubell, d'ailleurs, qui ne croyait guère plus que Carnot dans la force militaire « moderne », des Suisses. L'annonce du Congrès de Rastatt devait déterminer les partisans de l'intervention à aller de l'avant, et vite. Mengaud avait certainement reçu de Reubell des directives orales, sur lesquelles son tempérament et ses sentiments aidant, il n'allait pas tarder à surenchérir. Ses idées sont connues, il les expose complaisamment au Directoire et fort souvent à Reubell, à titre personnel. « Je m'occupe promptement des moyens de répondre aux vues du Directoire et aux vôtres relativement à ce qui reste à posséder des domaines de l'évêque de Basle et des dépendances de la c.-dt Pté de

Porrentrui. » (24 brumaire), « J'ai trouvé l'article souligné de l'Ami des Lois en accord parfait avec mon opinion sur les prétentions de la République sur ces pays. » Il « attend d'être à même d'agir » et montre quelqu'impatience. Quelle sera son action : « toujours dans le sens des principes avec fermeté, tâchant de faire aimer la cause de la liberté mais ayant surtout pour premier but de faire respecter la République et le Directoire Exécutif ». Quant aux « prétentions militaires » des Suisses, si elles font sourire Reubell, elles font enrager Mengaud. Sa « haine » pour « tout ce qui est ci-devant », surtout pour les « Magnifiques de Berne et leurs valets », « les patriciens bernois », les « Perruques de Berne », « la prétraille »... en était attisée d'autant et son vœu le plus cher sera bientôt « d'envoyer tous ces aristocrates et ces calotins engrasser les poissons des lacs de la Suisse ». <sup>59</sup>

Il va enfin pouvoir agir. Le 29 brumaire an VI (19 novembre 1797) le Directoire décide la réunion à la France de la partie méridionale du Jura. Mengaud supervise l'opération. Mais des conflits de pouvoirs étaient faciles à prévoir. D'abord Mengaud en correspondance directe avec Liomin — la première lettre de Liomin à Mengaud et du 1<sup>er</sup> frimaire (21 novembre) — doit tenir compte des autorités du Mont-Terrible et de Roussel. Ce dernier, rendant compte le 29 nivose de son emploi du temps en frimaire dit que le 23 (14 décembre 1797) « une ordonnance du général Gouvion St-Cyr vint le chercher pour aller à Delémont se concerter avec Mengaud et le général ». Le 25 il suivit l'armée dans le Münsterthal et le 30 il rentra à Porrentruy. Cependant, bien avant, l'agent de Bâle avait averti le Directoire du peu de confiance qu'il fallait avoir dans le commissaire départemental, ressortant tous les anciens griefs dont Bacher avait dû l'informer. Le second conflit à prévoir était entre Mengaud et les généraux. « Cedant arma togae », telle était la doctrine du premier mais non celle d'Augereau qui remâchait à Strasbourg son amertume de n'avoir pas été élu Directeur, de Gouvion St-Cyr, « commandant de l'aile droite de l'armée d'Allemagne ». Nouvion qui était son subordonné à Delémont, et Dufour qui commandait à Huningue, étaient, au contraire, à ce moment, en très bons termes avec Mengaud, mais celui-ci se brouillera avec le premier à la fin de pluviose, pour une affaire d'espionnage et avec le second en germinal, pour une question électorale ! Mengaud ne se faisait pas faute de donner des ordres militaires aux généraux, comme dans une lettre envoyée d'Aarau à Dufour « l'invitant à faire passer un renfort à Nouvion, à le placer le long des frontières de Berne et de Soleure depuis Bâle jusqu'à Büren et du côté de la limite du pays de Vaud ». Avec Schauenbourg nommé au commandement des forces du Jura, il s'entendit aussi très bien au début, mais peu après leurs relations tournèrent à l'aigre. Il trouvait qu'il n'avait pas assez de pouvoir sur les généraux et en demandait davantage car « ils [les généraux] m'ont observé qu'ils ne pouvaient guère prendre sous leur responsabilité d'obtempérer à ce

que je leur dirois, qu'à la vue d'une mission particulière qui... ordonneroit... à ceux des généraux dont j'aurais besoin, d'obéir aux ordres que je leur intimerois de votre part. Voyez, Citoyen Directeur [Reubell], ce que vous jugerez à propos de faire... » Rebuté avec les militaires, il commandait de haut aux civils. « Je vous rappelle qu'étant chargé de la réunion et de l'organisation des parties nouvellement occupées par la République... » écrit-il aux Administrateurs du Mont-Terrible. « Il lance au nom de la France une grande et majestueuse proclamation aux habitants de ces pays. Enfin, allant plus loin, lorsqu'il part pour la Diète d'Aarau, il prend sur lui de désigner Liomin fils comme son substitut dans les cantons réunis et se contente de « prier le Directoire Exécutif de vouloir bien ratifier cette désignation » (23 nivose, 13 janvier 1798). Celui-ci ratifia mais les annotations montrent que le procédé fut peu goûté. « Le Directoire confirmera-t-il cette nomination ? » « Demander au Citoyen Mengaud de plus amples renseignemens », puis « fait » de la main de Merlin. Pendant le séjour de Mengaud à Aarau du 13 janvier au 2 février, c'est donc Liomin qui prend en main l'organisation des pays réunis.<sup>60</sup>

L'occupation se fit en deux temps. Les arrêtés du 29 brumaire et du 6 frimaire étaient peu explicites: l'Erguël et la Prévôté étaient désignés clairement mais non les autres pays. Gouvion St-Cyr amena ses troupes jusqu'à Perles puis même ses avant-postes à Montménil (Meinisberg) et Reiben. Nouvion occupa le Münsterthal. Mengaud aiguillonna sans cesse tant le Directoire que, sur place, les généraux. Pour Diesse et Orvin, des arguments juridiques, qu'il traite comme des vétilles, pouvaient s'opposer à leur occupation. Il s'indigne et Liomin encore bien plus : Orvin n'avait pas de troupes le 30 nivose (19 janvier 1798). Liomin faisant son petit Mengaud donne lui-même l'ordre au commandant de demi-brigade Daumas de l'occuper. Diesse n'est occupée que plus tard après deux nouvelles interventions de Mengaud. Pour La Neuveville et Bienne le problème était autre, car ces deux cités avaient envoyé à Paris chacune un de leurs gouvernants, le chancelier Neuhaus pour Bienne, une nouvelle fois, et Fr. Imer pour La Neuveville. Il furent mal reçus, et même fort mal ; un article déjà ancien des *Actes* l'a raconté. Liomin et Mengaud, cependant, ignorant le mauvais traitement qui attendait les deux hommes à leur arrivée à Paris, s'inquiétaient. Talleyrand n'appuierait-il pas à nouveau les Biennois ? Et Mengaud devait bon gré mal gré transmettre le 12 nivose (1<sup>er</sup> janvier 1798) une pétition des Neuvellois contre l'annexion, en dénonçant Fr. Imer et Ch. Bénédict Chiffelé, les signataires, comme des « agents des patriciens bernois ». Une seconde lettre des Bourgeois de Neuveville du 11 janvier fut jetée au panier, ils demandaient à « être toujours considérés comme Suisses ». Nouvion faisait part « de l'espoir des autocrates de La Neuveville que Neuhaus et Imer pourraient racheter leur pays au Directoire ». Finalement le Magistrat de La Neuveville avait dû cesser ses fonctions le 17

nivose (6 janvier) et céder la place à un agent national, Beljean. A Bienne la détresse était plus grande encore car on tombait de haut. Dès le 9 décembre le bourgmestre Moser avait intercéde auprès du Directoire et Mengaud avait reçu le 10 une députation biennoise, mais il concluait le compte rendu de l'entrevue de ces mots : « Je pense qu'il seraient facile de réunir ce petit état à la République. » L'opération se fit en décomposant : le 28 frimaire (18 décembre). Bienne reçut un maire, le citoyen Bresson. Les deux Conseils de la Ville protestèrent le 22, mais le 23 il leur fallut capituler, Gouvion St-Cyr ayant rétorqué que « ses ordres étaient impératifs et qu'il ne pouvait éluder ni même en suspendre l'exécution ». Il se contenta toutefois de l'acceptation de Bresson « à titre provisoire ». (3 janvier 1798). Mengaud s'indignait de ces ménagements et, le 16, envoyait à Paris de nouvelles pièces sur les « liens évidents de Bienne avec la Principauté de Bâle ». Le 8 pluviose (27 janvier 1798), enfin, il pouvait enjoindre à Nouvion d'occuper Bienne. « Je vous requiers de faire sur le champ prendre des dispositions pour occuper sans délai la ville de Bienne par vos troupes. » La Neuveville l'était depuis le 7 nivose (27 décembre 1797) par... huit soldats, chiffre porté le 15 à douze. Liomin trouvait ces chiffres « ridicules et indignes de la grandeur de la République », et le 29 nivose la garnison fut portée à 34 hommes. Le 19 pluviose (7 février), Bresson transmettait « le vœu des Biennois pour leur réunion », vœu dont Sigismond Wildermett devait apporter le texte à Bâle. Les gens de Diesse suivaient cet exemple le 12 février. Une lettre de Liomin à Mengaud, datée de Bienne le 1<sup>er</sup> ventose, nous indique que « Bresson est à Diesse pour aider à la confection des Procès-verbaux pour demander leur incorporation à la France ». <sup>61</sup>

La réaction des Bernois fut vive, peut-être plus que Mengaud ne le prévoyait. Mais cela servit ses plans. Berne accompagna ses protestations de levée de troupes qui allèrent occuper les nouvelles frontières de la Thielle à Nidau, de là à Büren et de Büren à Aarberg. Des revues furent passées à Gottstatt en face de Montménil. Cependant des troubles avaient accompagné la levée des contingents dans l'Argovie et dans l'Emmenthal. Un fugitif, Cornelius Hentzi, arrivé à Bâle, ameutait Mengaud contre les Magnifiques de Berne. Celui-ci alimentait sa campagne contre le vieil avoyer Steiger et l'affaire assez mystérieuse du chef de bataillon Dorsonval que Liomin fit arrêter à Perles au retour d'un voyage à Berne montra que le zèle de Mengaud commençait par être trouvé intempestif. Le gouvernement bernois avait encore un dernier recours, le Congrès de Rastatt. Nous y reviendrons. <sup>62</sup>

Pour le moment il fallait organiser les nouveaux territoires français, en fait, au moins, puisqu'en droit aucun loi ne les avait incorporés et que même pour Bienne et Diesse le « vœu » des habitants n'avait point été accepté. Leur étendue était considérable [voir carte

n° 1]. Deux plans se succédèrent pour leur division. Le 1<sup>er</sup> frimaire (22 novembre 1797), un « patriote suisse » qui n'est autre que Liomin d'après ses lettres du 30 et du 2 nivose, envoyait à Mengaud un plan de division en 5 cantons. Le tableau annexé à la lettre de Mengaud au Directoire du 24 frimaire portait le titre « Tableau pour l'organisation des administrations de l'Erguël, du Münsterthal, de la Sie d'Orvin et de Bellelay que l'on projette de réunir à la République Française ». Nous avons trois états de ce tableau en plus de ceux dont le Directoire a fait mention dans son arrêté du 6 frimaire. Un premier état donne la population approximative : Münsterthal : 9000 âmes, Erguël : 12.000, Diesse et La Neuveville : 5000, Orvin : 1000, soit 27.000 et en plus ; la ville de Bienne et son ressort : 5000, soit 32.000 en tout. Un deuxième tableau propose l'organisation suivante : Canton de Moutier : Prévôté Sous les Roches, Grand-Val, Petit-Val et Bellelay ; Canton de Malleray : Vallée de Tavannes ou mairie d'Orval ; Canton de Courtelary : mairies de Saint-Imier, Courtelary, Corgémont, Tramelan, c'est-à-dire Moyen et Haut-Erguël ; Canton de Péry : Bas-Erguël (mairies de Sombeval, Péry, Vauffelin et Perles) plus Sie d'Orvin ; Canton de La Neuveville : mairie de La Neuveville et Montagne de Diesse. Si Bienne était réuni, on ajouterait la mairie de Sombeval à Courtelary et tout le reste du Bas-Erguël irait à Bienne qui deviendrait chef-lieu de canton en place de Péry. Un troisième tableau énumère les hommes marquants du Münterthal (l'abbé de Bellelay, le prévôt du Chapitre, le Président Moschard et le Bandelier Grosjean), de l'Erguël (Ch.-Ph. Gagnebin de Renan, Abr.-H. Meyrat de Saint-Imier, le pasteur Morel de Corgémont, Béguelin à La Reuchenette, le maire Laubscher de Perles, Bacoffe, imprimeur à Corgémont et trois des membres de la Régence : S. Imer, A. Wildermett et Kempff, « émigré français », de Bienne (le receveur Heilmann, le chancelier Neuhaus, le banneret Haas, le maire A. Wildermett, le bourgmestre Moser et Schaltenbrand), de La Neuveville (F. Imer, Cretté chatelain et Chiffelé, président de l'Administration bourgeoise) et concluait : « pour Diesse : point. » Un quatrième tableau donnait la distribution complète par commune des agents et adjoints, des juges de paix et assesseurs à désigner. Le 12 ventose an VI (2 mars 1798), Mengaud envoie au Directoire trois tableaux ; un de l'organisation provisoire en cinq cantons conformément au tableau 1 de Liomin, l'autre de la division nouvelle exigée par la réunion de Bienne, le troisième de l'état des municipalités de ces cantons organisées en dépendances des différents bureaux de la Régie nationale de l'Enregistrement et du Domaine. Il ajoute : « ce travail a été fait par un citoyen de ce pays qui vous est déjà bien connu », qui ne peut guère être, encore, que Liomin. Le 21 ventose (11 mars), Mengaud informe les autorités du Mont-Terrible de la formation des 5 cantons « attendu la réunion de la ville de Bienne et de la montagne de Diesse qui vont

aussi y être réunis ». Il joint un état particulier de population pour ces deux derniers territoires : Bielle 1979 habitants, Boujean 470, Vigneules 75, Evilard 173, la Montagne de Diesse 1179, soit 3876 au total. Cette répartition est conforme aux tableaux officiels qui se trouvent aux Archives jurassiennes à Berne, organisant les 5 cantons. Leur population oscille suivant trois séries de statistiques : Courtelary (7619, 7619, 7621), Malleray (3299, 3218, 3299), Moutier (3361, 3236, 3361), La Neuveville (2683, 2623, 2454), Péry et Bielle (4932, 5068, 5475). Si les différences sont négligeables pour Courtelary et Malleray et même pour Moutier, elles sont importantes pour les deux derniers cantons. Un examen attentif, commune par commune, montre que pour le canton de Malleray, un des tableaux a omis Monible (91 habitants) ; pour celui de Courtelary, la population de son chef-lieu varie de 2 unités ; pour Moutier, l'omission de Créminal (185 habitants) dans un des tableaux, compensée par une différence pour Corban (367 au lieu de 307) produit un décalage de 125 unités. Pour La Neuveville, la population de la ville est toujours 1275 habitants, mais celle des quatre communes de la Montagne varie de 1179 sans détailler dans une des listes, à 1348 ou 1408 en additionnant les chiffres de Nods, Lamboing, Diesse et Presles. Pour le canton de Péry-Bielle, les différences sont grandes car 8 communes sur 13 seulement ont les mêmes chiffres dans les trois tableaux ; 5 en ont de différents (Bielle, Boujean, Evilard, Vigneules formant le territoire de la République de Bielle, et Perles ex-chef-lieu du Bailliage d'Er-guël). Pour Bielle même, les chiffres vont de 2142 à 2579, le chiffre le plus faible étant, d'ailleurs, encore supérieur à celui donné par Mengaud et cité plus haut. Quatre de ces cinq cantons étaient divisés en plusieurs assemblées primaires : Courtelary en 3 (Renan, St-Imier, Courtelary), Moutier, Malleray et Bielle, chacun en 2 (Moutier et Mervelier, Malleray et Tavannes, Bielle et Péry).

Au total, le Mont-Terrible recevait une adjonction de 19.459 à 22.439 habitants — loin des 32.000 espérés —. Sa population passait donc à environ 70.000 hab. (68.892 à 75.581 selon les statistiques). Et le tableau général de la population des départements français pour l'an VII porte le chiffre de 74.213 habitants qui sortait le Mont-Terrible de la situation humiliante de bon dernier puisque le Liamone n'en avait plus que 70.112. Notons tout de suite que le tableau détaillé canton par canton établi sous le Consulat en l'an X, donne pour les arrondissements de Delémont et de Porrentruy du département du Haut-Rhin le chiffre de 70.689 habitants<sup>63</sup>. Il est probable que les chiffres de 1798-99 étaient encore un peu gonflés.

Cependant les enclaves n'étaient toujours pas réunies, ce qui faisait récriminer Mengaud et Liomin. Sur une première demande de Mengaud, Talleyrand répond le 17 nivose (7 janvier 1798) qu'il faudrait reprendre les négociations « sur des bases plus favorables mais que le Frickthal ne doit pas être considéré comme monnaie d'échange ».

C'était une réponse tardive aux ouvertures faites par Bacher, soufflées par Ochs, dans ce sens. Talleyrand ajoute que « Bâle et Soleure ne doivent pas faire de difficultés, d'autant plus qu'il serait facile de bloquer les territoires contestés ». Le 23 (13 janvier), Mengaud demande d'Aarau de nouvelles précisions pour agir à la Diète. Le 24 ventose (15 mars) il demande qu'on agisse sur Bâle pour la cession sans échange de Biel et Benken. Pour l'enclave soleuroise du Haut-Leymenthal, elle a été occupée par des troupes françaises mais le gouvernement de Soleure demande en dédommagement le bailliage bernois de Bipp. Mengaud demande des précisions mais est prêt à accéder car « l'attitude des Bernois permet de négliger toute compensation pour eux ». Et il est très favorable à ce moment à Soleure et à ses patriotes, Zeltner en tête, que protège aussi le général Schauenbourg. Cependant cette question va bientôt revenir sur le tapis mais comme une pièce d'une vaste marchandise.<sup>64</sup>

### **III. Le projet de grand Département jurassien**

#### **1) Nouveaux conflits**

Pour le moment, de nouvelles difficultés avaient surgi dans les cantons nouvellement réunis. Avant même d'être devenu le substitut de Mengaud, Liomin était entré en conflit avec les autorités du Mont-Terrible. Dès le 9 nivose (29 décembre 1797) il s'élevait avec vigueur contre une proposition faite aux Cinq-Cents par le député Guille-mardet de déplacer de Porrentruy à Montbéliard le siège de l'assemblée électorale non pas par amour pour Porrentruy mais parce que « c'était aller de Charybde en Scylla », ce qui veut dire que c'était s'éloigner encore de l'Erguël ! Tout allait bientôt pour lui et pour Mengaud se résumer en cette question : la place à donner aux « nouveaux réunis ; pour eux, comme pour lui-même, Liomin fils avait les dents longues. Roussel s'opposait à cette relève. Dès le 16 frimaire (7 décembre 1797), Mengaud l'avait dénoncé à propos de cette affaire de bois près d'Arlesheim. Contre lui on allait faire surgir ou renaître de nouvelles accusations. La sœur du secrétaire général du département, Faustine Voisard, religieuse à Soleure, ayant obtenu un passeport pour revenir à Porrentruy, Liomin et Mengaud s'indignent et

en font grief à Roussel. Puis des caisses contenant des effets du Prince saisies à La Neuveville seront disputées entre Roussel et Mengaud. Toutes ces broutilles masquent le grand conflit. Roussel n'a pas été satisfait, on le conçoit, de son éviction des nouveaux cantons au bénéfice du tandem Mengaud-Liomin. Le 1<sup>er</sup> pluviose an VI il écrit : « Cette administration se mettait en mesure de correspondre avec les nouveaux cantons lorsqu'elle a reçu l'arrêté du Directoire du 19 nivose qui demande une nouvelle organisation de la part du Citoyen Mengaud, puisqu'il est dérogé à l'instruction donnée le 29 brumaire dernier et que, par l'article 3, le Citoyen Mengaud doit se concerter avec l'Administration pour faire publier sans délai dans le pays nouvellement occupé les lois de la République... » Cependant Roussel faisait une visite dans le canton réuni de Courtelary et l'administration de ce canton faisait, aussitôt, un « Rapport sur la mission du Citoyen Roussel (Claude-Jean [!]) Cr<sup>e</sup> du Directoire Exécutif... » Roussel va donc faire obstacle à Liomin sur deux points : d'une part, il fait traîner en longueur l'établissement des listes d'électeurs des nouveaux cantons afin d'essayer d'empêcher les nouveaux réunis de voter dans les assemblées primaires prévues pour le 1<sup>er</sup> germinal, d'autre part, il va s'efforcer de contrecarrer le désir de Liomin d'obtenir un nouveau tribunal correctionnel fixé à Courtelary.

Sur le premier front, les escarmouches sont nombreuses. Le 11 nivose (31 décembre 1797) Liomin père avertit son fils que le Département ne reconnaîtra pas les administrations municipales avant d'avoir reçu un arrêté du Directoire ou une loi émanant du Corps législatif prononçant la réunion. Le 24 Liomin fils alerte Mengaud. Il faudrait, dit-il, destituer les administrateurs, « mettre l'Administration du Mont-Terrible à la raison... » Puis Mengaud écrit au ministre de la Justice : qu'attend le Département pour communiquer aux nouveaux cantons le texte des lois ? Liomin stimulant Mengaud, ce dernier aiguillonne le Directoire et les ministres. Liomin voudrait que Mengaud propose de nommer Roussel maire de Bienne et de le remplacer à Porrentruy par un « Français de l'intérieur ». Roussel reste en place mais ne peut empêcher la formation des cantons et l'organisation des assemblées primaires. Liomin a fait jouer aussi la corde religieuse. Si on veut empêcher les nouveaux réunis de voter, écrit-il, c'est par ce que les catholiques de la partie Nord ne veulent pas des réformés du Sud du Jura. Or, qui dit catholiques, dit réactionnaires, contre-révolutionnaires, obéissant à un « monarque étranger ». L'anticlérical La Revellière devait être sensible à cette argumentation. Le 23 ventose la partie est gagnée : les « nouveaux réunis » voteront. Mais il faudra encore provoquer une loi assimilant les contributions payées au Prince-Evêque aux contributions françaises. Cette difficulté ne sera d'ailleurs pas soulevée à l'Assemblée électorale à l'encontre des « nouveaux réunis » mais, par Lassue de Courgenay, contre les gens du pays de Montbéliard ! Et encore les

19 et 23 ventose, Liomin s'inquiète de savoir si Bienne et Diesse, dont le « vœu » n'a pas encore été accepté, pourront cependant voter ?<sup>65</sup>

Le zèle de Liomin va-t-il avoir sa pleine récompense ? Ce qu'il ambitionne et ce que Mengaud ambitionne pour lui, c'est un siège de député. Le 18 ou le 19 ventose (8 ou 9 mars) arrive à Bâle un curieux émissaire, le citoyen Baco, ancien constituant, ami de Reubell. Il est chargé « officiellement » de visiter les départements de la Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Rhône, Ain, Jura, Doubs, Haute-Saône, Mont-Terrible et Haut-Rhin pour enquêter sur les barrières que l'on doit établir sur les grandes routes et sur la taxe que le Corps législatif a décidé d'y faire percevoir. Mais c'est un leurre ; c'est le moyen que le subtil Directeur Merlin, chargé de « l'Intérieur », a imaginé le 9 ventose pour faire une enquête sur l'opinion publique et ces « inspecteurs des barrières » doivent renseigner, en fait, le Directoire sur l'état d'esprit et « préparer » les élections prochaines. Ils doivent emprunter un langage convenu, un « code » et disposent de sommes d'argent pour faciliter leur tâche. Or Baco va à Bâle et non à Porrentruy, voit Mengaud et non Roussel. « Ce département ne présente, écrit-il, aucune espérance ni pour le Corps législatif, ni pour les administrations ; il est vicié jusqu'au cœur ; cependant il faut encore compter sur l'activité et le zèle infatigable du Citoyen Mainguaud, notre envoyé à Bâle ; il désire suivre sa carrière. Le Citoyen Lyomin arrivera, ce ne sera qu'avec peine qu'il se rendra au vœu public... » En réalité Liomin ne demandait pas mieux, bien qu'il eut autant aimé une place plus lucrative, celle d'inspecteur de l'Enregistrement. Mais, pour être député, il y avait une difficulté : son âge. Mengaud rend aussi compte de la chose. « Par suite de l'entretien que j'ai eu avec le Citoyen Baco et dont je vous ai rendu compte dans ma dernière lettre [celle-ci manque] j'ai fait venir Liomin et je me suis expliqué avec lui. J'ai l'honneur de vous envoyer [à Reubell] le résultat de nos conversations. » Quel est ce résultat ? Liomin suggère un moyen. Puisque le tableau des députés à élire a été fait avant la réunion de Montbéliard et des cantons du sud du Jura, il y aurait lieu pour le département dont la population a doublé à un député de plus, pour le Conseil des Cinq-Cents. Il revient à la charge le 23 ventose. « La constitution permettra-t-elle qu'on puisse élire un député de plus aux Cinq-Cents comme vous avez dû le proposer au Directoire Exécutif ou qu'on en élise un aux Cinq-Cents au lieu des Anciens puisque le député actuel siège dans ce Conseil. » En effet, on se rappelle que Liomin n'avait que 33 ans alors qu'il en fallait 40 révolus pour les Anciens. Si le département recevait le droit d'élire deux députés au lieu d'un, Liomin propose de faire élire Moreau aux Anciens et il offre, par le moyen du citoyen Godinot, Inspecteur des Douanes à Reinach, à « diriger un bon choix des électeurs des cantons de Reinach et de Lauffon ». Mais le 17 germinal, Mengaud écrivait au Directoire, dénonçait l'action des royalistes et des anarchistes et écrivait : « il paraît certain que

Liomin ne sera pas choisi par de pareils gens ». D'ailleurs aucune loi n'intervint et le Mont-Terrible n'eut qu'un député aux Anciens, et ce fut Moreau.<sup>66</sup>

Laissons de côté les intrigues électorales, tant aux assemblées primaires que dans l'assemblée électorale, réunie le 20 germinal (9 avril 1798) à Porrentruy. Déjà dans l'assemblée primaire de Porrentruy, il y avait eu scission entre les partisans de Rengguer soutenus par Roussel et les modérés dirigés par Boillot. Mais l'Assemblée électorale exclut les rengguéristes. Rengguer devait sembler à Liomin un concurrent sérieux pour l'avenir, et l'ex-dictateur s'appuyait sur un parti puissant dans la Prévôté, ce qui ne plaisait guère à Liomin. Mais cela était aussi un moyen d'atteindre enfin Roussel qu'il dénonça, on l'a vu, auprès du Directoire. Mais il dépassa la mesure en envoyant cette dénonciation à Mengaud qui, d'Aarau, la renvoyait au 5 floréal à Reubell avec ces mots : « ... les égards que j'ai eu et aurai toujours pour les personnes auxquelles vous prenez intérêt... » Reubell barre cette lettre d'une note plus cursive que de coutume : « Je ne prens aucun intérêt à Roussel. Reubell », ce qui n'était pas tout à fait exact, ou ne l'avait pas toujours été. Par ailleurs, Liomin attaquait dans sa lettre un certain nombre d'amis de Reubell comme Belin qui accuse d'avoir fait nommer Rengguer « quoiqu'il soit ex-noble » et comme Rossée. De plus, Mengaud était déjà fort mal vu par le Directoire et son rappel près d'être décidé. Liomin dut se contenter d'être élu Administrateur et il dut aussi collaborer avec Roussel qui resta en place.<sup>67</sup>

Quant au tribunal correctionnel de Courtelary, son maintien n'était pas assuré, loin de là et malgré de longs efforts, il devait finalement disparaître. Tout un dossier des Archives Nationales est consacré à cette question. Barthélémy, le commissaire près des Tribunaux et l'ami de Roussel intervint sur l'invitation du ministre de la Justice Lambrechts et fit décider le transfert de Courtelary à Bienne de ce fameux tribunal.<sup>68</sup>

## 2) Le plan Liomin

Mais Liomin voulait aller plus loin. Il désirait un grand département jurassien. Il y avait longtemps que l'idée avait été émise de la réunion à la France de la Principauté de Neuchâtel. Cependant le traité de Bâle avec la Prusse l'avait laissé dans sa situation. Liomin, maître du pouvoir comme substitut de Mengaud en janvier-février 1798, essaya de réaliser, au moins partiellement, son rêve. Il donne lui-même de son plan, l'ébauche dans deux lettres des 2 et 4 nivose an VI (22 et 24 décembre 1797). Dans la première de ces deux lettres

à Mengaud, il insinue « si le pays de Neuchâtel doit être prochainement réuni ou même seulement la montagne de Diesse et les villages bernois du lac... » et il conclut : « On répète pour inquiéter le peuple que malgré l'occupation de ces contrées, elles seront cédées à la Suisse, motif de plus pour nous, de travailler à faire placer la limite définitive de la République, là où elle doit être, à la Thielle, aux lacs de Bienne et de Neuchâtel... ». Dans la seconde lettre il répète : « il faut aller jusqu'à l'Aar et pousser jusqu'à la Thielle, les lacs de Neuchâtel et de Bienne ». La première de ces deux lettres transmises par Mengaud au Directoire se trouve dans les papiers de Reubell, ce qui prouve l'intérêt qu'il y avait porté.<sup>69</sup>

En ce qui concerne les villages bernois du lac, Liomin agit bientôt par lui-même. La chronologie doit être suivie soigneusement. Le 7 ventose (25 février 1798) il écrit à Mengaud pour lui apprendre l'occupation de Diesse et il poursuit : « Il faut envisager aussi la réunion possible à ces cantons de quelques communes bernoises, celles du bord du lac et celles voisines de Bienne... ». Le 8, Mengaud envoie une dépêche au Directoire dans laquelle il rend compte de l'occupation de Diesse et du refus de Schauenbourg d'admettre des troupes bernoises à occuper ce pays conjointement avec les Français, mais il ne souffle mot de l'idée de Liomin. Le 12 ventose (2 mars 1798), Schauenbourg, conformément à ses ordres, présente un ultimatum au colonel bernois Manuel, qui obtempère, et signe une capitulation, selon laquelle les troupes de Berne se retirent de Gléresse, Douanne, Tüscherz et de l'île de St-Pierre. Ce que voyant le 14, Liomin passe à l'action et « annexe » les villages bernois, transformant l'occupation militaire effectuée pour des motifs stratégiques en réunion. Le procès-verbal de cette annexation montre Liomin « en vertu des pouvoirs que le Citoyen Mengaud Commissaire du Directoire dans les pays réunis au Département du Mont-Terrible nous a conférés et pour donner suite à la prise de possession des villages ci-devant bernois situés sur la rive gauche du lac de Bienne... ainsi que l'île St-Pierre », qui établit des agents et adjoints municipaux dans les communes considérées, à Gléresse Gabriel Bourcard et Abraham Fietsch, à Douanne Simon Conrad Irlet et Abraham Engel, à Tüscherz Henry Hirth et Nicolas Strasser, et ceci « jusqu'à l'organisation entière de leurs communes ». Cet acte est signé par Liomin et les six citoyens susnommés à Bienne le 15 ventose (5 mars). Cet acte vraiment révolutionnaire est confirmé par une lettre de Liomin à Mengaud du 16 : « la capitulation militaire... les mettait en la possession de la France ». D'ailleurs, Gléresse avait déjà demandé son rattachement à la France. Une lettre de Mengaud du 12 ventose mentionne ce « vœu » des gens de Gléresse. Mais l'action de Liomin fut contrecarrée. Le 20 ventose, déjà, il avait des craintes : « la proclamation du Conseil provisoire de Berne et celle du général Brune ont tout gâché... et à l'heure actuelle, des craintes se forment parmi les patriotes de ces communes... ». Le 24

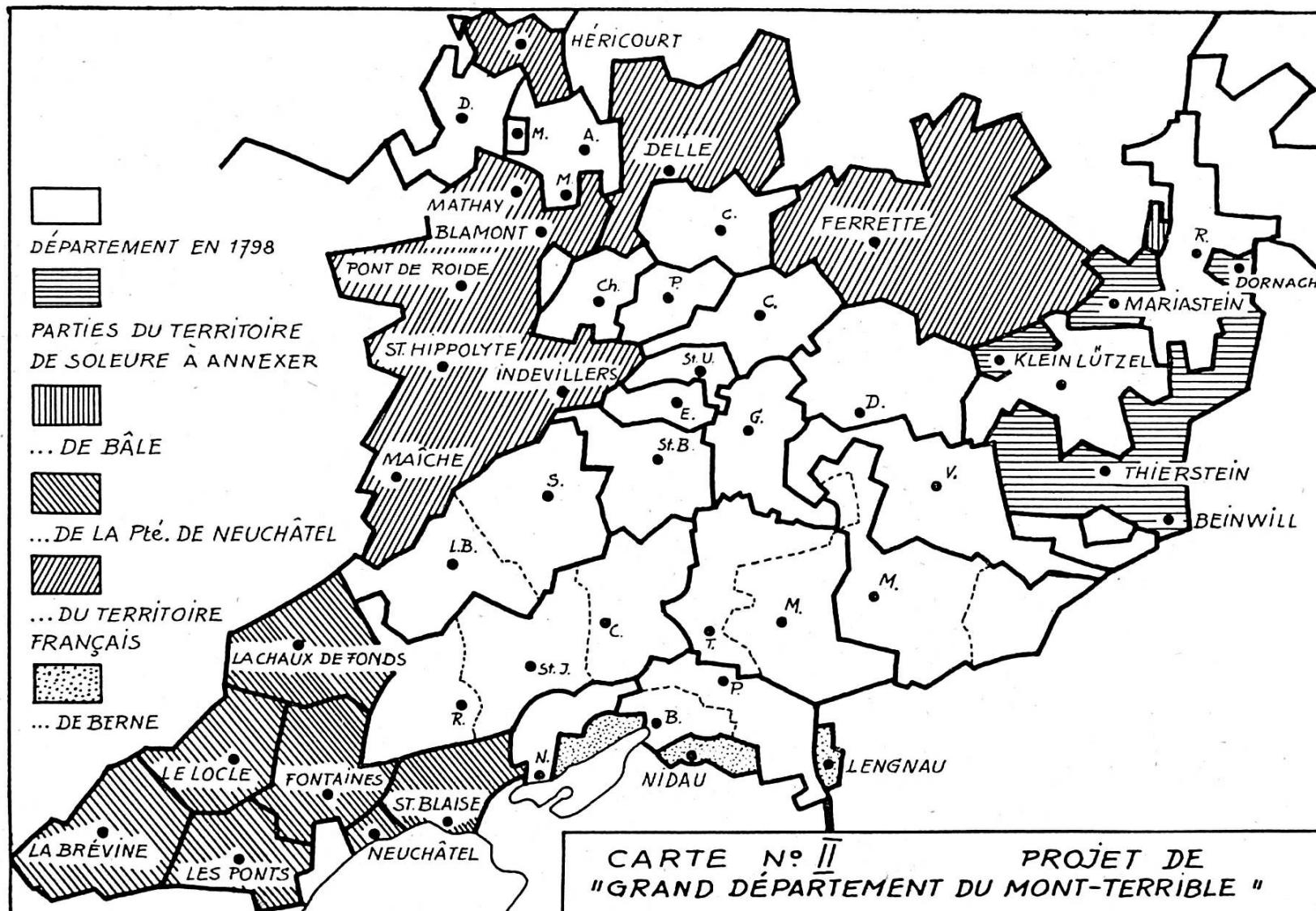
ventose (14 mars), Bresson écrit de son côté à Mengaud : « J'allais vous expédier le procès-verbal de la demande de réunion de Gléresse quand le Citoyen Liomin est arrivé ici [à Bienne] ; c'est lui qui l'enverra... » Bresson « a d'autres procès-verbaux qu'il a mis de côté parce que le général Brune demande que les choses soient remises sur l'ancien pied... » Mais, poursuit-il : « Je viens de recevoir une lettre du général Schauenbourg qui m'apprend que le commandement en chef vient de lui être confié ; les Perruques bernoises ne seront plus tant encouragées au dépens du peuple ! » Hélas, Schauenbourg confirma les ordres de Brune et Lecarlier, arrivé sur ces entrefaites, désavoua Mengaud et Liomin. Ils n'avaient oublié qu'une chose : au point de vue juridique, jamais Gléresse et les autres villages n'avaient appartenu aux terres du Prince-Evêque.<sup>70</sup>

L'affaire était manquée de ce côté. Mais la partie restait à jouer du côté de Neuchâtel. Il y avait un certain nombre de motifs d'interventions. Dans les papiers de Merlin aux Archives Nationales se trouve un rapport de trois pages antérieur à la prise de possession de l'Erguël, demandant la réunion de Neuchâtel pour constituer avec les territoires non encore réunis un seul département « dont l'unité religieuse seroit grande puisque tous ses habitants seroient réformés ». En compensation l'auteur du rapport propose d'appuyer les revendications du roi de Prusse sur Nuremberg et autres petits états du Cercle de Franconie ». Ce plan est-il celui dont parle déjà Bacher dans une dépêche du 24 novembre 1793 ? Il semble qu'il soit postérieur mais il avait dû être repris sous des formes diverses à différentes reprises. Mengaud et Liomin, en l'an VI, multiplient les lettres hostiles au gouvernement neuchâtelois ! Manifestement ils cherchent un « casus belli ». Le 6 nivose (26 décembre 1797), Mengaud dénonce la levée des hommes de 15 à 70 ans (!) et l'ordre à eux donné de « marcher » ; ils auraient refusé. Le 9, Liomin accuse Béville, gouverneur de Neuchâtel, d'avoir donné aux Biennois « l'assurance que leur statut ne changerait pas... » et leur « aurait promis secours ». Le 13 (2 anvier 1798), il réitère : les gouvernants de Neuchâtel intriguent pour amener les communes à demander le renouvellement de la présentation des serments. Il démasque ses batteries en concluant : « il serait nécessaire et avantageux de réunir ce pays à la France pour la sûreté des frontières comme pour la surveillance des contrebandiers... » Le 29 nivose (18 janvier), Mengaud essaie un « truc » classique : les fameuses caisses saisies à La Neuveville devant être transportées à Delémont, il demande à les faire passer avec une escorte de 20 soldats par le territoire neuchâtelois. Le 1<sup>er</sup> pluviose (21 janvier), Mr de Béville accepte le passage et offre même de se concerter avec Liomin pour en régler les détails. Le gouverneur de Neuchâtel avait évité le piège mais les deux compères n'espéraient-ils pas moins qu'un « incident » pourrait surgir, comme le fameux « incident Richou » de Cour-

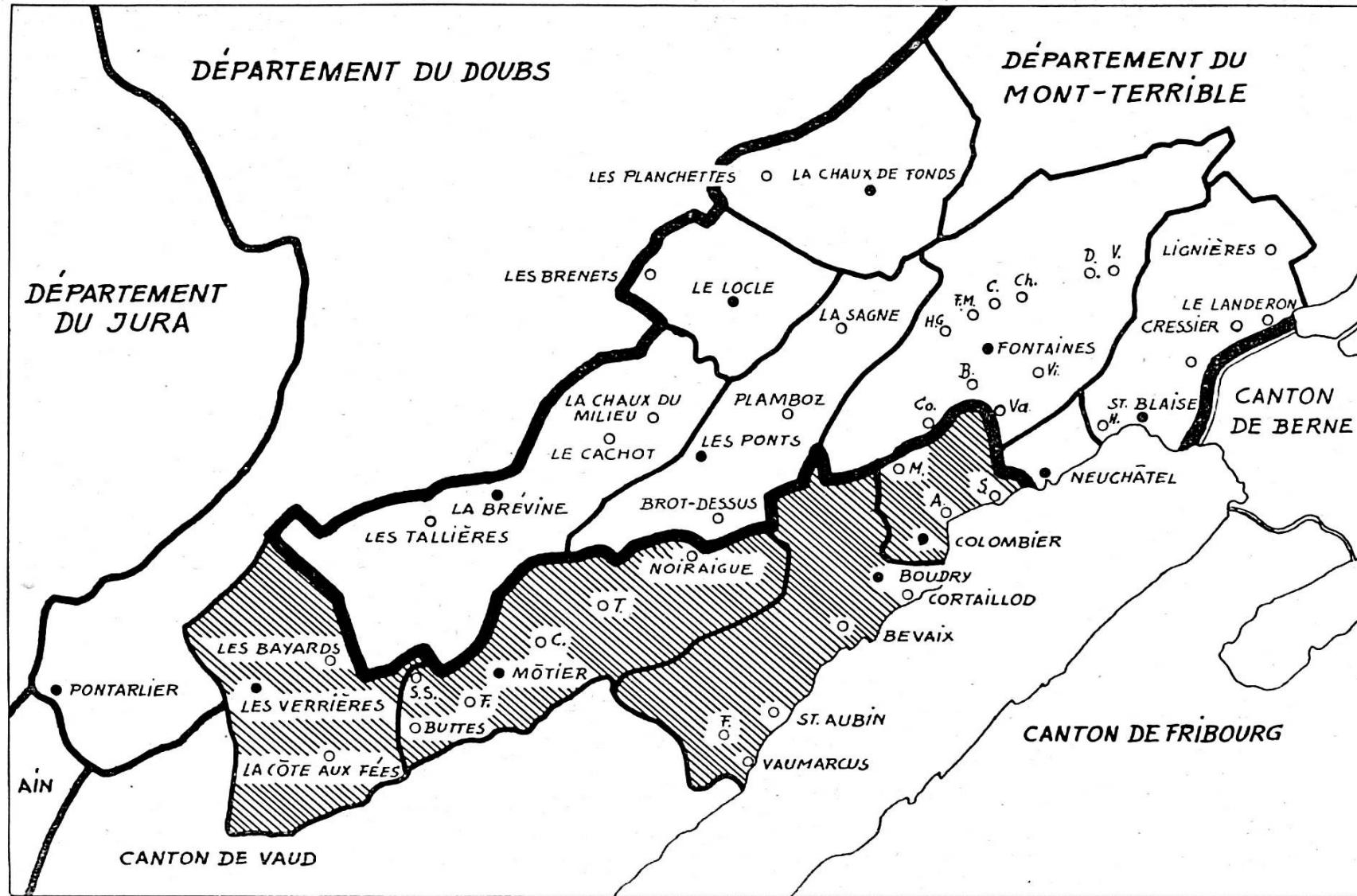
rendlin, autrefois. Il n'en fut rien et l'escorte portée de 20 à 30 soldats parvint sans encombre à Delémont.<sup>71</sup>

Devenu président de l'Administration Centrale du Mont-Terrible en floréal an VI (avril 1798), Liomin, non seulement n'abandonne pas son plan mais l'élargit considérablement. Le 23 fructidor an VI (9 septembre 1798), par le traité franco-helvétique, le sort des enclaves bâloise et soleuroises était enfin réglé : elles étaient annexées à la France du moins sur le papier car en réalité il n'y eut rien de fait<sup>72</sup>. Plusieurs mois passèrent et le 27 nivose de l'an VII (16 janvier 1799) l'Administration Centrale du Mont-Terrible envoyait « aux citoyens composant la commission établie par le Conseil des Cinq-Cents pour faire un rapport sur la circonscription définitive du département du Mont-Terrible » un long mémoire de douze pages suivi de neuf annexes et de deux cartes. Ce mémoire débutait de façon modeste. Il s'agissait, toujours, des circonscriptions judiciaires du département et notamment de revendiquer quatre tribunaux correctionnels, le quatrième étant, bien sûr, celui de Courtelary, proposant en outre de transférer l'un des trois premiers de St-Ursanne à Montbéliard. Mais ce premier plan ayant déjà été rejeté le 26 fructidor précédent par le Ministre de la Justice, l'Administration propose ensuite de réunir Porrentruy et Montbéliard, toujours pour maintenir Courtelary (notamment... à cause des 100.000 montres fabriquées annuellement en Erguël). On en arrive enfin à tout autre chose. Un historique du département du Mont-Terrible de la loi du 23 mars 1793 à celle du 11 ventose an V, aux arrêtés du 29 brumaire et du 6 frimaire an VI et au traité franco-helvétique du 23 fructidor, amène à ceci : « Ce traité ayant insinué que l'on prévoit une ligne entre les deux Républiques susceptibles (*sic*) de leur donner respectivement une bonne frontière... », l'Administration c'est-à-dire Liomin fils propose d'annexer au Mont-Terrible « tout ce qui est à l'occident d'une ligne pointée sur la carte allant d'Arlesheim... à la chapelle d'Allerheiligen ou Toussaint... et à l'Aar... » en englobant un vaste territoire soleurois (Dornach-Stadt, Dornach-Burg, Rohr, Büsserach, Himmelried, Bärschwill, Grindel, Thierstein, Erschwill, Beinwill), le petit territoire bernois de Longeau ou Lengnau, puis, remontant l'Aar jusqu'au confluent de la Thièle, annexant Gottstatt, Mâche, Madretsch, Orbond et même Nidau. A cela s'ajouteraient l'île de St-Pierre et les 3 communes bernoises du lac, auxquelles Liomin ne renonçait pas, on le voit, car « ce territoire a été cédé à la France par la capitulation du... 2 mars 1798 et elles furent même municipalisées alors par le commissaire du gouvernement... le 14 ventose an VI. » La carte dont il s'agit, très bien faite, la meilleure de toutes celles du Mont-Terrible, était l'œuvre, selon Liomin, de l'Ingénieur en chef du département Aubert. [C'est celle qui a servi de modèle aux cartes II, III et IV ci-jointes].

Cependant le mémoire allait allègrement son chemin. « Comme sans doute le gouvernement négociera la cession à la France du pays



CARTE N° III : Projet de « Grand Département » du Mont-Terrible



CARTE N° IV : Parties de la Principauté de Neuchâtel et Valangin,  
à réunir à la République française

Légende : à réunir au Département du Mont-Terrible à réunir au Département du Doubs

Abréviations : Canton de Saint-Blaise : FA: Fontaine-André ; H: Hauterive ; LC: La Coudre.

Canton de Fontaines : LP: Le Pâquier ; Vi: Villiers ; D: Dombresson ; SM: St-Martin ; Ch: Les Chézards ; C: Cernier ; FM: Fontaine-Melon ; HG: Les Hauts-Geneveys ; G: Les Geneveys ; J: La Jonchère ; B: Boudevilliers ; E: Engillon ; Sa: Les Savagniers ; S: Saules ; Vs: Villars ; Fi: Fénin ; V: Valangin ; Co: Coffrane ; M: Montmollin.

Canton de Colombier : P: Peseux ; Co: Corcelles ; Cm: Cormondrèche ; S: Serrières ; A: Auvernier ; R: Roche-

de Neuchâtel qui lui est essentiel sous bien des rapports et surtout sous celui du commerce et de l'industrie... ainsi que du lac et des autres bonnes frontières qu'il présente... », Liomin et ses collègues l'annexaient déjà, en pensée, et le divisaient en onze cantons dont un tableau et une carte donnaient le détail. [Carte IV ci-jointe]. Sept d'entre ces cantons devaient être annexés au Mont-Terrible (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, La Brévine, Les Ponts, Fontaines, Saint-Blaise et Neuchâtel) et les 4 autres au Doubs (Les Verrières, Môtier, Boudry, Colombier). La carte fait apparaître comme ce partage était géographiquement illogique ; il aurait mieux valu, semble-t-il, annexer au Mont-Terrible les cantons les plus proches y compris Colombier et laisser au moins La Brévine au Doubs. Par ailleurs ce département céderait au Mont-Terrible, en échange de son accroissement, six cantons (Maîche, Indevillers, Saint-Hippolyte, Pont-de-Roide, Blamont, Mathay). Le canton d'Héricourt passerait de la Haute-Saône au Mont-Terrible ou au moins les trois communes d'Héricourt, Bassurelle et Tavelle ; enfin deux cantons du Haut-Rhin (Delle et Ferrette) « qui le demandent » viendraient encore grossir le Mont-Terrible « sans rien ôter aux départements voisins ». Déjà en 1795 Liomin avait proposé à Bassal l'annexion des districts d'Altkirch, Belfort et Saint-Hippolyte. Le département aurait ainsi une étendue et une population « qui préviendraient tous les reproches que l'on fait d'ordinaire aux petits départements... ». Et, retombant sur leurs pieds, les Administrateurs concluaient : « Vous trouverez, en examinant aussi notre carte, que les quatre tribunaux correctionnels seroient alors indispensables. » En même temps, l'Administration demandait à la Commission de recevoir une députation renforcée par Cunier. Ce dernier avait déjà accompagné Liomin chez Abolin, secrétaire de cette Commission, en fructidor an VI et le Président de l'Administration lui avait écrit peu après : « Nous vous regardons comme député de notre département dont vous êtes deux fois originaire... ». Il était né à La Neuveville. Il fut adjoint à la Commission et en fut même nommé rapporteur.<sup>73</sup>

Tel est ce document qui, portant d'un motif assez anodin s'il tenait tant à cœur aux Liomin, proposait la formation d'un grand territoire jurassien uni allant de la Saône à l'Aar et du Rhin au Pays de Vaud. Subsidiairement l'Administration demandait que les communes de La Scheulte, Corban, Mervelier et Courchapoix soient distraites du canton de Moutier pour être englobées dans celui de Vicques, ce qui ferait disparaître l'ancienne enclave prévôtoise. Quel fut l'accueil que reçut ce plan grandiose ? La Commission composée d'Abolin, Labrouste et Prévost, puis Houdbert et Cunier, ne l'écartait pas, bien au contraire. D'ailleurs deux autres pétitions dans le même sens lui étaient déjà parvenues. Le 22 messidor an VI (10 juillet 1798), les habitants du canton de Desendans demandaient, en vue d'obtenir un tribunal correctionnel fixé à Montbéliard, que les can-

tons de Blamont, Delle et Héricourt soient réunis au Mont-Terrible et même si possible aussi Indevillers et Ferrette. Ils donnaient la population de quatre de ces cinq cantons (Blamont 4400 habitants, Delle 8466, Indevillers 1856, Ferrette 11.639). Le 21 frimaire de l'an VII, (11 décembre 1798), les Administrateurs municipaux de Montbéliard revenaient à la charge en leur nom comme en celui des cantons d'Audincourt, de Desandans, réclamant Blamont, Delle et Héricourt et ils envoyoyaient trois lettres identiques à la Commission, au Directoire et au Ministre de la Justice. Et, de son côté, dès le 24 vendémiaire de l'an VII, le Directoire avait adressé un message aux Cinq-Cents pour demander aux députés de fixer définitivement par une loi la démarcation des cantons et les arrondissements des tribunaux. « Le troisième pourrait être à Bienne... » disait le message, conformément au rapport du ministre Lambrechts du même jour. Et il concluait ainsi, d'une phrase à bien retenir : « Ce message vous portera peut-être à examiner s'il ne conviendrait pas de donner au département un arrondissement plus considérable, sa contenance actuelle ne lui permettant pas de subvenir à ses dépenses locales au moyen des contributions destinées à cet objet... » L'argument était à double tranchant, il pourrait servir à la suppression du Mont-Terrible, ainsi que le fera le Consulat. La Commission examina-t-elle cette question ? Elle ne rapporta jamais les événements de l'an VII ayant accaparé l'attention du Corps législatif sur des objets plus graves. Le dossier ne comporte plus de pièces postérieures, ce qui semble indiquer qu'il dormit dans quelque tiroir jusqu'à la chute du Directoire.<sup>74</sup>

### 3) L'échec du plan Liomin

Pendant ce temps, en effet, le plan ambitieux du nouveau Président du Mont-Terrible était miné et finalement abattu par de nombreux ennemis. Dès le début, une nouvelle extension du département rencontrait bien des obstacles. Sur place d'abord, les « ci-devant » ne désarmaient pas et les mémoires se succédaient au moment du Congrès de Rastatt, pour établir les droits impériaux sur ces pays. Le Prince-Evêque reprenait courage et ses agents Billieux, Gléresse, Schumacher s'adressaient au baron de Degelmann, ministre impérial près de la Confédération. Berne ne désarmait pas non plus. Dès le 25 frimaire an VI (15 décembre 1797) elle avait demandé à être indemnisée des droits qu'elle avait sur la région que la France venait d'occuper et avait adressé au Congrès de Rastatt un mémoire tendant à faire assurer la neutralité et l'intégrité des cantons suisses. Elle envoyait à Rastatt le professeur K.-L. Tscharner accompagné comme secrétaire de K.-L. Haller. Ils avaient pour instructions de demander le main-

tien de la partie méridionale des anciens territoires épiscopaux sous la neutralité helvétique. Le choix du plénipotentiaire cependant était plutôt de nature à favoriser les vues de Liomin car il était malencontreux. Tscharner était un « aristocrate endurci », austrophile et l'homme de l'avoyer Steiger. Immédiatement Mengaud le dénonça au Directoire (12 nivose an VI, 1<sup>er</sup> janvier 1798) et en même temps directement aux plénipotentiaires français à Rastatt, Treilhard et Bonnier. « C'était Tscharner... [qui] avait fortement contribué à faire entrer les troupes autrichiennes dans le Porrentruy en 1792... » Treilhard et Bonnier lui répondraient en termes significatifs : « Il n'étoit pas besoin d'un pareil choix pour faire connoître l'esprit du gouvernement de Berne ; nous y remarquons avec vous l'influence du cabinet britannique... » De même Treilhard déclarait à Haller « en souriant » que « le choix d'un homme si connu pour son amour pour la République décelait des intentions très pacifiques... » De fait, les envoyés français refusèrent tout net d'entrer en rapport avec le Bernois. Ironiquement ils le renvoyèrent, en lui rétorquant que le Congrès réuni était celui de l'Empire et qu'ils ne savaient pas que le Corps Helvétique et le canton de Berne fussent membres de l'Empire, que, par ailleurs, il était composé d'Etats qui avaient fait la guerre à la République, et qu'ils ne savaient pas, non plus, qu'il fallait inclure l'Etat de Berne au nombre de ceux-ci ! Par ailleurs, sur le fond, la question des vallées jurassiennes n'avait rien à voir avec la pacification de l'Empire. Berne et Tscharner en étaient pour leur frais, mot qu'il faut prendre au sens propre si on en croit Liomin qui écrivait à Mengaud le 29 nivose (18 janvier) « que [Tscharner] avait emporté quelques millions à Rastatt pour s'assurer certaines introductions afin de reprendre les cantons aujourd'hui libérés. Le roi de Prusse aurait ainsi perçu de l'argent. » L'envoyé officiel du Louable Corps Helvétique, délégué par le Canton-Vorort de Zurich, J.-J. Pestalutz avec Meyer von Knonau comme secrétaire, ne soutint guère l'émissaire bernois. Il était d'ailleurs annoncé par Mengaud comme d'intentions opposées à celles des Bernois. Il n'en fut pas moins éconduit par les Français qui demandèrent au Margrave de Bâde de les faire tous expulser. C'était un mauvais début pour Berne.<sup>75</sup>

Tout changea lorsque Berne eut été « régénérée ». La prise de la ville, la constitution d'un gouvernement provisoire avaient déjà été précédées de tractations de Brune s'expliquant, en partie, par le désir du général, en accord avec le Directoire, de gagner du temps pour regrouper ses forces, mais Liomin, qui n'était évidemment pas dans les secrets militaires, dénonçait ces retards et ces conversations à Mengaud déjà peu suspect de sympathie pour Brune. Mengaud opposait donc les deux généraux : « Quand celui-ci [Schauenbourg] s'empare de Berne par ordre du Directoire Exécutif... celui-là [Brune] tance les Suisses qui veulent devenir Français... » Ce sont évidemment des « patriotes » de Gléresse qu'il s'agit... Il dénonce les machi-

nations des « oligarques » bernois et bâlois tendant à le faire rappeler à Paris et à exiger le rappel de Ochs à Bâle ; ce qu'il ne faut pas attribuer seulement à l'ire vindicative et atrabilaire de Mengaud puisque sa lettre est du 21 nivose (11 janvier 1798) et qu'une lettre anonyme du 20 janvier, citée par Barth, dénonce cette même exigence en l'attribuant au Grand Conseil de Bâle, en accord avec les gouvernements confédérés. Mengaud ne voit, ensuite, que comédie dans la « pseudo-régénération de Berne » et il reçoit fort mal les envoyés bernois, Bay, Tillier, Rengger de Brugg et Gygax. Il n'avait guère plus de sympathie pour les Soleurois « régénérés » dont la constitution ne lui semble « qu'une intrigue des oligarques » et quant aux Bâlois, il en était arrivé à les détester tous, même les anciens partisans de la France. Il était brouillé avec Ochs, surtout depuis que ce dernier lui avait envoyé, de Paris, une lettre dans laquelle il lui signalait qu'il pouvait maintenant occuper les maisons de l'Evêque et du Chapitre à Bâle, alors qu'il ne lui avait jamais offert de le loger dans une des siennes propres, comme Barthélémy auparavant. Brouillé aussi avec Dufour, avec Nouvion, il n'était plus guère en bons termes qu'avec Schauenbourg... et pour peu de temps. Liomin, devenu Président du Mont-Terrible, voulait, au contraire, attirer les « Suisses » qui désiraient faire valoir des actes de reconnaissance ou de réhabilitation d'indigénat étranger dans le département, pour gonfler sans doute la population de celui-ci et obtenir des titres supplémentaires à certains accroissements au delà des limites atteintes. Du côté soleurois, les escarmouches continuaient : le château de Dorneck avait été occupé le 13 ventose (2 mars 1798) au début de l'offensive de Schauenbourg, et l'était toujours plus d'un mois après. Le règlement compliqué des affaires de Bellelay et des avoirs du Chapitre de Moutier était une cause de discorde. Liomin accordait sa « protection » aux patriotes suisses, soleurois notamment, qui se réfugiaient en France ; et cela même après la régénération de Soleure.<sup>76</sup>

Mais le Directoire était engagé dans sa nouvelle politique de constitution d'une République-sœur en Suisse, politique à laquelle Mengaud collaborait, d'une certaine façon, avec son ardeur habituelle. Les rapports de Müller avec lui avaient vite cessé ou plutôt étaient restés unilatéraux. Si le 19 décembre 1797, l'historien de la Suisse avait envoyé à l'agent français une fort longue lettre d'offre de services, et une autre dans le même sens à Bacher le 20, Mengaud n'avait jamais eu confiance dans cet « oligarque », agent de l'Empereur par surcroît, alors que Bacher le favorisait (dépêche du 8 décembre). Le 26 nivose (16 janvier 1798) il rend publique sa méfiance lorsque le Directoire le charge d'intéresser Müller. Il lui transmettait bien l'offre d'un traitement accordé par le gouvernement français « pour ses travaux », mais le 28 ventose (13 mars) il triomphait en notant que, Müller n'ayant pas répondu, « son zèle n'était pas réel », « ...il ne s'était donc pas trompé en faisant connaître d'avance son opinion

à cet égard... » La note apposée par Reubell sur la dépêche de Bacher du 8 décembre : (« Je pense que Müller ne cherche qu'à attraper le secret des patriotes suisses pour les déjouer... ») était-elle inspirée par Mengaud ? Et quand le Directeur l'avait-il apposée, dès réception ou seulement quelque temps après ? Si Müller ne pouvait guère avoir d'action, d'autres allaient pouvoir, au contraire, s'opposer aux plans de Mengaud et de son ami Liomin. Albert von Haller, l'homme de Bonaparte, transmettant la demande faite en frimaire par l'ancien gouvernement bernois, réclamait pour la « République fédérative des Suisses » la Prévôté, la ville de Bienne, l'Erguël, La Neuveville et Diesse. Et Mengaud dans une lettre écrite d'Italie un an plus tard dénonçait les intrigues de certains Suisses auprès de Bonaparte, sans doute était-ce entre autres de Haller qu'il voulait parler. La République Helvétique allait officiellement réclamer le retour de ces territoires, et malgré le traité du 19 août 1798, ces demandes ne cessaient pas. Le Frickthal avait bien été dans un article secret de ce traité promis à l'Helvétique, mais c'était l'Argovie qui devait finalement en profiter. Les Bâlois, apeurés par les intentions de Mengaud à leur égard, ne parlaient plus de Biel et Benken. Mais Soleure ne se résignait pas et une curieuse lettre du 25 février 1799 de l'ambassadeur Perrochel montre qu'à cette date rien n'était réglé pour le Leyenthal malgré le traité du 19 août précédent. Le Directoire helvétique réclamait la propriété des biens et immeubles en déclarant « qu'il s'agissait d'enclaves qui devaient être échangées... Il fallait donc qu'elles restent dans le même état en attendant le temps de l'échange. » Perrochel ajoutait que « le Citoyen Mengaud n'avait rien ordonné à cet égard... ou tout au moins qu'il ne restait aucun document relatif... »<sup>77</sup>

Les Bernois et les Soleurois avaient deux des leurs bien en place : Zeltner et Fellenberg. Le premier, après avoir été victime des patriciens soleurois, était devenu ambassadeur de l'Helvétique à Paris. Il était bien reçu par Talleyrand, Merlin et Reubell et était soutenu, par exception, par Mengaud. Philipp-Emmanuel Fellenberg, secrétaire de la même ambassade, était plus encore un protégé de Mengaud, bien qu'issu d'une famille de patriciens bernois, et de plus, à lui nommément dénoncé à deux reprises par le « patriote lucernois » Ronca, lequel dépeignait Fellenberg comme un « aristocrate enragé... l'ami des plus fiers aristocrates de Lucerne... ». Sans tenir compte de cette dénonciation, Mengaud recommandait Fellenberg à son ami Saurine comme au Directoire, les 14, 15 et 17 floréal an VI (3, 4 et 6 mai 1798). « C'est à lui et à sa correspondance secrète, disait-il, que je dois, en partie, les moyens dont je me suis servi avec tant de succès... » Mais Fellenberg comme ses amis « patriotes suisses », Meyer von Schauensee, Escher de Berg et autres, opposés aux « hommes de sang et aux terroristes » (et c'était Mengaud qui écrivait cela !) voulait une Helvétique forte et indépendante et désirait non seule-

ment qu'elle ne soit pas davantage amputée mais qu'on restituât à cette alliée de la France ce qu'on avait pris à l'ancienne Confédération oligarchique alliée des pires ennemis de la France. Et on sait comment Mengaud, à qui Barth rend hommage sur ce point, allait se faire maintenant le héraut de cette Helvétie indépendante contre les instructions même du Directoire transmises par ses agents Lecarlier et Rapinat. Les dirigeants de l'Helvétique ne pouvaient se désintéresser des vallées jurassiennes, d'abord parce qu'ils ne pouvaient apparaître aux yeux de l'opinion comme s'associant à cette spoliation et aussi parce qu'ils les estimaient nécessaires à l'établissement d'une frontière occidentale stable et sûre. A tout le moins ils s'opposaient à la mutilation de Soleure, de Berne et aussi, indirectement, aux projets de Liomin sur Neuchâtel. Le 26 frimaire an VIII, le citoyen Reibelt, d'Arlesheim, demandait, en vertu du traité d'alliance entre la France et l'Helvétique, la réunion au moins des enclaves ; il n'obtenait de Talleyrand qu'une réponse dilatoire.<sup>78</sup>

En France même les oppositions n'avaient pas manqué contre l'appétit robuste du Mont-Terrible et de son président. Dans le département même, la situation était toujours difficile et surtout dans les cantons réunis : oppositions aux Commissions militaires, aux troupes « d'occupation » qui s'étaient montées à 10.000 soldats au moment où Schauenbourg avait pris son commandement, aux commissaires des guerres. On pouvait craindre une « Vendée » et Mengaud parlait « de mettre le département en état de siège... ». En l'an VII, les réactionnaires avaient relevé la tête. Liomin fut fort heureux de n'être pas renouvelable car l'Assemblée électorale ne lui fut guère favorable. Parmi les électeurs on relevait les noms dans les « nouveaux cantons » de Rodolphe Neuhaus, F. Schaltenbrand à Biel, Laubscher à Perles, J.-H. Moschard à Moutier. Seul le fidèle canton de Courtelary avait délégué Liomin père et ses amis (Ab. Bourquin de Villeret, G. Bourquin de Renan, Abr. Calame de La Ferrière, Ab. Voumard de Courtelary, Ch.-F. Morel de Corgémont). Les anciens cantons étaient « aussi mal » représentés : J. Joliat père, J.-J. Gœtschy, Joseph Raspieler, J.-G. Quiquerez pour Porrentruy, I. Redet et Joseph Rebeze à Delémont et quelques autres figures de connaissance : P.-J. Simon d'Undervelier, A. Cueny de Laufon, J.-B. Lhoste d'Arlesheim, Xavier Barthoulot de Belfond, qui ne passaient pas pour « d'ardents républicains ». L'Assemblée choisit J. Raspieler pour président, J.-G. Quiquerez pour secrétaire, et parmi les trois scrutateurs seul Ch.-F. Morel était un ami de Liomin. Son père avait eu pour ce dernier scrutin... 2 voix ! Les élus furent du même bord : Sigismond Wildermett fut réélu administrateur seulement par 48 voix contre 43 à Quiquerez. Ignace Raspieler, qui quittait les Anciens, fut élu président du Tribunal criminel en remplacement de Klie « qui n'avait pas paru... » Ignace Redet fut élu au Tribunal civil et si le secrétaire de l'Administration Voisard fut nommé haut-juré, c'est par 49 voix contre

38 à J. Rebetez, ancien receveur du Prince à Delémont. Pour le scrutin de la présidence du Tribunal criminel, Th.-F.-L. Liomin fils avait recueilli 13 voix (contre 51 à Raspieler et 27 à Parrot d'Audincourt). Roussel était toujours en place, après s'être justifié auprès du Directoire le 28 germinal an VI (17 avril 1798), puis auprès du Ministre des Finances le 1<sup>er</sup> prairial (20 mai) de l'accusation « lancée par des méchants qui n'osent se montrer à découvert » d'avoir profité de la vente des bois. On sait qui étaient ces « méchants » ! A la fin du Directoire le tableau partial et venimeux de David Perrot semble donc plus justifié que le tableau optimiste de Chaillot.<sup>79</sup>

Les autorités du Haut-Rhin, du Doubs, de la Haute-Saône avaient réagi de leur côté, dès qu'elles avaient été averties des prétentions de leurs voisins de l'Est. On manque de preuves pour étayer l'affirmation des Montbéliardais selon laquelle les Dellois et les gens de Ferrette auraient demandé leur réunion au Mont-Terrible. Par contre lorsque Godinot, l'ami de Liomin à Reinach, avait essayé de se mettre en rapport avec les Alsaciens Ritter de Huningue, Schirmer et Pflieger, il n'avait pas eu de succès. Les commissaires du Directoire auprès des départements du Doubs, Briot, et du Jura, Champion, s'élevaient contre les prétentions exorbitantes des annexionnistes de Porrentruy. Les Belfortains avec Rossée s'y opposaient aussi.

Le coup le plus dur porté au Mont-Terrible fut la sortie de Reubell du Directoire. Non pas que le Colmarois n'ait pas évolué de l'automne 1797 au printemps de 1799. Bien qu'ayant désavoué Mengaud et n'ayant jamais beaucoup suivi Liomin, il avait eu à cœur de renforcer l'Helvétique. Ochs ayant été éliminé du Directoire helvétique et ayant attribué cette disgrâce en partie à Mengaud, fut imposé par Rapinat comme Directeur par le coup d'Etat de prairial an VI (juin 1798) et tant que Reubell siégea au Luxembourg, Ochs se maintint. Le 20 floréal de l'an VII (9 mai 1799), Reubell prit la boule noire. Élu aux Anciens par les trois départements de l'Est, il n'accepta pas le poste de Ministre des Relations Extérieures qu'auraient voulu lui donner ses trois collègues La Revellière, Merlin et Treilhard, car il était en opposition avec son remplaçant au Directoire, Sieyès. C'est tout au moins ce qui disent Ochs et son correspondant Jenner. « Le sort a fait partir Reubell du Directoire, vous et moi perdons beaucoup... » écrit le second au premier. « Je suis consterné de cette sortie ; elle nous nuit très essentiellement... » Reubell n'ayant pas voulu ou pas pu être ministre, fut bientôt très violemment attaqué. « La situation de Reubell m'afflige... » écrit Jenner et Ochs répond de même<sup>80</sup>. En même temps que fatale à Ochs, cette sortie devait être, nous allons le voir, fatale au département du Mont-Terrible.

#### 4) La fin du Mt-Terrible

Lorsque la Suisse fut envahie par les Austro-Russes, le Mont-Terrible prit une importance nouvelle. Roussel, appuyant Liomin, voulut en prendre argument pour revendiquer une nouvelle fois Neuchâtel mais ce fut en vain. L'ambassadeur Perrochel qui avait d'autres soucis le renvoya à Masséna, qui avait d'autres préoccupations. Lorsque celui-ci eut dégagé l'Helvétique, le Mont-Terrible quitta son rôle de redoute. Alors le 18 brumaire changea les destinées de la France et du monde. Il n'y avait pas de doute, du point de vue français, que le département trop petit, trop peu peuplé et d'une majorité de Français de mauvaise grâce ne se soutenait guère. Surtout, pour le gouvernement unificateur de Bonaparte, il fallait « l'amalgamer ». Si lors du vote sur la Constitution de l'an VIII il y eut peu de « non », il y eut surtout peu de votants, des chiffres souvent dérisoires : 115 à Delémont, 112 à Porrentruy, 41 à Saignelégier, 13 à Montbéliard. 4400 oui contre 260 non au total. La perte du Mont-Terrible fut donc décidée, bien peu de temps après le plan ambitieux de Liomin. L'argument à double tranchant noté plus haut servit à l'exécuter, et cependant c'était un prétexte ; il était absolument faux de prétendre que le Mont-Terrible ne pouvait payer ses contributions puisque, Cunier, toujours sur la brèche pour son pays natal, faisait voter en vendémiaire an VII (octobre 1798) une « mention honorabe » au Mont-Terrible pour « son exactitude à payer ses contributions » et réitérait, un an plus tard (octobre 1799), le Mont-Terrible ayant acquitté avant le 1<sup>er</sup> complémentaire de l'an VII (16 septembre) toutes ses contributions !

Nous ne reviendrons pas sur la disparition du département. Il y eut un essai de résistance. Moreau, de Delémont, ressortit le « Mémoire topographique » de Liomin en se contentant de réclamer l'annexion des cantons déjà français du Doubs, du Haut-Rhin et d'Héricourt. Ce fut en vain. Le 17 février 1800 la réunion du Mont-Terrible au Haut-Rhin était décrétée, le 2 avril elle était accomplie.

Porrentruy et Delémont devenaient chefs-lieux de deux arrondissements du Haut-Rhin, le premier avec 5 cantons (Porrentruy, Saint-Ursanne, Saignelégier, Audincourt et Montbéliard), le second avec 5 également (Delémont, Laufon, Moutier, Courtelary et Biènne). Disparaissaient les cantons de Désendans réuni à Montbéliard, Chevenez, Damphreux et Cornol, réunis à Porrentruy, Epauvillers réuni à Saint-Ursanne, Glovelier et Vicques réunis à Delémont, Reinach réuni à Laufon, La Neuveville réuni à Biènne. Seuls les cantons d'Audincourt, de Moutier et de Courtelary ne subissaient pas de modifications. Il y avait 103 communes dans l'arrondissement de Porrentruy, 108 dans celui de Delémont. Le préfet, l'ex-conventionnel J.-B. Harmand de la Meuse avait, sous ses ordres Liomin fils à Porrentruy et Holtz — ex-com-

missaire du gouvernement en Rhénanie — à Delémont comme sous-préfets. Roussel devenait juge au Tribunal de Première Instance à Delémont auprès duquel l'ex-législateur Belin était procureur général avant de devenir procureur impérial en 1804. Tous avaient été nommés par arrêté du 14 germinal an VIII (3 avril 1800). A Porrentruy, Theubet était président du Tribunal de Première Instance avec Barthélemy comme procureur, Ignace Raspieler et Bailly étaient juges, Joliat père juge-suppléant et Melchior Barthoulot substitut du procureur. A Delémont c'était Brodhag qui présidait le Tribunal et avec Roussel, Helg y était juge, P. Rais suppléant, I. Redet étant le substitut du procureur Belin. Liomin fils fut le seul à disparaître bientôt, quoiqu'il fut le plus jeune. A sa mort il fut, on l'a vu, remplacé par Duplaquet qui en l'an XII partit pour Boulogne et fut remplacé par Daubers-Blondel, ancien émigré qui, avant la Révolution, était conseiller au Parlement de Paris bien qu'âgé seulement de 27 ans en 1789 ; après lui Lerat-Magnitot en juillet 1811, puis Milon en avril 1813 furent les deux derniers sous-préfets de Porrentruy. Holtz resta à Delémont jusqu'à la fin, ayant refusé sa mutation pour Belfort en 1805. Briche, nommé pour le remplacer à Delémont en novembre 1813, ne fut jamais installé. Par ailleurs, parmi les « notables » du Haut-Rhin, pour les deux arrondissements jurassiens on relève les noms de Brodhag, président de l'arrondissement et du canton de Delémont, S. Wildermett pour le canton de Bienne, Ch.-F. Morel (Courtelary), Michel Laquante, ancien militaire et secrétaire d'ambassade (Laufon), J.-H. Moschard (Moutier), J.-G. Quiquerez pour l'arrondissement et le canton de Porrentruy, Parrot (Audincourt), Ch.-L. Duvernois (Montbéliard), E.-J. Aubry (Saignelégier), H.-J. Verdat (Saint-Ursanne). Brodhag parti pour Colmar en 1807 où il devint directeur des postes, fut remplacé comme président du Tribunal par Roussel et comme président de l'arrondissement par Rais, juge de paix de Delémont, choisi de préférence à S. Wildermett et H. Verdan père. Rengguer devint alors juge à Delémont. Quiquerez quitta ses fonctions de président de canton « ayant été traduit devant la cour de justice criminelle » la même année pour une affaire de coupe de bois et forcé de donner sa démission. C'est Duvernois qui le remplaça pour l'arrondissement de préférence à Gœtschy et à Brunet de Saint-Ursanne. Au Conseil général du Département, sur 17 conseillers, 4 étaient de l'ancien Mont-Terrible : Alexis Bennot, J.-P. Cugnotet, maître de forges, d'Undervelier, J.-J. Binninger de Montbéliard et J. Raspieler aîné de Porrentruy. Enfin il y avait 8 conseillers d'arrondissement pour cette même région : D.-L. Belrichard (Courtelary), J.-B. Comment (Courgenay), C. Fenninger (Laufon), J. Froté (Miécourt), P. George (Undervelier), J.-H. Moschard (Moutier), J.-B. Nouvion, le général alors réformé depuis 1800 (Delémont) et A. Triponé (Porrentruy). Il est à remarquer que le gouvernement avait écarté, sur la liste qui avait été dressée par les dépu-

tés Rossée, Schirmer et Moreau, aussi bien des réactionnaires ou des modérés comme J. Rebetez, A. Cueni, P.-J. Simon, Schiffelé de Neuvéville, que des hommes connus pour leurs idées révolutionnaires comme Liomin père, Bernard de Fornet-dessous, Brunnet de Saint-Ursanne. Notons aussi qu'en dehors des deux arrondissements jurassiens, on trouvait Joliat fils conseiller de préfecture à Colmar, puis sous-préfet d'Altkirch en 1805.

Roussel fut candidat en 1805 à la sous-préfecture de Belfort, pour remplacer Burger, beau-frère de Kleber, mais ce fut le général Mengaud qui fut nommé. Il resta donc à Delémont et avec la notice suivante dans le dossier : « Statistique morale et personnelle, Renseignements sur les fonctionnaires » de 1807 : « 51 ans, veuf [la citoyenne Roussel était donc décédée entre 1800 et cette date], deux enfants, opinion : sous la Révolution : ami de la Révolution, actuelle : très dévoué au gouvernement, des aptitudes, des connaissances mais une considération douteuse... »

Mais les Jurassiens n'étaient pas au bout de leurs peines, même après la suppression de leur département. Et bien vite de nouvelles menaces se firent jour. Elles étaient dues au fait que les deux arrondissements de Delémont et de Porrentruy étaient, dans le Haut-Rhin, comme par rapport à la plupart des arrondissements de la France, bien petits encore. En l'an X (1804) on voit que le Haut-Rhin comptant 384.286 habitants, les arrondissements de Colmar (144.822 hab.), Altkirch (85.515) et Belfort (83.260) surpassent de loin Delémont (35.779) et Porrentruy (34.910). En réunissant même ces deux derniers, un arrondissement unique n'aurait que 70.589 habitants, bien moins que le plus petit des trois autres. Dans le détail on y voyait encore des cantons de 2772 (St-Ursanne) et 3977 habitants (Moutier) et 5 cantons par arrondissement alors que les plus petits cantons des autres arrondissements avaient 7134 habitants (Fontaine, arrondissement de Belfort), 7630 (Dannemarie, même arrond.) ou 7925 (Neuf-Brisach, arrond. de Colmar) et qu'il y avait 13 cantons dans l'arrondissement de Colmar, 9 à Belfort et 7 dans celui d'Altkirch. Aussi, Moreau, resté le seul député originaire de l'ancien Mont-Terrible, doit-il à nouveau batailler ferme. En l'an X il envoie une pétition au Premier Consul pour demander le maintien des deux arrondissements. En fructidor an XII (septembre 1804) il fait imprimer un « Mémoire contre le projet de supprimer l'un ou l'autre des deux arrondissements de Delémont et de Porrentruy, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> du Haut-Rhin... présenté au gouvernement au nom des habitants du ci-devant département du Mont-Terrible par Moreau, député du Haut-Rhin », dans lequel en huit pages il s'élevait contre ce projet à la fois au nom des droits des Jurassiens réunis selon leurs vœux et au nom de l'intérêt du commerce et de l'utilité stratégique. Il allait même plus loin en écrivant (page 6 de ce Mémoire) : « ...et si la topographie du Mont-Terrible était considérée sous l'aspect politique et militaire qu'elle présente,

ce double rapport serait plus favorable à l'idée d'y établir une autorité première qu'à celle d'en détacher une secondaire... », montrant qu'il n'avait pas renoncé, quant à lui, à voir ressusciter le Mont-Terrible, et un Mont-Terrible plus consistant. Le 13 floréal de l'an XIII (3 mai 1805), il transmettait au Ministre de l'Intérieur une lettre protestant contre le projet de séparer les cantons de Montbéliard et d'Audincourt de l'arrondissement de Porrentruy pour les agréger au département du Doubs — c'est ce qu'on fera en 1814 après l'octroi de la région de Porrentruy au canton de Berne et ce qui subsiste encore aujourd'hui. Le Conseil municipal de Porrentruy joignait sa protestation à celle de Moreau et à celles du Conseil municipal de Montbéliard et des habitants des deux cantons intéressés. Ce zèle fut récompensé par une lettre du Grand Juge Régnier à Moreau pour le « rassurer sur les bruits qui courrent de la suppression des arrondissements de Delémont et de Porrentruy... »<sup>82</sup>. Les Suisses n'avaient pas renoncé, de leur côté, après la disparition de l'Helvétique, au temps de la Médiation, à leurs revendications sur la partie réunie en 1797-1798. Mais cependant le « bon esprit » qui régnait dans les deux arrondissements militait en faveur de leur maintien. Le gage en fut le plébiscite sur le Consulat à vie où un seul notable, Marc Briey, vota contre à Porrentruy et encore n'était-il pas du pays. Il resta en place et il figure en 1807 sous le numéro 265 à la liste des notables départementaux comme préposé du payeur à Porrentruy, âgé de 49 ans. Au rebours de ce courageux républicain, on trouve dans le registre des « oui » toutes nos connaissances, aussi bien des modérés de toujours comme Arnold, Barthoulot, Comment, Docourt, Guélat, Gœtschy, Joliat père, Quiquerez, Raspieler aîné, Theubet, Trincano, Tripone, que des opportunistes comme Gressot, Kuhn, Kauffmann, Meyl, Voisard, que d'anciens émigrés comme Andermatt, Billieux, Scheppelein et que des « Jacobins » comme Bailly, Birry, Caillet, Demange, Elsaesser, Negelen et surtout les deux Lémane et... Rengguer père « bibliothécaire ». Le temps n'est pas loin où en 1808 le fonctionnaire modèle du département sera un Ignace Redet noté « sans opinion politique connue » ou F.-X. Theubet « opinion sans physiognomie, ne prend point parti, aussi est-il sage et estimé... ». C'était le serviteur idéal de l'Empire !<sup>83</sup>

## Conclusion

En réalité, en arrivant au terme de cette étude, on s'aperçoit que le plan de Liomin fils avait, de beaucoup, dépassé son but. Les questions qu'il soulevait étaient sans commune mesure avec son objet.

Car en 1798, année où la puissance de la République, à l'extérieur, est à son apogée — le Consulat excepté — la conduite à tenir envers la Suisse oscille entre cinq possibilités : faut-il annexer la partie de la Suisse de langue française, comme on l'avait fait avec le Mont-Terrible, comme on le fait avec le Léman, comme on le fera plus tard, mais pour des motifs stratégiques, avec le Simplon, comme on l'a fait en Savoie, en pays wallon ? Faut-il choisir une ligne de partage pseudo-historique, ressuscitant la démarcation de l'an 1000 entre Bourgogne et Saxe ? Un article curieux du Moniteur, un autre de l'Ami des Lois jettent le patriote suisse Wernhard Huber, alors pré-sent de Soleure, hors de ses gonds et obligent Merlin à alerter Reubell, malade aux eaux de Plombières, pour le calmer. Faut-il, en troisième option, se livrer à un partage stratégique, annexer toute la Suisse actuelle moins le Tessin qui irait à la Cisalpine, les Grisons en majeure partie à l'Empire et Schaffhouse au Margrave de Bade ou au Roi de Prusse afin d'obtenir la ligne du Rhin depuis sa source jusqu'à son embouchure ? Un commerçant des pays réunis, en vendémiaire an V, les députés d'Aix-la-Chapelle en floréal de la même année (1796-1797) étaient allés voir Reubell pour le revendiquer. Faut-il encore aller plus loin et, comme du temps de César, constituer un « limès germanicus » pour protéger la France, annexant aussi outre la Suisse, la Souabe, la Franconie, Bade et la Hesse ? Ou plutôt en faire tout un matelas de républiques-sœurs ? Reubell s'en préoccupait, ses collègues Bar et Karcher de la Moselle, ses amis alsaciens Rudler et Pflieger, un Franconien nommé Zwanziger et surtout un citoyen Link, de Heidelberg, qui lui avait proposé une République Rhénane le 29 vendémiaire an V (20 octobre 1796), l'y poussaient. C'est à ce parti que Reubell s'était arrêté pour la Suisse à condition que l'autorité réelle reste aux agents français. Ses plans coïncidaient, sur ce point, avec l'intérêt de Bonaparte et c'est pourquoi il s'indigna tant de voir, sous le Consulat, qu'on lui fasse grief de sa politique envers la Suisse. Cela réglait la question de l'unité jurassienne, un instant entrevue. Car pour que la Suisse se développe comme République-sœur il était impossible et impensable de lui retirer tous ces territoires. Le plan de Liomin était, dès lors, condamné.<sup>84</sup>

## Notes

1 Gustave Gautherot, *La Révolution dans l'Evêché de Bâle*, tome I, la République Rauracienne ; tome II, *Le Département du Mont-Terrible*. Paris, Champion, 1908 (272 pp. + 310 pp. in-80).

Du même auteur :

*La République jurassienne de Moutier-Grandval*, Besançon, Jacquin, 1904 (Amweg, n° 2458 p. 157).

*La République de Bienne et la Révolution française (1791-1798)*, Neues Berner Taschenbuch, 1904 (Amweg n° 2116 p. 134).

La grande Révolution dans le Val de Saint-Imier (1792-1797), *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, XXX, 1955 (Amweg n° 2314 p. 147).  
La lutte d'une abbaye jurassienne contre la Révolution française : Bellelay de 1792 à 1798, *Revue de Fribourg*, 1903 (Amweg, n° 2024 p. 129).  
[C'est cette dernière qui offre le plus d'aperçus utiles à l'histoire des démêlés des autorités du Mont-Terrible avec les territoires restés neutres en 1793 et le plus de faits non utilisés par G. Gautherot dans les deux volumes de sa thèse en 1908].

- 2 De 1908 à 1955 sont notamment parus les ouvrages généraux d'Albert Mathiez et de Georges Lefèvre indispensables à l'histoire de la période 1795 à 1800. De même l'ouvrage de Raymond Guyot : *Le Directoire et la paix de l'Europe*, pour la politique extérieure de cette même période ; enfin, pour la Suisse, l'excellente mise au point d'Alfred Rufer sur l'Helvétique (*Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, Attinger, 1926-1934, gr. in-40 vol. III, pp. 25 à 60).

- 3 Les abréviations suivantes seront employées, renvoyant aux sources manuscrites :

*Sources françaises* : AN : Archives Nationales, Paris ; AD : Archives Départementales [suivi du nom du Département...]; AAE : Archives des Affaires Etrangères, Paris ; BN/MSS : Bibliothèque Nationale, Paris [Manuscrits].

*Sources suisses* : SABe : Archives de l'Etat de Berne ; SABs : Archives de l'Etat de Bâle ; SASo : Archives de l'Etat de Soleure ; St.BB/MSS : Bibliothèque de la ville de Berne [Manuscrits] ; ABPy : Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy. Pour les archives de Berne, l'amabilité de M. Meyer, archiviste-adjoint, pour celles de Berne comme pour celles de Porrentruy, le remarquable classement du Dr Rais, nous ont grandement aidé.

Le « *Journal de Guélat* », Delémont, Boéchat, 1906, t. I, qu'il faudrait citer dans chaque note, permet de confirmer les documents d'archives.

- 4 AN, AF III 81-86 ; BN/MSS, NAF 23.641, 23.642, 23.654 ;  
Korrespondenz des Peter Ochs, éd. G. Steiner, tome III, 2e partie ;  
P. Ochs : *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*.  
Hans Barth : Mengaud und die Revolutionierung der Schweiz, *Basler Jahrbuch* für 1901, pp. 136-204.

A. Rufer, *Helvétique...* art. cité pp. 25-28.

[Pour les documents contenus dans AN, AF III 81-86, se reporter à l'*Inventaire particulier de AF III 52 à 90. Relations extérieures, période du Directoire*, par Michel François, Paris, AN, 1937, manuscrit].

- 5 Gautherot : Le Département du Mont-Terrible... p. 163.

A. Lajusan : Le plébiscite de l'an III, *La Révolution française*, tome XL, 1911, pp. 106-132 et 236-263.

- 6 R. Guyot : Documents biographiques sur J.-F. Reubell (1747-1807), pp. 66 sq.  
La femme de Reubell était une Mouhat ; le père de celle-ci avait été établi à Belfort avant de partir pour Colmar ; l'oncle de Mme Reubell avait été curé-doyen de Delle. C'est par là que Reubell était lié aux Dellois, les frères Belin et les Klie dont il sera question plus loin. [Nous préparons une étude sur Reubell et la Suisse]. De nombreux renseignements inconnus de R. Guyot nous ont été aimablement communiqués par M. J. Joachim, savant érudit dellois.

- 7 AN, D XXIII, 32 II (pp. 20-34).

BN/MSS, NAF 23.654 (pp. 312-318) [« *Souvenirs sur la Révolution en Suisse* », écrits par Reubell le 6 messidor an IX, 25 juin 1801].

Gautherot : *La République Rauracienne...* p. 82.

B. Nabonne : Le mémoire justificatif de Reubell, *Revue d'histoire diplomatique*, 1949, pp. 75-103 [voir p. 86].

M. Reinhard : Le grand Carnot, tome I, pp. 282-294, 300-301, 305 et note 19, pp. 351-352, renvoyant à *Arch. Historiques de la Guerre*, Paris, B2 5 et Xe 13.

- 8 BN/MSS, NAF, 23.654 (pp. 9-105) ; AAE, Suisse, 427 (ff. 407 sq.)  
AD, Ht-Rhin, L 512 , SABs, Frankreich A5.  
R. Guyot : Documents biographiques... pp. 80-81, 85.  
B. Nabonne : Le mémoire justificatif... pp. 76, 94.  
Id. : La diplomatie du Directoire et Bonaparte, Paris, 1951, 213 p. (voir p. 52).  
M. Reinhard : Carnot... t. I, pp. 282, 294, 302, 305.
- 9 AN AF III 309-311, AF III 45 [Papiers de Barbet].  
BN/MSS, NAF 23.641 (pp. 43-44), 23.654 (pp. 178, 180).  
Nabonne : La diplomatie... p. 41.
- 10 BN/MSS, NAF 23.641, 23642, 23.654.  
Nabonne : Le mémoire justificatif... p. 76.  
Reinhard, Carnot... t. I pp. 302-304, t. II pp. 229, 239.
- 11 AAE, Bâle, 10, 93-97, 102 ; Id. Papiers Barthélemy, 435, 437, 444.  
Barthélemy, éd. Kaulek, II, 264, 321.  
Nabonne : La diplomatie... p. 54.  
Gautherot : Le Département du Mont-Terrible, pp. 51 sq.  
Id. : Bellelay... pp. 10, 14, 15-17.  
H. Barth : Mengaud... pp. 143-145.
- 12 AN, AF III 81 (334 I) 1.
- 13 AN, AF III 81 (340 I) 12-21 ; AF III 81 (337), AF III 82 (342),  
AF III 324, 340, 382.  
BN/MSS, NAF 23.642 (p. 60).  
Barth : Mengaud... pp. 144 sq., 152-153.  
Gautherot : Le Département du Mont-Terrible... pp. 131 sq., 152-153.  
Id. : Bellelay... p. 14.
- 14 Le tableau donné par Gautherot (Le département du Mont-Terrible, pièce annexe I) est extrait de SABe, Mont-Terrible, 353-354. Il comporte une erreur de détail manifeste : dans le décompte des communes du canton de Montbéliard — annexé en 1797 — figurent Lugnez, Montinez et Vendlincourt, en réalité du canton de Cornol.  
Nous n'avons trouvé pas moins de 16 tableaux de population, se répartissant, il est vrai, en sept « familles » seulement :  
1<sup>o</sup> AN, AF III 249 (1046), AF III 547 (3660), F1 b II Mont-Terrible<sup>1</sup>,  
ABPy, II, 154 = tableau de l'an V, 38.261 habitants.  
2<sup>o</sup> SABe, Mont-Terrible, 340 (pp. 659-678) = an IV ou an V, 37.869 hab.  
3<sup>o</sup> SABe, Mont-Terrible, 341 (752) ibid. (1015-1022) ibid. (1023-1030) ibid. (1031-1038) = tableau détaillé de l'an VI probablement 34.968 hab.  
4<sup>o</sup> AN, F1 C II 31-32, F1 C III Mont-Terrible<sup>1</sup> = sd., 35.954 hab.  
5<sup>o</sup> AN, F1 C<sub>2</sub> 31-32 = de la période consulaire, nivose an IX (janvier 1801)  
= 38.677 hab.  
6<sup>o</sup> SABe, Mont-Terrible 353 - Ibid., 354 [reproduit par Gautherot sous sa forme n° 2 fautive], sans doute de l'an VI mais avec des chiffres incertains, avant les élections : 38.082 hab.  
7<sup>o</sup> AN, D IV bis 85, F<sub>20</sub><sub>21</sub> = 35.922 hab.
- 15 Cartes de l'époque : AN, AF III 82<sup>340</sup> II [confins et barrières de douanes], AF III 83<sup>345</sup> I [confins avec l'Etat de Bâle], AF IV 1955 (24) [Plan de Bâle, 1798], AF III 547 (3660) p. 113 [la seule complète mais très imprécise de 1799].  
BN/MSS, NAF 23.642 (69-72) [3 cartes dont 2 du canton de Bâle, une de l'ancien Evêché de Bâle avec les limites très approximatives du département sous le titre « C-dvt Principauté Episcopale de Basle, relevant de l'Empire Romain germanique, avec les limites actuelles », s. d. (1797)].  
BN/Ge 6994 (4) « Atlas général des départements frontières de la République » [par Capitaine, an VII, 1799].  
Cartes modernes : Aucune du Mont-Terrible. Une excellente des Etats de l'E-

- vêché de Bâle dans l'Atlas Historique de la Suisse, Aarau, Sauerländer, 1951, gr. in-40, p. 53, par A. Gasser, en deux cartons, « Entwicklung des Basler Bischofstaates » et « Gliederung des Basler Bischofstaates im 18. Jahrhundert », à substituer à celle de Vautrey : Histoire des Evêques de Bâle, Einsiedeln, 1878. Pour la Suisse à cette époque : A. Rufer, Helvétique, art. cité, deux cartes p. 35, Atlas Historique de la Suisse... carte p. 34 par H. Ammann, A. Jaggi, Welt- und Schweizergeschichte, Bern, P. Haupt, 1942, cartes pp. 283 et 289.
- 16 AN, AF III 83 (342) [Coup d'œil diplomatique de Roussel], AF III 249 (1046), AF III 547 (3660), F1 C2 31-32, F1 C III Mont-Terrible 1, SABe, Mont-Terrible, 116-119, 340-343, 353-354, 355, 361-362, 364, 367, 623-648 ; ABPy II, 57-58, 116.
- 17 AN, AF III 82 (338-340 I et II), F1 b II Mont-Terrible 2 (277-279).  
AAE, Pap. Barthélemy, III, 344.  
SABe, Mont-Terrible, 353 (1).
- 18 BN/MSS, NAF 23.654 (pp. 314-316).  
StBB/MSS, XI, 124.
- 19 AN, AF III 81 (334), AF III 82 (339), AF III 83 (342).  
AAE, Bâle, 9-10, passim.  
ABPy II, 105 ; SABs et SASo, passim...  
Dans ce dernier dépôt se trouvent de nombreuses lettres, non encore inventoriées sur les Affaires militaires, les incidents de frontière, les prêtres et des lettres diplomatiques de Barthélemy, Bacher, Brune, Mengaud, Schauenbourg... Déjà signalées par Ch. Schmidt, en 1900 (Rapport sur un voyage d'archives, Bibliographe Moderne, n° IV, 1900, pp. 13-51), elles n'ont pas été encore l'objet, selon les renseignements dus à l'amabilité du Dr Kocher, archiviste de l'Etat de Soleure, d'aucune étude ni même d'un classement méthodique.
- 20 SABe, Mont-Terrible, 131.  
St.BB/MSS, VI, 65 III (27) ; VII, 59-60-61 ; VIII, 43 ; X, 96 ; XIII, 99, 115, 117, 136 ; XIV, 124.  
Atlas Historique de la Suisse, cartes de la p. 53.
- 21 AD, Doubs, L 53.  
Arch. Hist. Guerre, Paris, B 26.  
M. Reinhard, Carnot... t. I, p. 302.
- 22 AN, AF III 81 (334), AF III 82 (342).  
AAE, Bâle, 9-10 (240-250, 320), Pap. Barthélemy, IV.  
Barthélemy, éd. Kaulek, II, 321 sq.  
Gautherot : Gobel, évêque constitutionnel de Paris, Revue des Questions historiques, avril 1909, 28 pp. ; Id. Gobel (même titre), Paris, 1911, 418 p.
- 23 P. Ochs, Corr., éd. Steiner III, 2 Nos 4, 7, 13, 19, 26, 33.  
BN/MSS, NAF 23.641 (8), 23.641 (218, 222, 224, 225).  
AN, AF III 82 (338) ; AF III 83 (342).
- 24 AN, AF III 82 (338) 16-42-78 ; AF III 82 (339), 39, 65, 66, 95, 98, 132 bis ; AF III 82 (340), 106, 211.  
AAE, France, 332, II.
- 25 H. Joliat : L'Agitation dans le pays [d'Erguël] en 1790-1791-1792, Actes de la Société jurassienne d'Emulation, 1951, tirage à part, Bienne, 1952, 30 pp.  
Id. : Documents sur l'Erguël à l'époque de la Révolution Française... Actes... 1953, tirage à part, Porrentruy, 1954, 38 pp.  
notamment : L'Agitation... pp. 2 (n° LXXV), 20 (LXXXV), 22 (XCI), 23-24 (XCII), 25 (XCIX), 26 (C II, C III).
- 26 AAE, Bâle 10 (328-341).  
H. Joliat : Documents sur l'Erguël... pp. 7-11 (n° CXVII), 15-18 (CXIX-CXX), 19-20 (CXXIII, CXXIV, CXXV) 28 (CXLI), 34-38 (CLIV).

- 27 M. Reinhard : Carnot... t. I, p. 304, t. II, p. 239.
- 28 AN, AF III 82 (339) 102-103-104 ; AF III 82 (340 I) 21.  
Gautherot : Le Département du Mont-Terrible, pp. 159-161.
- 29 AN, AF III 82 (338) ; AF III 83 340.  
AAE, Bâle 10 ; id. Pap. Barthélemy IV, 435-437-439 ; BN/MSS NAF 23.641 (224-225).  
SABe, Mont-Terrible, 131 ; ABPy, II, 71, 105 ; StBB/MSS, XIX, 14.  
Gautherot : Bellelay... pp. 10 sq.  
Ochs : Corr., éd. Steiner, III, 2, p. 45.
- 30 ABPy, II, 57, 58, 71, 105.  
SABe, Mont-Terrible, 116-119, 340-344, 353-354.  
Gautherot : Bellelay... pp. 8-9 [avec références].  
[Lajoux avait délégué en 1792 à l'Assemblée Rauracienne, N. Bendit, et Les Genevez, J.-B. Humair (Gautherot, Ibid. p. 8)].
- 31 P. Caron : Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française, p. 182.  
Ch. Schmidt : article cité.  
J. Suratteau : Archives de la période révolutionnaire en Suisse, Annales historiques de la Révolution française, n° 138, janvier-mars 1955, pp. 59-60.
- 32 J. Suratteau : Les élections de l'an IV, Annales historiques de la Révolution française, n° 124, oct-déc. 1951, n° 125, janvier-mars 1952, pp. 374-393 et 32-62.  
Id. : Les opérations de l'Assemblée électorale de France, Ibid. n° 140, juillet-septembre 1955, pp. 228-250.  
[A paraître : L'opinion publique et les élections de l'an V, Ibid. en 1956].
- 33 AN, AF III 249 (1046), F1 b II Mont-Terrible 1-2, F1 C III Mont-Terrible 1, C 481, B1 24.  
SABe, Mont-Terrible, 92, 116-119, 187-189, 340-344.  
ABPy, II, 58, 85, 95, 102, 116.  
Gautherot : Le Département du Mont-Terrible, pp. 163 sq.
- 34 AN, F1 b II Mont-Terrible 1.  
B. Nabonne : La diplomatie... p. 13.  
H. Barth : Mengaud... pp. 138-139.  
Gautherot : Le Département du Mont-Terrible, pp. 164, 190.  
J. Joachim : Patriotes Mayençais dans le Mont-Terrible, Actes de la Société jurassienne d'Emulation, 1953, p. 153.  
Id. : L'expédition des Belfortains contre Montbéliard, Mémoires de la Société Belfortaine d'Emulation, 1936, p. 4.  
Id. Le Département de la Savoureuse, ibid., 1940-46, pp. 39-48.
- 35 AN, AF III, 96-97 1 ; AF III 249 (1046) ; AF III, 326, (1345) ; AF III 27, F1 a 425, F1 b1 113 ; F1 b II Mont-Terrible 1, F1 C III Mont-Terrible 1.  
SABe, Mont-Terrible, 118-119.  
J. Joachim : Patriotes Mayençais... Ibid. p. 144.  
G. Six, Dictionnaires des généraux (notice Schérer).
- 36 AN, même références + C 511.  
BN/MSS, NAF 23.641 (220-221, 224-225, 260-261).  
ABPy, II, 105.  
Gautherot : Le Département du Mont-Terrible, pp. 192-193.
- 37 En plus des références précédentes :  
AN, F1 b1 113 ; SABe, Mont-Terrible, 92, 119, 187-189 [Registre de la Correspondance de Roussel].  
Gautherot : Le département du Mont-Terrible, pp. 164, 193, 194.
- 38 J. Suratteau : Un Commissaire du Directoire : F.-A. Roussel, Annales hist. de la Révol. Française, 144, juillet-septembre 1956.  
AN, AF III 85 (351), AF III 326 (1345) ; F1 a 425, F1 b2 Ht-Rhin 1-2 ; F1 b2 Mt-Terrible 1 ; F1 C III Ht-Rhin 11 ; F1 C III Mont-Terrible 1 ; F5 II Haut-

- Rhin (20) ; F7 3645 4 ; BB1 11, BB1 14, BB5 154-156 (2) ; BB5 327 (1), BB6 5-6, C 481, C 511, C 533, C 575.  
 BN/MSS, NAF 23.641 (224-225).  
 SABe, Mont-Terrible, 82, 92, 116, 119, 123, 130, 187, 189.  
 ABPy, II, 95, 98, 133, 146.  
 AAE, France, 318 (62).  
 Amweg: Bibliographie du Jura bernois, Nos 1500 p. 89, 1512 p. 90, 1514 p. 90.  
 Le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse ne consacre pas de notice à Roussel, qui, bien que non Suisse, mériterait cependant bien quelques lignes.
- 39 Texte (abrégé) de l'arrêté de Bernard : « Le Représentant du peuple... instruit que le citoyen Jermann, administrateur du département, a obté pour une autre place et le citoyen Pajot n'a pu se rendre à son poste, arrête que les citoyens Roussel, Secrétaire général du District de Belfort et Lopes commissaire nommé par le Représentant du peuple Hérault à Belfort sont nommés à la place des citoyens Jermann et Pajot... charge le citoyen Boillot, Administrateur du même département de l'exécution du présent arrêté. Montbéliard, le 25 frimaire an 2e de la République une et indivisible. Pioche-Fer Bernard. »  
 ABPy, II, 95. Sur Bernard : A Lods, Bernard de Saintes, 1888.  
 J. Joachim : Patriotes Mayençais... p. 149.
- 40 AN, AF III 326 (1345) [une soixantaine de pièces].
- 41 Gautherot : La République Rauracienne [voir table p. 283].  
 Id. : Le département du Mont-Terrible [ibid. p. 316].  
 [Ajouter] : AN, AF III 326 (1345); AF III 86 (353); F1 b2 Mont-Terrible 1-2, F1 C III Mont-Terrible 1.  
 SABe, Mont-Terrible, 188-189, 340-341.  
 ABPy, II, 71, 98, 100, 102, 105, 116.  
 Le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse consacre dix lignes à Rengguer mais termine par « destinée inconnue après 1792... » (Vol. V. p 442, col. 2).
- 42 Amweg : Bibliographie... Nos 1500 p. 89 et 1512 p. 90 ; AAE, France, 333 (199) et J. Joachim, Patriotes Mayençais... p. 150.
- 43 [Ajouter aux références précédentes :]  
 Ribeaud : L'influence française dans la principauté jurassienne au XVIII<sup>e</sup> siècle, Actes de la Société jurassienne d'Emulation, 1954, p. 42.
- 44 [Sur Priqueler :]  
 AN, F1 C III Mont-Terrible 1, AF III 249 (1046).  
 SABe, Mont-Terrible, 117, 119, 187-189, 232, 340, 341.  
 ABPy, 50, 98, 99-100, 116, 133, 155.  
 Gautherot : La République Rauracienne, pp. 68-71, 163-200.  
 Gautherot : Gobel... passim.  
 Ribeaud : L'influence française.. p. 42.  
 R. Simonin : Champagney, cité martyre, (s.l.n.d.) p. 28-29, 31-32, 34-41-44, 55-57.  
 [Sur Moser : mêmes références, plus :]  
 Gautherot : La République Rauracienne, pp. 42-46, 70 (note 1).  
 Pas de notice sur l'un ni sur l'autre dans ce Dict. hist. et biogr. de la Suisse.
- 45 AN, AF III (3660) 107, 108, 109, 124, 125 ; F1 b II Mt-Terrible 2 (189) ; F1 C III Mont-Terrible 1 ; F1 e 205 [avec carte].  
 SABe, Mont-Terrible, 119, 340-342, 353-354, 369.  
 BN/Impr. 80 Le 43 761 [Rapport de Lémane] 6 pp.  
 Amweg : Bibliographie... Nos 1515 et 1518 p. 90.  
 Gautherot : Le département du Mont-Terrible... pp. 187, 190, 191 + pièces annexes II-III.  
 J. Joachim : L'expédition des Belfortains contre Montbéliard, pp. 1-2 et 6.
- 46 AN, AF III (342 I) p. 12.

- 47 AAE, France, 332, f. II, Bâle, 10, f. 328-342, Suisse, 464, f. 5 à 12.  
J. Joachim : Patriotes Mayençais... p. 149.
- Eickmeyer : Denkwürdigkeiten des Generals... (cité par J. Joachim).
- 48 BN/MSS NAF (23.642) 46-47.
- 49 AN, AF III 83 (342 I) pp. 1, 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12 13, 14, 15 ; AF III 86 (358 I) pp. 5, 7.  
AAE, Personnel, vol. 4, (Barthès).  
BN/MSS, NAF (23.641) 8, (23.642) 8, 45, 46-47.  
SABe, Mont-Terrible, 187 (145).  
Ochs, Corr., éd. Steiner, III, 2, Nos 4, 7, 13, 14, 19, 26, 33.  
Ochs, Geschichte der Stadt und Landschaft Basel.
- 50 BN/MSS, NAF (23.642), 61-68, cartes 69-70-71.
- 51 AN, AF III 81 (334) ; AF III 83 (342).  
BN/MSS, NAF (23.642), 224-225.  
Ochs, Corr., éd. Steiner, III, 2 Nos, 78, 81, 88 99 à 116.  
Rufer, Helvétique, pp. 25-26.
- 52 AN, AF III 83 (341 I) 6.  
BN/MSS, NAF (23.654), 37, 45.
- 53 AN, AF III 21d (Papiers Merlin).  
BN/MSS, NAF (23.642) 60, (23.654) 41.  
AAE, Pap. Barthélemy (435-437), Suise, 464 ff. 5-6, 42-43, 55-57.  
St.BB/MSS, XI, 125, C 575-577.  
Barth : Mengaud... pp. 140-141.  
Reinhard : Carnot... t. II, p. 229.  
Rufer : Johannes von Müller, Berichte über seine Mission nach der Schweiz.  
Bern : Politische Rundschau, 1933, n° 1, p. 7.
- 54 AN, AF III 82 (340).  
BN/MSS, NAF (23.641) 224-225.  
AAE, Suisse, 464, f. 5-6.  
St.BB/MSS, XI, 124, (C 500, 577).  
Rufer : Joh. von Müller... Nos 7 p. 20 et 10 p. 27.  
[Sur Müller] :  
AN, AF III 81 (337) ; AF III 85 (351).  
Rufer : Ibid. Anhänge B 2 et 8, pp. 83 et 87.
- 55 H. Barth : Mengaud... not. pp. 138, 139, 143, 153, 154, 155, 157, 161, 163, 198, 200, 201, 202.  
[Ajouter] : AN, AF III 21d ; AF III 85 (351) et AF III 86 (358) [en entier].  
BN/MSS, NAF 23.641 (209, 210, 211, 212, 213, 213 bis) ; 23.654 (223-225).  
BN/Impr., 80 Lb 42 2573 ; 80 Le 42 3 ; 80 Le 45 1717 et 1741.  
AN, AF IV, 12, 24, 40, 106, 117, 122, 497 et 500.  
F7 6368 [Affaire Mengaud].  
AAE, Personnel, vol. 50 ff. 3-22 ; Angleterre, 589 (215-223), 591 (168, 173, 174-188, 195-218, 252) ; Palatinat - Deux Ponts, vol. 129 (146-151).  
Le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse consacre dans son 1er supplément paru en 1934, trois lignes à Mengaud ; son rôle, capital, semblerait mériter davantage.
- 56 G. Six : Dictionnaire des généraux (notices Mengaud, Nouvion, Schauenbourg, Dufour).
- 56 « Man sieht aus dieser Wahl wie man uns erniedriegen einen « porteur d'ordres », vorstellen als wozu ihn Reubell anfänglich gebraucht... » « ...tausendmal lieber wollte ich mit dem aide de camp des Herrn Dufour ...ob er gleich Militär und noch jung ist, die wichtigen Geschäfte abthun als mit jenem « automate » [S. Hirzel, d'après Barth, Mengaud... p. 161]. « Seine fanatische Eifer für die Sache

- der Revolution gepaart mit dem Brennenden Ehrgeiz bei Durchführung der helvetischen Revolution die erste Rolle zugespielen hatte er dazu verleitet jedes Mittel zu ergreifen dass ihn diesen Ziele näher brachte... [Barth, ibid. p. 200]
- 57 F<sub>7</sub> 6368 cité plus haut [Rapport du 2 août 1811] ; AAE, Allemagne, 728-729.  
 « Von da an [1804] verschwandet er vom Schausplatze ; man kennt weder Ort noch Zeit seines Todes... » Barth, p. 139.
- 58 Journal de Guélat, Delémont, 1901.  
 H. Joliat : La question du règlement militaire et les griefs du pays [d'Erguel] en 1790, Tavannes, 1951, p. 8. — Id.: Documents sur l'Erguel... p. 1-2.  
 [Du même : renseignements aimablement communiqués par lettre du 15.1. 1955] :  
 [En plus :] AN, AF III 85 (351) ; AF III 86 (358) [très nombreuses pièces] ; AF III 249 (1046) ; AF III 547 (3660) ; AF IV, 10, 31, 91 ; B<sub>1</sub> 24, C 533, C 578, F<sub>1</sub> 219-221, F<sub>1</sub> b I 133, 134, 148, 167 ; F<sub>1</sub> b II Mont-Terrible 1-2 ; Haut-Rhin 1 : F<sub>1</sub> C III Mont-Terrible 1 ; F<sub>7</sub> 3829.  
 AD, Haut-Rhin, F 26, 28, 68, 69, 71, 73, 85, 119, 130, 152, 234, 264, 265.  
 AD, Seine, Etat civil [1801] (lettre du 18.2.1955).  
 BN/MSS, NAF (23.641) 200, 208.  
 SABe, Mont-Terrible, 116-119, 130, 340-342.  
 Id. [Période Consulaire] 43 (Gest. 225a 2-3).  
 ABPy, II, 154.  
 Pas de tracé des Liomin père et fils dans le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Seuls les Liomin, de Péry, occupent, ensemble, trois lignes.
- 59 BN/MSS, NAF (23.654) 312-318.  
 AN, AF III 85 (358).
- 60 AN, AF III 85 (351 I) 13, 32 ; AF III 85 (353 II) 17 ; AF III 86 (358 I) 14, 20, 33, 91 ; AF III 357 (3660) 119-125.  
 BN/MSS, NAF (23.641) 207, 208, 210, 211.  
 SABe, Mont-Terrible, 119.  
 Amweg : Bibliographie... Nos 1519, 1521, 1522, 1524, p. 91, 1534 p. 92.  
 Barth : Mengaud... pp. 14, 155, 159, 161, 163.  
 Ochs : Geschichte der Stadt... Basel.  
 Gautherot : Le département du Mont-Terrible, pp. 215 sq.  
 Rufer : Helvétique, pp. 25-26.  
 G. Six : Dictionnaire des généraux (notices Nouvion, Schauenbourg).
- 61 AN, AF III 85 (351 I) 15, 21, 23, 24, (351 II) 75 ; AF III 86 358 I) 6, 7, 9, 11, 15, 20, 26, 44, 52, 54, 59, 75, 79, 91, 86 ; AF 86 (363) 16, 17, 18.  
 AAE, Bâle, 10 (344).  
 BN/MSS, NAF (23.641) 200-208.  
 SABe, Mont-Terrible, 131, 187.  
 SASo [lettres de Schauenbourg, Mengaud, Nouvion...] St.BB/MSS, VI, 65, 123 ; VII, 59, 60, 61 ; VIII, 43 (13-15-16) ; X, 96 ; XI, 124 ; XIII, 99, 116 ; XIV, 124.  
 Ochs : Corr., éd. Steiner, III, 2, n° 176.  
 Amweg : Bibliographie... n° 1534, p. 92.  
 Nabonne : La diplomatie... pp. 131-133.  
 Rufer : Helvétique, pp. 25-26.  
 Gautherot : Le département du Mont-Terrible... pp. 216-221.  
 F. Imer : Un diplomate éconduit, Actes de la Société jurassienne d'Emulation, 1878, pp. 1-18.
- 62 AN, AF III 81 (337 I) 25, 48 ; AF III 83 (342) 1, 5, 11 ; AF III 86 (358 I) 10, 15, 19, 20, 23, 24, 30, 51 ; (363) 17, 18, 20 ; AF III 85 (351) 43 ; 85 (353) 6.  
 BN/MSS, NAF (24.654) 217, 218, 219, 220.  
 SABe, Mont-Terrible, 123, 187-189.

- St.BB/MSS, XI, 124 (349-350).  
 Barth : Mengaud... pp. 163 sq.  
 Rufer : Die Vetlinerfrage auf dem Rastatter Kongress, Schweizerische Zeitschrift für Geschichte, Bd 4, Heft 3, 1954... pp. 322, 328.  
 Id. : *Helvétique*, pp. 25-26.
- 63 AN, AF III 85 (351 I) 84-94 ; AF III 86 (358 I) 1, 2, 3, 96, 98, 99, 100, 101.  
 AF III 547 (3660) 100, 104.  
 F1 a 58 ; F1 C II 31-32 ; F1 C III Mont-Terrible 1.  
 BN/MSS, NAF (23.641) 200-208.  
 SABe, Mont-Terrible, 116, 117, 118, 119, 340-342, 353-354.  
 Gautherot : Le département du Mont-Terrible [annexe II d'après SABe, Mont-Terrible, 354].
- 64 AN, AF III 85 (351 I) 32, (352 II) 100.  
 AF III 86 (358 I) 103.
- 65 AN, AF III 85 (351 I) 58-64, (351 II) 74, 78, 84, 94 ; 86 (358 I) 11, 15, 20,  
 33, 53, 61, 77, 78, 79, 96, 104 ; 86 (367) 4 ; F1 C III Mont-Terrible 1.  
 SABe, Mt-Terrible, 117-119, 187-189.  
 Amweg : Bibliographie... n° 1514 p. 90.  
 Gautherot : Le département du Mont-Terrible... pp. 195 sq.
- 66 AN, AF III 27, AF III 85 (351 II) 96 125.  
 AF III 86 (358 I) 97, 104; 86 (363 I) 18 ; AF III 99 (438) Va 8 p. 5.  
 SABe, Mont-Terrible, 392-394, 528-529.  
 A. Meynier : Les coups d'Etat du Directoire, t. II : Le 22 floréal, pp. 43-50.  
 Gautherot : Le département du Mont-Terrible... ibid.
- 67 AN, AF III 85 (351 II) 113 ; 86 (358 I) 108.  
 AF III 249 (1046) ; B1 24 ; C 533 ;
- F1 C III Mont-Terrible 1.  
 SABe, Mont-Terrible, 187-188, 340.  
 ABPy, II, 71, 85.  
 Gautherot : Le département du Mont-Terrible, p. 198.  
 Amweg : Bibliographie... n° 1523, p. 91.
- 68 AN, AF III 85 (351 II) 83 ; AF III 86 (358 I) 60, 62, 63, 64.  
 AF III 547 (3660) 96 à 108, 115-122, 125-128.
- 69 BN/MSS, NAF (23.641) 200.  
 AN, AF III 86 (358 I) 7.
- 70 AN, AF III 85 (351 II) 79, 86, (358 I) 95, 102, 105.  
 AF III 547 (3660) 121 annexes K et L.  
 St.BB, XIX, 2.
- 71 AN, AF III 21d (70 s) [Papiers de Merlin].  
 AF III 81 (334) 10 ; AF III 85 (353 I) 4 ; AF III 86 (358 I) 10, 28, 35, 47.  
 Amweg : Bibliographie... n° 1531 p. 92.
- 72 AN, AF III 81 (334) 10.  
 AF III 347 (3660) 115.
- 73 AN, AF III 547 (3660) 115, 116, 117, 118, 119, 120, annexes A, B, C, G, H,  
 K, L et M ; carte cotée AF III 547 (3660) 113.  
 AAE, Bâle, 10 (344-346).
- 74 AN, AF III 547 (3660) 107, 108, 109, 111, 124, 126.  
 ABPy, II, 57.  
 Gautherot : Le département du Mont-Terrible, pp. 247 sq.
- 75 AN, AF III 81 (337 I) 25 ; AF III 85 (351 I) 21-23 ; AF III 85 (353 I) 7 ;  
 AF III 86 (363 I) 18.  
 BN/MSS, NAF (23.654) 414.

- AAE, Allemagne, 674 (210, 215, 240); Suisse, 468-469, Bâle, 9-10.  
 SABe, Instruktionbuch, 1797-1798, p. 37 sq.  
 Eidg. Abschiede VIII p. 276.  
 Helv.-Aktenlg. I pp. 65 sq.  
 Amweg : Bibliographie... n° 1519, 1522, 1524, p. 91.  
 Rufer : Die Veltlinerfrage... pp. 327, 328, 333, 334 + notes 32, 33.  
 [p. 328 « Speziell sollte er (Tscharner) sich dafür einsetzen dass die helvetische Neutralität eingeschlossenen Territorien von Erguel, Münsterthal und Biel bei der Eidgenossenschaft gelassen würden... Die Wahl Tscharners, dieses unentwegten Aristokraten, verrät, dass seine Kompromittenten Oesterreich für ihre Sache gewinnen wollen... Man wird nicht fehl gehen in der Annahme dass diese von Schultheiss Steiger ausgingen... »]
- 76 AN, AF III 85 (351 I) 30, 37, 57, 58 ; AF III 85 (351 II) 85, 96 ; AF III 85 (353 I) 54 ; AF III 86 (358 I) 10, 11, 96.  
 SABe, Mont-Terrible, 131, 341.  
 SASo, [lettres diverses].  
 Ochs : Corr., éd. Steiner, III, 2, n° 173.  
 Barth : Mengaud... p. 162.  
 Rufer : Helvétique... p. 26.
- 77 AN, AF III 81 (337 I) 25, 48 ; AF III 83 (342 I) 9 ; AF III (351 I) 35 ; (351 II) 100, 108 ; (353) 4, 5, 6, 7, 54 ; AF III 86 (358 I) 103 ; (363 I) 10 ; (369 I) 52 ; AF III 493 (3091).  
 AAE, Suisse, 464 (209, 248, 289, 330).  
 BN/MSS, NAF (23.654) 221.  
 SABe, Mont-Terrible, 131.  
 Barth : Mengaud... p. 181.  
 Rufer : Joh. von Müller... 15 p. 75, 16 p. 75-76, 17 p. 76, B1 p. 82, B2 p. 83, B4 pp. 84-85, B5 pp. 85-86, B6 p. 86, B7 et 8 p. 87.  
 Id. : Die Veltlinerfrage... p. 328-329.  
 Id. : Helvétique... pp. 28 29, 30.
- 78 AN, AF III 85 (351 II) 133, 134, 135 ; (357 I) 16, 17, 20 ; AF III 86 (358 I) 104-105 ; F1 b II Mont-Terrible 2.  
 SABe, Mont-Terrible 130 ; SASo [lettres diverses].  
 StBB/MSS, XI, 124 (500, 610-614).  
 Ochs : Corr., éd. Steiner, III 2, Nos 165, 190, 192, 193, 197, 204, 207.  
 Rufer : Aus Philipp Emmanuel Fellenbergs Briefwechsel, Politische Rundschau, Bern 1945, No. 90 pp. 112-113, 92 p. 114, 93 pp. 115-116, 95 pp. 118-119.  
 Id. : Helvétique... pp. 29, 30.
- 79 AN, AF III 85 (351 I) 46 ; AF III 86 (358 I) 5, 7, 10, 15, 20, 33 ; AF III 249 (1046) ; B1 24 ; C 575 ; F1 b II Mont-Terrible 1-2 ; F1 C III Mont-Terrible 1.  
 SABe, Mont-Terrible, 130, 187-189, 340-344.  
 ABPy, II, 58, 71, 85, 133.
- 80 AN, AF III 249 (1046) ; AF III 547 (3660).  
 SABe, Mont-Terrible, 130.  
 Ochs : Corr., éd. Steiner, III, 2 (Nos 371 à 374).  
 [Le commentaire de G. Steiner est à retenir : « Der Sturz Ochs aus dem Direktorium steht in nächsten Zusammenhang mit dem Rückstritt Reubells. Von diesem Gerichtspunkte aus ist die gegen Ochs gerichtete Aktion auf « Verrat » zu prüfen... »]  
 Nabonne : Le mémoire justificatif... p. 77.  
 Id. : La diplomatie... pp. 23-24.  
 Rufer : Helvétique... p. 37.

- 81 Voir plus haut note 38 et ajouter :  
AN, AF III 86 (369 I) 15 ; F1 b1 133-134, 148, 154 ; F1 C2 31-32 ;  
F1 b2 Haut-Rhin 18.  
AF IV 10 (46) pp. 52-53.  
SABe, [Période consulaire] 43 (225a 2/3).  
ABPy, III, 154.  
Gautherot : Le département du MontTerrible... p. 258-264.  
BN/Impr., 80 Le 43 2354 et 80 Le 43 3640.  
G. Six : Dictionnaire des généraux (notice Nouvion).
- 82 AN, F1 b II Haut-Rhin 2 ; F1 C II 31-32.  
SABe, [Période consulaire] 43 (224a 3/1).  
ABPy, II, 57.
- 83 AN, F7 3645 (1 et 4) ; F1 b II Haut-Rhin 2 et 12 ; F5 Haut-Rhin 20.  
ABPy, II, 63, 133, 151.  
StBB/MSS, XI, 124 (C 610-614).  
Rengguer fut nommé juge à Delémont en 1807, président du Tribunal en 1811  
et il y était toujours en 1815 (AN F1 b II Haut-Rhin 12, BB5 155-156, A.Viatte,  
Documents sur la réunion du Jura à la Suisse, « Actes » 1952, p. 46).
- 84 AAE, Allemagne, 674 f. 210.  
BN/MSS, NAF (23.642) 275-276 ; (23.654) 132, 133, 134, 161, 177, 182, 183,  
312, 318, 378, 426, 428.  
Meynier : Les coups d'Etat du Directoire... t. II, pp. 140 sq.  
Rufer : Helvétique... pp. 25, 28, 34 et 60. Cartes page 35.  
Jaggi : Welt- und Schweizergeschichte... pp. 272-278 (cartes).  
Atlas Historique de la Suisse, cartes pp. 9 et 14 (par Paul Klaui).  
Nabonne : La diplomatie... p. 41.

